



# Syndicat mixte

du Parc naturel régional de l'Avesnois



---

## Rapport d'Orientations Budgétaires 2017

Présenté au Comité syndical le 01/02/2017

---

Maison du Parc - Grange Dîmière  
4, cour de l'Abbaye - BP11 203  
59550 MAROILLES  
Tél. : 03 27 77 51 60  
Fax : 03 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
www.parc-naturel-avesnois.fr





# SOMMAIRE

Le programme d'actions 2017	5
<b>1-Protection et gestion du patrimoine naturel et de l'eau</b>	
• Trame verte et bleue en Avesnois P01	7
• Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces P02	21
• Ressource en eau et milieux aquatiques P03	26
<b>2-Cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme</b>	
• Aménagement durable du territoire P04	33
• Patrimoine bâti et habitat durable P05	44
<b>3-Écocitoyenneté</b>	
• Communication du Syndicat mixte P06	51
• Participation des habitants P07	55
• Éducation P08	59
• Développement durable P09	64
<b>4-Développement économique en milieu rural</b>	
• Agriculture durable P10	71
• Filière bois-énergie du bocage P11	77
• Fête du Parc – Fête du lait P12	80
• Tourisme durable P13	82
• Programme LEADER P14	87
<b>5-Évaluation - SIG</b>	
• Une évaluation et un suivi de territoire partagés P15	91
<b>6-Programmation territoriale</b>	
• Gouvernance et pilotage de la charte du Parc P16	96
<b>7-investissement</b>	
• Réhabilitation des bâtiments propriété du Parc et aménagement de la cour de l'abbaye I 17	100





# **Le programme d'actions 2017**





# 1

## Protection et gestion du patrimoine naturel et de l'eau

### Trame verte et bleue en Avesnois

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est principalement inscrite dans l'ambition n°1 de la charte : « **territoire réservoir de la biodiversité régionale** ».

Cette ambition s'axe autour de 2 enjeux majeurs :

- Préserver les richesses des milieux naturels : bocage, milieux humides et aquatiques, forêts ;
- Préserver la nature patrimoniale et la nature ordinaire.

Autour de ces enjeux, des objectifs prioritaires ont été établis et approuvés par les signataires de la charte, il s'agit :

- D'améliorer les connaissances par la réalisation d'inventaires... ;
- De préserver la biodiversité et la richesse des espaces naturels et ruraux du Parc ;
- De renforcer les continuités écologiques : plantations, restauration des milieux humides, restauration de la continuité de cours d'eau... ;
- De développer des outils de protections contractuelles et réglementaires des cœurs de nature : Réserves naturelles régionales, mesures agro-environnementales...

Afin d'atteindre ces enjeux et ces objectifs, **le projet Trame Verte et Bleue 2017** du Syndicat mixte du Parc **se décompose en 3 grandes thématiques** :

- **L'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel ;**
- **La préservation des espèces et des milieux naturels ;**
- **La mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue.**

Plus précisément, concernant ce projet, des campagnes d'inventaires de la biodiversité seront menées en 2017, ceci afin d'atteindre une partie des objectifs cibles de la charte du Parc comme notamment l'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur 100 % des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier, **il s'agit de la mise en œuvre d'inventaires communaux de la biodiversité et le suivi d'espèces cibles (Cincle plongeur,...)**.

Des actions d'aménagement de site, de restauration des milieux naturels et d'accompagnement des porteurs de projets seront également menées afin de répondre aux objectifs cibles de la charte comme le maintien et le développement des effectifs d'espèces menacées présents sur le territoire : **aménagement de sites en faveur des hirondelles, des chouettes effraies, des chauves-souris, des amphibiens, mise en place d'un accompagnement des communes et des habitants pour améliorer l'accueil de la faune ordinaire... développement d'un programme de lutte contre les espèces exotiques envahissantes et plus particulièrement contre l'Hydrocotyle fausse renoncule qui envahit la Sambre, mais aussi des actions participatives avec les habitants autour des Ecrevisses envahissantes.**

Pour mener à bien ces actions, le Parc coordonnera un programme regroupant des projets communaux, intercommunaux et de particuliers positifs pour la biodiversité en inscrivant ce dernier à une demande de subventions au titre des Fonds européens de développement régional (FEDER).

De plus, des actions de maintien ou de renforcement de la **trame verte et bleue : plantation de haies, de vergers, restauration des mares...** seront conduites en **étroite collaboration avec les communes et EPCI**, et également tout un travail de **contractualisation avec les agriculteurs du territoire sera mené au travers de la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales (MAE)**.

Il est également prévu de poursuivre le programme d'actions en faveur de la préservation de **l'agriculture en zones humides**, notamment les volets contractualisation agro-environnementale et inventaires des végétations prairiales.

# Trame verte et bleue en Avesnois P01

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 1 : Améliorer et structurer la connaissance

Mesure 2 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables

Mesure 5 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

Mesure 6 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour restaurer et développer la trame écologique de l'Avesnois

Mesure 8 : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire

Mesure 9 : Mettre en œuvre des actions de suivi et de protection des espèces par la population

Mesure 26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité

Mesure 28 : Maintenir la diversité génétique du vivant

## Contexte et motif du projet

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est constitué de nombreux milieux naturels à haute valeur patrimoniale : prairies humides du Val de Sambre, massifs forestiers et étangs de la fagne de Trélon, pelouses calcicoles de la Calestienne, réseaux hydrographiques denses et diversifiés...

En dehors des sites Natura 2000 et Réserves Naturelles Régionales, la connaissance (valeur patrimoniale, fonctionnalité des écosystèmes...) de ce patrimoine naturel est disparatée à l'échelle du territoire. L'amélioration de la connaissance deviendra un levier pour cibler les actions, notamment la protection des espèces et milieux (contractuelle, réglementaire, maîtrise foncière) et la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur le territoire.

## Bilan des années antérieures

L'amélioration de la connaissance de la biodiversité a été engagée au travers, notamment, de la mise en œuvre des Inventaires Communaux de la Biodiversité et l'observatoire de la biodiversité du territoire du Parc. La préservation des espèces et milieux naturels s'est poursuivie au travers de la création de nouvelles Réserves Naturelles Régionales, mais également avec les acquisitions foncières des Espaces Naturels Sensibles du Département du Nord et du Conservatoire des Espaces Naturels du Nord Pas de Calais.

Quant à la mise en œuvre de la TVB, elle s'est traduite par l'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets privés dans le renforcement des trames écologiques.

## Objectif général du projet

Déployer les politiques nationales et régionales en faveur de la biodiversité sur le territoire ;

Contribuer à l'amélioration de la connaissance naturaliste ;

Coordonner et mener des inventaires sur les espaces de biodiversité à étudier et les cœurs de nature « milieux Bocagers » ;

Poursuivre et développer la protection des milieux et des espèces remarquables du territoire ;

Maintenir, parfois reconstituer et souvent améliorer les connectivités existantes entre les espaces protégés, les cœurs de nature et autres espaces d'importance écologique sur le territoire de l'Avesnois en associant les principaux acteurs locaux ;

Placer les acteurs du territoire comme coresponsables de la préservation de la biodiversité.

## Partenaires/acteurs

Conseil Régional Hauts de France, Département du Nord, CEN Nord pas de Calais, AEAP, ONF, Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais, ADARTH, CRPF, syndicat des propriétaires, CRRG, DREAL Hauts de France, DDTM, CSN, CBNBI, CMNF, CPIE, GON, GNA, FDPPMA, Universités, ONCFS, FDC, FRC, VETEL, GABNOR, etc ...

## Descriptif

Améliorer les connaissances (inventaires...), planifier des programmes d'actions (TVB...) avec comme objectif le maintien, la restauration ou l'amélioration des corridors écologiques

Préserver la biodiversité et la richesse des espaces naturels et ruraux du Parc

Renforcer les continuités écologiques (plantations, restauration des milieux humides, de la continuité de cours d'eau...)

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Associer les habitants à la connaissance et à la préservation du patrimoine naturel

Développer des outils de protection contractuels et réglementaires des cœurs de nature (Réserves naturelles régionales, mesures agro-environnementales...)

Préservation des zones humides

## Liste des actions

### Connaissance des milieux naturels

Action 01 : Coordonner et mener des inventaires et suivis des milieux naturels sur le territoire : Protocole « Végétation prairiale » de l'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Action 02 : Améliorer la connaissance de la biodiversité dans les communes (Inventaires Communaux de la Biodiversité).

### Préservation des espèces et des milieux naturels

Action 03 : Aménager et gérer des sites pour la préservation de la biodiversité du territoire

Action 04 : Contribuer à l'animation des plans de restauration d'espèces (papillons, oiseaux, mammifères, flore.....)

Action 05 : Accompagner les communes et les habitants pour améliorer l'accueil de la faune ordinaire

Action 06 : Renforcer le réseau des sites gérés et protégés

Action 07 : Constituer un réseau d'observateurs bénévoles du patrimoine naturel

Action 08 : Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes d'origine végétale et plus particulièrement l'Hydrocotyle Fausse Renoncule.

## Mise en œuvre de la Trame verte et bleue

Action 09 : Accompagner les acteurs locaux publics et privés dans la préservation et le développement des trames vertes et bleues

Action 10 : Développer la contractualisation agro-environnementale.

*Certaines actions sont prévues sous conditions du financement de l'ingénierie.*

### Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie : 52 000 €

Coût en action : 8 500 €

**Budget : 60 500 €**

Pour rappel, 55 000 € complémentaires sont mobilisés au titre du financement du programme d'actions 2015-2017 (convention Région 2015)

### Indicateurs de suivi

Nombre de projets TVB initiés et/ou accompagnés

### Résultats attendus

Amélioration qualitative et quantitative des milieux naturels du territoire du Parc

### Périmètres concernés

Les cœurs de nature

Les zones à "renaturer"

Espaces de biodiversité à étudier

Les espaces protégés

Les zones de protection de la ressource en eau et de lutte contre l'érosion

Zones prioritaires pour la gestion contractuelle des prairies bocagères (cf. Cartographie du Parc)



## 2017 - Coordonner et mener des inventaires et suivis des milieux naturels sur le territoire: Protocole végétation prairiale de l'observatoire de la biodiversité du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Mesure de la charte** :M01 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

La vallée de l'Helpe mineure traverse le cœur de nature bocager du Parc naturel régional de l'Avesnois et pourtant les prairies de ce secteur du Parc sont méconnues du point de vue naturaliste alors que les vallées de la Sambre, de l'Helpe majeure, de la Solre et de la Thure ont bénéficié de plusieurs programmes d'étude phytosociologique depuis la création du Parc naturel régional de l'Avesnois et même lors de sa préfiguration. Cette action vise donc à corriger ce manque de connaissance. L'identification des végétations prairiales d'intérêt écologique permettra d'accompagner les agriculteurs dans la préservation de ce patrimoine naturel via la contractualisation des mesures agro-environnementales climatiques et de mieux prendre en compte ces prairies dans les programmes d'aménagement.

### **Objectifs :**

Identifier les végétations prairiales de la vallée de l'Helpe mineure,  
Identifier les parcelles abritant des communautés végétales d'intérêt patrimonial,

Alimenter l'observatoire de la Biodiversité du Parc et le Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste (RAIN).

### **Description :**

Apliquer les protocoles d'inventaire des végétations initiés en 2015,

Cartographier les végétations identifiées;

Intégrer cette information lors de l'animation des Maec.

### **Périmètre d'action :**

Vallée de l'Helpe mineure.

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargé de mission "Trame Verte" (ENRr)

Assistant d'étude "Trame verte" (SMPNRA)

Assistant d'étude "SIG" (CDD SMPNRA sur opération)

### **Rôle du Parc :** Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

### **Partenaires :** Exploitants agricoles

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Superficie inventoriée;
- Nombre de relevés phytosociologiques réalisés;
- Nombre de parcelles abritant une végétation patrimoniale.

### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

Limitier, à l'horizon 2016, à + de 5% maximum la variation des espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire.

Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre d'espèces observées	Transversal
Nbre d'observations transmises au RAIN	Transversal

## 2017 - Améliorer la connaissance de la biodiversité dans les communes (Inventaires Communaux de la Biodiversité).

**Mesure de la charte** : M01 : Améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Le PNR de l'Avesnois a inscrit dans les objectifs de sa charte pour la période 2010-2022 un axe sur l'amélioration de la connaissance de la biodiversité sur certaines communes car l'effort d'inventaire s'est jusqu'ici majoritairement concentré sur les sites Natura 2000 et les réserves naturelles régionales. Cet axe s'inscrit à la fois dans une volonté d'homogénéisation du niveau de connaissances naturalistes à l'échelle du territoire du parc mais aussi dans une démarche d'accompagnement des communes dans la prise en compte des éléments de continuités écologiques dans les documents d'urbanisme, en particulier lors de la définition du plan de zonage (vocation des parcelles), la mise en œuvre d'une préservation concertée du bocage (protection réglementaire d'éléments paysagers par le code de l'urbanisme), mais aussi dans le PADD.

Depuis 2012, l'équipe du Parc propose la réalisation d'inventaires communaux de la biodiversité aux communes volontaires de son territoire qu'il convient de poursuivre.

Pour améliorer la capitalisation, la consultation et l'échange de ces données naturalistes, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est doté d'une base de données naturalistes. En 2017, toutes les études naturalistes financées et réalisées par le Parc naturel régional de l'Avesnois seront intégrées dans cette base et pourront ainsi être reversées au RAIN.

### Objectifs :

Réaliser au moins 3 Inventaires Communaux de la Biodiversité sur des secteurs présentant des lacunes en terme de connaissance de la biodiversité,

Fournir des outils de préservation des milieux naturels et d'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, projets d'aménagements...),

Alimenter les données de l'Observatoire de la Biodiversité

Intégrer les données historiques dans la base de données naturalistes du PNRA;

Améliorer les possibilités offertes par la base de données naturalistes (saisie, consultation, cartographie).

### Description :

Les Inventaires Communaux de la Biodiversité correspondent à des "états initiaux de l'environnement renforcé" prévus dans la charte. Ils viseront à cartographier à la parcelle les milieux naturels, les enjeux patrimoniaux et les possibilités de valorisation de ces milieux naturels. Le rapport rendu aux communes alimentera les études nécessaires à l'élaboration du document d'urbanisme et permettra également de prendre en compte ces données pour de futurs aménagements. Des actions de sensibilisation des habitants pour une appropriation de la biodiversité communale sont également prévues.

Les inventaires communaux de la biodiversité comprendront :

- **des prospections de terrain** pour la réalisation des inventaires faune-flore-habitats : les inventaires de la faune et de la flore seront réalisés d'avril à août.

- **des cartographies du territoire communal** : Une lecture précise de l'occupation du sol et les prospections de terrain visant à qualifier les milieux naturels aboutiront à la réalisation de cartographies thématiques utiles à la commune ;

- **les diagnostics écologiques** : une synthèse des données écologiques et cartographiques permettra d'identifier et hiérarchiser l'intérêt écologique des différentes entités communales;

- **la restitution aux élus et aux habitants des études** et des grands enjeux écologiques à prendre en compte dans les PLU des communes concernées.

### Périmètres d'action:

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois - Espaces de biodiversité à étudier

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission Trame Verte (ENRx)

Assistant d'étude "connaissance de la biodiversité" (CDD SMPNRA sur opération)

Assistant d'étude "trame verte" (SMPNRA)

Assistant d'étude SIG (CDD SMPNRA sur opération)

Chargé de mission responsable du pôle "Patrimoines naturels et eau" (ENRx)

Chargée de mission SIG SMPNRA

Chargée de mission responsable de la cellule "SIG-évaluation" ENRx

### Rôle du Parc : Maîtrise d'ouvrage

Pilotage

**Partenaires** : Communes du Parc, DREAL Hauts de France, Agence de l'Eau Artois Picardie

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

#### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des coeurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre d'ICB réalisés	Patrimoine naturel et eau
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal
Nbre d'espèces observées	Transversal

## 2017 - Aménager et gérer des sites pour la préservation de la biodiversité du territoire

**Mesure de la charte** : M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

### Aménagement de bâtiments en faveur de la faune

L'Avesnois est un cœur de biodiversité stratégique pour la région des Hauts de France. Ce territoire est riche d'un patrimoine bâti de qualité (ouvrages d'art, blockhaus, églises, grange...) dont bénéficient plusieurs espèces emblématiques (Chouette effraie, Chauves-souris, Hirondelles ...), dont certaines à forte valeur patrimoniale comme le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii* Kuhl, 1818).

L'aménagement des bâtiments en faveur de la faune est une action dans laquelle le PNR Avesnois s'est investi depuis sa création. A ce jour, 63 bâtiments, répartis sur 35 communes, ont bénéficié de ce programme. Les potentialités d'aménagement restent nombreuses et la couverture du territoire du Parc reste imparfaite, ainsi, il est important de poursuivre le travail engagé.

### Suivi du Cincle plongeur

Le Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) est un oiseau plutôt montagnard dont la limite d'aire de répartition se situe en Avesnois. Sa présence est indissociable de la conservation de cours d'eau de qualité. Sa rareté et son originalité (oiseau qui chasse ses proies en marchant sous l'eau) en font un oiseau emblématique de l'Avesnois qui a bénéficié de plusieurs campagnes de suivi naturaliste et d'installation de nichoirs sous les ponts entre 2000 et 2008. Presque dix années sont passées depuis, est venu le temps de contrôler l'état des nichoirs posés en association avec les propriétaires et de vérifier que les sites de reproduction historiques sont toujours occupés.

Avec l'appui technique du CPIE « chaîne des terrils », un programme de bagage spécifique au Cincle plongeur est en cours. Il doit permettre d'apporter des réponses à des questions fondamentales pour la conservation de cet oiseau comme la fidélité aux sites de reproduction, la longueur du tronçon du cours d'eau occupé par un couple ou encore le devenir des juvéniles.

### Organisation de chantiers participatifs de lutte contre les écrevisses exotiques envahissantes

Selon la liste rouge de l'union mondiale pour la nature (UICN), les espèces exotiques envahissantes constituent la troisième cause de perte de biodiversité dans le monde. Arrivées dans un nouvel écosystème, elles échappent aux mécanismes naturels de régulation et leur développement entraîne une compétition avec des espèces endémiques pouvant entraîner la disparition de ces dernières. L'Avesnois n'échappe pas à cette menace. Lors des dernières années, dans le cadre de l'animation du SAGE de la Sambre, une action contre les espèces végétales exotiques envahissantes a été engagée. Elle concerne la Renouée du Japon (*Fallopia japonica* (Houtt.) Ronse Decraene), la Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera* Royle) ou encore l'Hydrocotyle fausse-renoncule (*Hydrocotyle ranunculoides* L. f.).

Cette action vise à engager un travail similaire sur les espèces animales. Trois espèces d'écrevisses introduites au XIXe siècle à des fins d'élevage ont un caractère invasif avéré. Il s'agit de l'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*), de l'Écrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*) et de l'Écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*). Par l'organisation de chantiers participatifs,

cette action cherche à réduire la pression de ces écrevisses sur l'écosystème que constituent les cours d'eau mais surtout à sensibiliser les habitants à cette problématique et notamment les pêcheurs qui, par la pratique de leur loisir, jouent un rôle déterminant dans la lutte contre ces espèces.

### Opération de sauvegarde des amphibiens - batrachoduc de la forêt de Mormal

Depuis le signalement en 2006 d'une forte mortalité d'amphibiens sur la RD 32, route longeant la forêt de Mormal, le Parc naturel régional de l'Avesnois a mis en place une action de sauvegarde des amphibiens. Cette action a d'abord pris la forme d'un passage temporaire d'interception jusqu'en 2012. En novembre 2012, le Conseil général du Nord, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, a installé un batrachoduc, dispositif permettant aux amphibiens de traverser en toute sécurité sous la route.

Le suivi assuré par le Parc a mis en évidence l'opérationnalité de ce batrachoduc. Cependant, celui-ci est insuffisant pour capter tout le flux d'amphibiens de ce secteur de la forêt de Mormal si bien qu'il est toujours nécessaire de compléter par un dispositif temporaire d'interception, dans l'attente d'un renforcement de l'aménagement.

### Objectifs :

Poursuivre le travail d'aménagement des bâtiments en faveur de la faune

Evaluer le nombre de sites occupés par le Cincle plongeur - améliorer les connaissances de l'espèce - renforcer l'offre en nichoirs pour l'espèce

Organiser des chantiers participatifs de lutte contre les écrevisses invasives

Poursuivre l'action de sauvegarde des amphibiens sur la RD 32

### Description :

#### Aménagements en faveur de la faune :

- Réalisation de diagnostics des bâtiments communaux afin d'inventorier les espèces présentes ou potentielles et proposer des aménagements en faveur de cette faune

- Accompagnement technique voire financier pour mettre en œuvre les travaux d'aménagement

- Suivi de l'occupation des sites aménagés.

### Suivi du Cincle plongeur

- recherche des sites occupés par l'espèce

- baguage d'oiseaux capturés

- suivi des oiseaux bagués

### Organisation de chantiers participatifs de lutte contre les écrevisses exotiques envahissantes

- sensibilisation des habitants aux impacts écologiques des écrevisses exotiques envahissantes

- capture à la nasse sur des cours d'eau colonisés par ces espèces.

### Batrachoduc de la RD 32 :

- Evaluation de la fonctionnalité du batrachoduc.

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et des epci adhérentes.

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargée de mission Trame Verte (ENRx)

Assistant d'étude "Trame Verte" (SMPNRA)

Assistant d'étude "connaissance de la biodiversité" (CDD SMPNRA sur opération)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

**Partenaires** : Communes du Parc, EPCI du territoire, Région Hauts de France, Département du Nord, Coordination Mammalogique du Nord de la France, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, CPIE, Chaîne du terroir.

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Part de bâtiments communaux diagnostiqués par rapport aux sollicitations des communes ;

Nombre de communes ayant bénéficié d'un aménagement ;

Nombre d'amphibiens recensés dans le batracoduc / nombre d'amphibiens écrasés.

**Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats et d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre d'aménagements réalisés en faveur du maintien de la biodiversité	Transversal



## 2017 – Contribuer à l’animation des plans de restauration d’espèces (papillons, oiseaux, mammifères, flore...).

**Mesure de la charte** :M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l’action :**

Plusieurs espèces menacées font l’objet de plans d’actions d’initiative nationale ou régionale. La responsabilité patrimoniale du Parc naturel régional de l’Avesnois est forte pour plusieurs d’entre elles (Cillet des Chartoux, Chat forestier, Martre des Pins, Pouillot siffleur, Papillons forestiers), étant donné que ce territoire concentre l’exclusivité ou la majeure partie de leurs effectifs ou des sites potentiellement favorables à leur retour.

### **Objectifs :**

Co-animer la déclinaison régionale du Plan National d’Actions en faveur de la Pie-grièche Grise ;

Participer aux autres plans de restauration nationaux et régionaux.

### **Description :**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l’Avesnois (SMPNRA) est co-opérateur régional de l’action menée en faveur de la Pie-grièche grise. Entre 2012 et 2014, le SMPNRA a animé un plan d’actions expérimental sur la moyenne vallée de la Sambre (entre Leval et Ors), défini avec l’aide d’ornithologues confirmés (Groupe des Naturalistes de l’Avesnois – Conservatoire d’Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais – Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais).

L’année 2017 sera marquée par la poursuite de l’animation du Plan d’action en faveur de la Pie-grièche grise et le suivi des autres plans en tant que membre associé.

Par ailleurs, le Parc naturel régional de l’Avesnois étudiera les opportunités de mise en oeuvre d’actions ciblées dans les plans de restauration d’initiative régionale.

### **Périmètre d’action :**

Périmètre du Parc naturel régional de l’Avesnois.

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission référent : Chargé de mission Trame Verte (ENRx)

Assistant d’étude "Trame Verte" (SMPNRA)

Assistant d’étude "connaissance de la biodiversité" (CDD SMPNRA sur opération)

Chargé de mission responsable du pôle "Patrimoines naturels et eau" (ENRx)

### **Rôle du Parc :** Maîtrise d’ouvrage

Maîtrise d’oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : DREAL Hauts de France, Conservatoire d’Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Coordination Mammalogique du Nord de la France, GON

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

**Rappel de l’objectif cible à horizon 2022 :**

*Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats et d’espèces patrimoniales et les habitats d’intérêt communautaire.*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de PRA/PNA investis par le SMPNRA	Patrimoine naturel et eau

## 2017 - Accompagner les communes et les habitants pour améliorer l'accueil de la faune ordinaire

**Mesure de la charte** :M08 : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

« Placer les acteurs du territoire comme coresponsables de la préservation de la biodiversité » est une orientation de la charte du Parc naturel régional de l'Avesnois qui se concrétise par la mise en œuvre de cette action incitant les communes et les habitants à devenir acteurs de la préservation de la nature en facilitant la reproduction d'espèces emblématiques comme l'Hirondelle de fenêtre ou en intégrant l'accueil de la faune ordinaire dans la gestion de leur jardin.

**Objectifs** :

- Sensibiliser les communes et les habitants aux enjeux de conservation du patrimoine naturel.
- Associer les communes et les habitants à la préservation de la biodiversité.

**Description** :

Cette action sera expérimentée auprès de trois communes. Pour chacune d'elle, un programme de préservation et de renforcement des colonies reproductrices d'Hirondelles de fenêtres sera mis en œuvre. Il concernera les bâtiments communaux mais également les habitations. En complément de ce programme ciblé sur l'Hirondelle de fenêtre, dix familles volontaires seront accompagnées par commune pour améliorer l'intérêt écologique de leur jardin. Sur base d'un diagnostic écologique mené par un technicien du Parc naturel régional de l'Avesnois, chaque famille sera conseillée sur les actions les plus appropriées à sa propriété et se verra remettre un « kit » pour leur mise en œuvre. Ce kit comportera par exemple des arbres pour créer une haie, des nichoirs, des sachets de graines de plantes sauvages ou encore une bâche pour la création d'une mare.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Habitants, Communes du Parc

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

Nombre de personnes ayant bénéficié de l'action

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal

## 2017 – Renforcer le réseau des sites gérés et protégés

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Actuellement sur le territoire, 7 RNR sont classées ou en cours de classement et de fortes potentialités sur les coeurs de nature permettront la création de nouveaux projets de périmètres de protection sur le territoire. Le Parc est cogestionnaire délégué pour la RNR des Monts de Baives.

La charte du Parc naturel régional de l'Avesnois privilégie la voie contractuelle comme outil de préservation du patrimoine naturel. Elle identifie toutefois la protection foncière et réglementaire comme un outil à mobiliser pour les parcelles ayant un fort enjeu de conservation. Le Parc naturel régional de l'Avesnois doit jouer un rôle moteur pour le développement de ces périmètres de protection sur son territoire.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels est un acteur incontournable de cette protection. Sa politique d'acquisition foncière a le mérite de mobiliser les acteurs locaux, en particuliers les agriculteurs, pour en réaliser la gestion. La politique "Espaces Naturels Sensibles" du Conseil général du Nord est également un outil de préservation et de gestion des milieux naturels mobilisé sur le territoire du Parc (Moustier-en-Fagne, Liessies, Eppe-Sauvage, Leval, Maroilles).

Le Plan Prévisionnel d'Intervention 2015-2019 de l'Etablissement Public Foncier est également un outil mobilisable par les collectivités pour la maîtrise foncière et d'usage des espaces naturels à haute valeur patrimoniale.

### **Objectifs :**

Poursuivre la gestion de la RNR des Monts de Baives en partenariat avec le Conservatoire des sites naturels et la commune de Baives ;

Participer à la révision du plan de gestion de la RNR des Monts de Baives ;

Etre à l'initiative de la création d'au moins un périmètre de protection réglementaire et/ou foncière sur le territoire ;

Etudier les opportunités de mettre en oeuvre des opérations de restauration de milieux naturels par voie contractuelle;

Participer aux démarches régionales de protection des milieux naturels (Schéma de Création des Aires Protégées) ;

Accompagner les EPCI adhérentes au Parc naturel régional de l'Avesnois dans la prise en compte des milieux naturels à haute valeur patrimoniale au travers des conventions signées avec l'Etablissement Public Foncier.

### **Description :**

En tant que co-gestionnaire délégué de la RNR des Monts de Baives et animateur Natura 2000, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois suit les opérations de gestion mises en oeuvre par le biais de contrats Natura 2000 ;

Le plan de gestion actuel est arrivé à échéance, un nouveau plan de gestion doit être validé en 2017.

Participer aux Comités Consultatifs de Gestion des RNR du territoire, ainsi qu'aux réunions relatives au classement en périmètre de protection réglementaire tel que Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

- Prospector pour la création de périmètres de protection et de gestion en utilisant les outils existants (Espaces naturels sensibles, RNR, baux environnementaux, EPF, acquisition par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais).

### **Périmètre d'action :**

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois, EPCI adhérentes au Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Trame Verte (ENRx)

Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx)

Assistant d'étude "Trame verte" (SMPNRA)

Chargé de mission responsable du pôle "Patrimoines naturels et eau" (ENRx)

### **Rôle du Parc :** Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

partenariat technique

Co-pilotage

### **Partenaires :** Communes du Parc, Conservatoire National

Botanique de Bailleul, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

*Nombre de périmètres de protection réglementaire et/ou foncière établis en 2017.*

*Nombre d'opérations de restauration de milieux naturels engagées par voie contractuelle.*

### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

*Multiplier par 2 les surfaces effectivement protégées par une mesure de protection foncière (acquisition ENS ou CEN, RNR), soit parvenir à une surface de 750 ha.*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Surface de sites protégés-gérés accompagnés par le Parc	Patrimoine naturel et eau

## 2017 - Constituer un réseau d'observateurs bénévoles du patrimoine naturel

**Mesure de la charte** :M08 : Améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

La préservation du patrimoine naturel ne peut se faire sans la compréhension, l'acceptation et le soutien citoyen. Le Parc naturel régional de l'Avesnois se doit d'accompagner les habitants dans l'appropriation des enjeux écologiques de ce territoire et leur permettre de devenir acteurs de la préservation du patrimoine naturel qui constitue leur cadre de vie quotidien. A l'instar de ce qui est fait dans le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, le Parc naturel régional de l'Avesnois souhaite expérimenter la constitution d'un réseau d'observateurs bénévoles de la nature. Au travers d'animations et de formations, l'objectif est de constituer un réseau bénévole surveillant et agissant pour la faune, la flore et les milieux naturels de l'Avesnois.

### **Objectifs :**

- Améliorer l'appropriation des enjeux écologiques par les habitants ;
- Associer les habitants à la préservation du patrimoine naturel.

### **Description :**

- Proposer aux habitants motivés des sessions de sensibilisation et de formation pour leur permettre de devenir acteurs de la surveillance et de la protection du bien commun qu'est le patrimoine naturel;
- Faire le lien entre les habitants du Parc et les différentes initiatives régionales des structures partenaires;
- Fédérer les observateurs bénévoles et animer un réseau de partage de la connaissance naturaliste.

**Rôle du Parc** : Pilotage

**Partenaires** : Habitants

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal
Nbre d'observations transmises au RAIN	Transversal

## 2017 - Lutter contre les Espèces Exotiques Envahissantes d'origine végétale et plus particulièrement l'Hydrocotyle Fausse Renoncule

**Mesure de la charte** : M05 : Protéger les espèces, leurs habitats, les habitats d'intérêt patrimonial et assurer leur développement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Une problématique croissante relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE) a été identifiée sur le territoire du PNRA et sur le bassin versant de la Sambre. Les études menées en 2008, 2014 et 2015 ont montré une évolution rapide et préoccupante de l'apparition et de la répartition des EEE sur le territoire et ont permis d'approfondir la connaissance sur la thématique et de proposer de prioriser les actions de lutte contre ces espèces. D'autre part, 2016 a vu l'explosion d'une espèce végétale invasive sur la Sambre: l'Hydrocotyle Fausse Renoncule. Il est absolument nécessaire d'agir sur cette plante au plus vite.

### Objectifs :

- Poursuivre les actions qui ont été initiées les années précédentes et améliorer la prise de conscience des partenaires et du grand public sur cette problématique : communiquer, renforcer le réseau de veille, renforcer l'inventaire, mobilisation de l'effort collectif pour maîtriser voire éliminer les espèces émergentes....
- Démarrer les premières actions de lutte contre l'Hydrocotyle Fausse Renoncule

### Description :

Poursuivre l'amélioration de la connaissance en animant le réseau de veille mis en place en 2015 et en augmentant le nombre de membres;

Reconduire le dispositif de formation à la reconnaissance des EEE pour les membres du réseau de veille;

Continuer la formation des agents des structures membres du réseau;

Mettre en place un chantier d'éradication de l'hydrocotyle fausse renoncule et coordonner les actions de lutte contre celle-ci dans la vallée de la Sambre;

### Périmètre d'action:

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sambre

### Ingénierie mobilisée:

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoines naturels et eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame Bleue (ENRx)

Assistant d'étude Trame Bleue (SMPNRA)

Secrétaire assistante du pôle « Patrimoines naturels et eau » (SMPNRA)

### Rôle du Parc : Maîtrise d'ouvrage

Pilotage

**Partenaires** : Voies Navigables de France, SIAECEA, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Agence de l'Eau Artois Picardie

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

- Nombre de structures membre du réseau de veille
- Nombre d'agents formés lors des sessions de formation à la reconnaissance
- Un guide de reconnaissance simplifié édité et distribué aux structures membres du réseau de veille
- Un plan d'action mis en oeuvre afin de lutter contre l'hydrocotyle fausse renoncule sur la Sambre

### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022:

Disposer d'éléments de connaissance de la biodiversité sur 100% des cœurs de nature à préserver et des espaces de biodiversité à étudier

Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal

## 2017 – Accompagner les acteurs locaux publics et privés dans la préservation et le développement des trames vertes et bleues

**Mesure de la charte** :M06 : Mettre en place un programme d'actions concerté pour la fonctionnalité écologique des milieux de l'Avesnois

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2016

**Date de fin prévue** : 31/12/2016

### **Contexte et motif de l'action :**

Dans le cadre de la Charte 2010-2022, une des priorités est de maintenir et de restaurer les continuités écologiques du Parc naturel régional de l'Avesnois. Pour ce faire, le PNRA accompagne les acteurs du territoire : élus, agents communaux, particuliers, exploitants agricoles, etc. pour la mise en place d'actions permettant de conforter les trames vertes et bleues et de garantir leur fonctionnalité. Afin de s'assurer de la cohérence des projets et de leur pérennité, l'accompagnement peut aller, en fonction de l'importance du projet, de la définition du projet à la réception des travaux, il intègre également les étapes de sensibilisation et de formation des porteurs de projets.

### **Objectifs :**

Accompagner, conseiller et former les collectivités (EPCI et communes), les maîtres d'ouvrages privés mais également les particuliers et agriculteurs dans la mise en place de projets permettant de conforter, de maintenir ou de restaurer les continuités écologiques (haies, arbres, vergers, mares, prairies, etc.)

Accompagner les acteurs dans l'application des dispositifs financiers et politiques nationaux, régionaux, départementaux, etc.

Porter, sur son territoire, l'opération « Plantons le décor » permettant le développement des trames vertes et la préservation du patrimoine génétique local sur l'intégralité du territoire.

### **Description :**

Accompagner les acteurs publics ou privés dans la conception de leurs projets globaux trame verte et/ou trame bleue sur terrain privé et agricole et assurer le suivi des projets

Accompagner les exploitants souhaitant bénéficier des outils et dispositifs départementaux, régionaux et européens en faveur de la TVB (Financement des projets de plantations via la fondation Yves Rochers/ AFAHC, investissements non-productifs en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques : FEADER/Région)

Suivre et former les porteurs de projets ayant planté les années précédentes ou souhaitant s'engager dans ce type de projet

Assurer le suivi phytosanitaire des conventions « Aubépine » ayant fait l'objet d'une autorisation de plantation

Organiser des journées de sensibilisation dans le cadre des journées de l'arbre : gestion du patrimoine fruitier, arboré, formations à la taille,...

Organiser des pressées afin de valoriser les fruits des vergers traditionnels de l'Avesnois

Organiser des journées de formations auprès des agents communaux pour la gestion de leur patrimoine arboré

Diffuser le patrimoine génétique fruitier au travers des opérations « Plantons le décor », Adopter un arbre fruitier et diffusion des « pieds mères » pour les essences à très petits effectifs

Organiser la campagne annuelle « Plantons le décor »

### **Périmètre d'action:**

Parc et EPCI adhérents

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargée de mission gestion de l'espace (ENRx)

Assistant d'étude Bocage (CDD SMPNRA sur opération)

Assistant d'étude Bocage (SMPNRA)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD SMPNRA sur opération)

Assistant d'étude SIG (CDD SMPNRA sur opération)

### **Rôle du Parc :** Maîtrise d'oeuvre

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Pilotage

**Partenaires** : Exploitants agricoles, Région Hauts de France, Communes du Parc, Les croqueurs de pommes, CRRG, Habitants, Espaces Naturels Régionaux, EPCI du territoire, Agglomération Maubeuge Val de Sambre

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

#### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

- limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire,

- maintien des surfaces de vergers hautes-tiges de 2009.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Linéaire de haies plantées	Transversal
Nbre de mares restaurées	Transversal
Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal
Nbre de communes accompagnées	Transversal
Surface de vergers plantés	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal
Nbre d'arbres et arbustes plantés	Transversal

## 2017 – Développer la contractualisation agro-environnementale

**Mesure de la charte** : M26 : Favoriser la contractualisation en faveur de la préservation du paysage, de la ressource en eau, de la biodiversité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Dans le cadre de la Charte de Parc 2010-2022 et de la déclinaison régionale du Programme de Développement Rural, le Parc naturel régional de l'Avesnois se porte opérateur de Mesures Agro-Environnementales sur l'intégralité de son territoire et a déposé un Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la période 2017-2020. Ce PAEC porte sur les enjeux suivants : la préservation de son bocage, de sa biodiversité associée, et des paysages ; la préservation de la ressource en Eau Potable, le maintien des zones humides et la lutte contre l'érosion des sols.

Le Syndicat mixte travaille étroitement avec les organismes agricoles (Chambre d'Agriculture, GABNOR, ADARTH...) et les exploitants qui s'engagent, sur la base d'engagements contractuels, à mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement.

Les mesures proposées sont destinées à assurer le maintien et la préservation du bocage avesnois : prairies, haies, mares prairiales, arbres et alignements d'arbres...

Une animation spécifique sera mise en place sur les 13 communes concernées par le projet de "maintien de l'agriculture en zones humides" financé par l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

### Objectifs :

Développer l'implication des exploitants dans la mise en place de pratiques favorables à l'environnement et permettant de maintenir et de renforcer le bocage.

Préserver et améliorer la biodiversité ordinaire et patrimoniale, la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion, les milieux humides et les paysages bocagers.

Adapter et rédiger les cahiers des charges des mesures à proposer sur le territoire sur la base du cadrage national et régional.

Accompagner les EPCI volontaires dans les politiques de préservation du bocage.

### Description :

Animer le PAEC sur la période 2017-2020.

Animer collectivement et individuellement le dispositif MAEC en fonction des zones prioritaires identifiées dans le Programme Agro Environnemental et Climatique, notamment dans le cadre du programme d'actions de "maintien de l'agriculture en zones humides"

Monter et suivre les dossiers MAEC

Mobiliser la politique dépréventive en faveur de l'entretien du bocage

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargée de mission gestion de l'espace (ENRx)

Assistant d'étude Bocage (CDD SMPNRA sur opération)

Assistant d'étude Bocage (SMPNRA)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD SMPNRA sur opération)

Assistant d'étude SIG (CDD SMPNRA sur opération)

### Rôle du Parc :

Maîtrise d'ouvrage

Pilotage

Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Exploitants agricoles, Région Hauts de France, Chambre d'agriculture de Région, GABNOR, Agence de l'Eau Artois Picardie, DRAAF Nord-Pas de Calais, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Agglomération Maubeuge Val de Sambre

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*(source charte)*

- limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire,

- maintien des surfaces de vergers hautes-tiges de 2009,

- maintenir voire augmenter la surface en herbe sur le territoire : 60% de la SAU en herbe en 2022

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre d'exploitants engagés en MAEC	Patrimoine naturel et eau
Linéaire de haie engagé (MAEC, valorisé bois énergie...)	Patrimoine naturel et eau
Nbre d'arbres préservés	Transversal
Nbre de mares engagées en MAEC	Patrimoine naturel et eau
Surface en herbe contractualisée en MAEC	Patrimoine naturel et eau
Montant de l'aide financière régionale mobilisée par l'Avesnois	Patrimoine naturel et eau
Linéaire de haie engagé dans la politique du CG59	Patrimoine naturel et eau
Nbre de communes accompagnées	Transversal
Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal

# Mise en œuvre de Natura 2000

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est concerné par 3 sites Natura 2000, il s'agit des sites suivants :

- Le site Natura 2000 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » dit **ZPS de Thiérache, présidée par Madame Viviane DEMARSCHELLIER**, Maire d'Eppe Sauvage ;
- Le site Natura 2000 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor » dit **site 38, présidé par Monsieur Jean-Luc PERAT**, Maire d'Anor ;
- Le site Natura 2000 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » ; dit **Site 39, présidé par Monsieur Philippe LETY**, Maire de Solre le Château ;

**Le Parc naturel régional de l'Avesnois, est opérateur des Documents d'objectifs de ces trois sites Natura 2000** : le site 38, le site 39 et la ZPS.

Il convient, dans le cadre des orientations et des mesures de la charte du Parc, de préserver et développer la quantité et la qualité des cœurs de nature recelant des milieux naturels et espèces de hautes valeurs patrimoniales en les protégeant et en les gérant ; ces sites Natura 2000 en font intégralement partie.

**Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est donc engagé à mettre en œuvre les documents d'objectifs de ces sites Natura 2000** en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable et de présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public.

Après avoir conduit ces dernières années le travail d'élaboration et de révision des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du territoire du Parc, il est nécessaire, **pour le programme d'action 2017, d'animer la mise en œuvre des documents d'objectifs de la ZPS, du site 38 et du site 39 : Promotion et Elaboration des chartes et contrats, des mesures agro-environnementales, composition des documents de communication, accompagnement à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000...**avec l'objectif de préserver et restaurer les milieux et espèces de ces sites.



# Natura 2000 : préservation des habitats et des espèces

## P02

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 2 : Protéger et gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables

Mesures associées : 1, 5, 14, 19, 26, 31, 33, 36

### Contexte et motif du projet

Le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois est concerné par 3 sites Natura 2000 qui recèlent en leurs seins une biodiversité exceptionnelle au regard des habitats et des espèces présentes.

Il convient donc d'animer la mise en œuvre des documents d'objectifs de ces sites afin de préserver ce patrimoine exceptionnel.

### Bilan des années antérieures

Le DOCOB du site Natura 2000 - FR 3112001 : « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » dit ZPS a été approuvé en décembre 2013 ;

Le DOCOB du site Natura 2000 - FR 3100511 : « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne de Trélon et du plateau d'Anor » dit site 38, approuvé en septembre 2016 ;

Le DOCOB du site Natura 2000 - FR 3100512 : « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers » ; dit Site 39 a été approuvé en décembre 2014

### Objectif général du projet

Il convient, dans le cadre des orientations et des mesures de la charte du Parc, de préserver et développer la quantité et la qualité des cœurs de nature recelant des milieux naturels et espèces de hautes valeurs patrimoniales en les protégeant et en les gérant et les sites Natura 2000 en font partie. Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est donc engagé au travers de sa charte à initier et/ou accompagner des démarches de gestion durable, de restauration de sites en cœur de nature (Natura 2000) en mobilisant ses outils et compétences techniques en matière d'aménagement et de développement durable et de présider les comités de pilotage Natura 2000 sauf pour les sites en domaine public.

### Partenaires/acteurs

DDTM, DREAL, CSRPN, CBNBI, GON, Département du Nord, Région Hauts de France, associations naturalistes, ONF, CRPF, CAR, COFNOR, Fédération de Chasse, Fédération de Pêche, Syndicat de propriétaires, collectivités territoriales, membres des COPIL des sites Natura 2000 ...

### Descriptif

Animer les mesures et les chartes des documents d'objectifs des sites Natura 2000 suivis par le SMPNRA (site 38,39 et ZPS)

### Liste des actions

Action 1 : Mettre en œuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 du site 38

Action 2 : Mettre en œuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 du site 39

Action 3 : Mettre en œuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 de la ZPS

### Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie : 55 500 €

Coût en action : 17 392 €

**Budget : 72 892 €**

### Financement à 100% FEADER et Etat

#### Indicateurs de suivi

Nombre et pourcentage d'actions des DOCOB mis en place

Un DOCOB révisé

#### Résultats attendus

Préservations des habitats et des espèces des sites Natura 2000

#### Périmètres concernés

Les sites Natura 2000 38, 39 et la ZPS

Natura 2000 : préservation des habitats  
et des espèces - 2015 / 2017

2017-P02-A01

## 2017 – Mettre en oeuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 du site 38

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois compte trois sites Natura 2000. La Zone Spéciale de Conservation FR3100511 « Forêts, bois étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor » plus connu sous le nom de site 38 est le plus ancien. Créé en 1999 il fait partie des sites pilotes au niveau national servant ainsi de laboratoire d'expérience. Le Document d'objectifs du site étant devenu obsolète les élus du territoire, les représentants de l'état, les usagers du site et les techniciens du Parc se sont mis autour de la table afin de définir les objectifs et les mesures contractuelles du nouveau document d'objectifs. Ce dernier a été approuvé, après 3 années de travail, en septembre 2016. L'animation engagée depuis 1999 sur ce site sera reconduite avec le nouveau DOCOB afin d'assurer la pérennité des habitats et des espèces du site.

### Objectifs :

Poursuivre l'accompagnement des propriétaires, agriculteurs et collectivités pour la mise en oeuvre des actions du nouveau document d'objectifs du site (chartes, contrats, évaluation des actions, suivis scientifiques, ...)

### Description :

Organiser un comité de suivi mutualisé avec celui du site de la ZPS lors du premier trimestre pour présenter le programme d'animation de l'année et lors du dernier trimestre pour rendre compte du travail produit.

Promouvoir et préparer les contrats Natura 2000, MAEC Natura 2000 et les adhésions à la Charte Natura 2000.

Mettre en oeuvre les actions non contractuelles proposées par le docob du site avec l'organisation d'un chantier école sur les Monts de Baives, la création d'une mesure non contractuelle sur le bois mort et les arbres gîtes, une formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes à destination des piégeurs et des chasseurs, et des sorties grand public d'initiation à la pêche des Ecrevisses américaines.

Intégrer le docob dans les politiques publiques territoriales.

Assister les porteurs de projets dans l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 avec entre autre la réponse aux sollicitations des porteurs de projet, l'organisation d'un suivi de la Cigogne dans l'Etude d'Incidence du trail du val-joly.

Communiquer et informer sur la démarche Natura 2000 avec la maintenance du site internet, une lettre d'information annuelle, des articles saisonnalisés pour les bulletins municipaux et les supports de communication des partenaires, dématérialisation de l'exposition par lecture de flash code (phase préparatoire en 2017), l'organisation d'une journée sur la forêt, et mise en page d'un support charte de présentation fusionnée Site 38-ZPS.

Suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs ;

Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

Suivre les contrats Natura 2000.

Gérer administrativement et financièrement le DOCOB (Compléter SIN2,...)

### Périmètre d'action :

ZSC « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la fagne et du plateau d'Anor »

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoines naturel et eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame verte (ENRx)

Assistant d'étude Trame verte (SMPNRA)

Chargé de mission Natura 2000 (CDD SMPNRA sur opération)

Assistant d'études SIG (CDD SMPNRA sur opération)

### Rôle du Parc :

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : DDTM Nord, DREAL Hauts-de-France, COFNOR, Comité de suivi Natura 2000, Fédération des chasseurs du Nord, Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France, Chambre d'Agriculture du Nord, Région Hauts-de-France, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie, Exploitants agricoles, Propriétaires

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

#### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de COPIIL réunis	Transversal
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal
Part du site contractualisée	Patrimoine naturel et eau
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal
Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal
Nbre de communes accompagnées	Transversal

## 2017 - Mettre en oeuvre les mesures du Docob Natura 2000 du site 39

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois compte trois sites Natura 2000 dont le site 39, Site d'Intérêt Communautaire FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers ». Ces sites ont pour objectif de conserver des espèces animales et des végétations d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des activités économiques et culturelles. Le 01 juillet 2011 s'est déroulé le comité de pilotage d'installation du site et le SMPNRA fut désigné opérateur chargé de l'élaboration du docob de ce site. Les études écologiques et socio-économiques se sont déroulées de 2012 à 2013. En 2013-2014, la démarche de concertation engagée, ponctuée de réunions du comité de pilotage et de sessions de groupes de travail, a permis de définir les objectifs et les actions du docob. Le copil a validé le document d'objectifs le 19 décembre 2014. Le SMPNRA a été désigné animateur de ce site. Depuis 2015, la phase d'animation est engagée à travers les actions : contractuelles, non contractuelles, d'information et d'amélioration de la connaissance.

### Objectifs :

Poursuivre la mise en oeuvre des actions contractuelles (chartes, contrat) et non contractuelles, informer les usagers et ayants-droits.

### Description :

- Organiser une réunion d'information des propriétaires d'étangs.
- Contrats et Charte : continuer les dossiers de 2016 en forêt. Rencontrer individuellement les propriétaires d'étang participant à la réunion d'information. Contacter spécifiquement les propriétaires à parcelles à enjeu.
- MAEC : Contacter individuellement les agriculteurs n'ayant pas contractualisé.
- Actions non contractuelles : Continuer le partenariat avec le SMAECEA et la CAMVS pour la prise en compte des enjeux du site dans la gestion de la Solre. A Bousignies sur Roc, retourner sur le site de la source pétrifiante évaluer les résultats de la restauration et les restituer à la Municipalité. Organiser l'opération de lutte contre le cerisier tardif dans le bois de Wiheries, et communiquer auprès des propriétaires forestiers pour qu'ils veillent quant à sa propagation. Transversal site 39, 38, ZPS: Définition et animation d'une mesure non contractuelle sur le bois mort et sénescents et les arbres gîtes. Transversal site 39, 38, ZPS: Organiser une rencontre des chasseurs et piégeurs, pour les informer des enjeux à lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les encourager pour la destruction de celles piégeables et chassables (Rat musqué, Ragondin, Bernache du Canada, ...).
- Evaluation des incidences : Assister les porteurs de projet dans leur dossier.
- Communication et information : Alimentation du site internet, édition d'une lettre d'information et d'articles saisonniers proposés aux communes. Dématérialisation de l'exposition, et création de compléments accessibles par flash code. Organiser une randonnée tout-public pour sensibiliser aux enjeux du site (rivières, espèces écrevisses envahissantes, bocages, ...).
- Organiser le 4ème comité de suivi pour restituer l'action 2017 et prévoir l'action 2018.

- Faire le bilan et assurer la gestion administrative de la mesure.

### Périmètre d'action :

Site d'Intérêt Communautaire FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoine naturel et eau » (ENRx)

Assistant d'étude Natura 2000 (CDD SMPNRA sur opération)

Chargé de mission Trame verte (ENRx)

Assistant d'études SIG (CDD SMPNRA sur opération)

### Rôle du Parc : Maîtrise d'ouvrage

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Pilotage

### Partenaires : Comité de suivi Natura 2000, Conseil Scientifique

Régional du Patrimoine Naturel, Exploitants agricoles, Propriétaires

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

#### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de COPIL réunis	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal
Part du site contractualisée	Patrimoine naturel et eau
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal
Nbre de communes accompagnées	Transversal

## 2017 – Mettre en oeuvre les mesures du DOCOB Natura 2000 de la ZPS

**Mesure de la charte** : M02 : Protéger et gérer les coeurs de nature et les sites géologiques remarquables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Le Parc naturel régional de l'Avesnois compte quatre sites Natura 2000 dont un site Directive Oiseaux, la Zone de Protection Spéciale FR3112001 « Forêt, bocage, étangs de Thiérache ». Le SMPNRA est opérateur local pour ce site et a lancé l'élaboration du docob en 2009. Le comité de pilotage du 10 octobre 2013 a validé le docob de la ZPS, qui a été validé par arrêté préfectoral le 5 mai 2014. Suite à cette approbation le SMPNRA a été désigné par les membres du comité de pilotage animateur du site Natura 2000.

### **Objectifs :**

Poursuivre l'animation du DOCOB de la ZPS par la contractualisation et la mise en oeuvre d'actions d'amélioration de la connaissance sur l'avifaune.

### **Description :**

Organiser un comité de suivi mutualisé avec celui du site 38 lors du premier trimestre pour présenter le programme d'animation de l'année et lors du dernier trimestre pour rendre compte du travail produit.

Promouvoir et préparer les contrats Natura 2000, MAEC Natura 2000 et les adhésions à la Charte Natura 2000 ;

Mettre en oeuvre les actions non contractuelles proposées par le docob du site avec l'organisation d'un chantier école sur les Monts de Baives, la création d'une mesure non contractuelle sur le bois mort et les arbres gîtes, une formation sur les Espèces Exotiques Envahissantes à destination des piégeurs et des chasseurs, et des sorties grand public d'initiation à la pêche des Ecrevisses américaines;

Intégrer le docob dans les politiques publiques territoriales;

Assister les porteurs de projets dans l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 avec entre autre la réponse aux sollicitations des porteurs de projet, l'organisation d'un suivi de la Cigogne dans l'Etude d'Incidence du trail du val-joly.

Communiquer et informer sur la démarche Natura 2000 avec la maintenance du site internet, une lettre d'information annuelle, des articles saisonnalisés pour les bulletins municipaux et les supports de communication des partenaires, dématérialisation de l'exposition par lecture de flash code (phase préparatoire en 2017), l'organisation d'une journée sur la forêt, et mise en page d'un support charte de présentation fusionnée Site 38-ZPS.

Suivre la mise en oeuvre du document d'objectifs ;

Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site ;

Suivre les contrats Natura 2000.

Gérer administrativement et financièrement le DOCOB (Compléter SIN2,....).

### **Périmètre d'action :**

ZPS « Forêt, bocage ; étangs de Thiérache »

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoines naturel et eau » (ENRx) ;

Chargé de mission Trame verte (ENRx).

Assistant d'étude Trame verte (SMPNRA) ;

Chargé de mission Natura 2000 (CDD SMPNRA sur opération),

Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx),

Assistant d'études SIG (CDD SMPNRA sur opération)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Pilotage

**Partenaires** : COFNOR, Comité de suivi Natura 2000, DREAL Hauts-de-France, DDTM Nord, Fédération des chasseurs du Nord, Chambre d'agriculture de Région, Chambre d'Agriculture du Nord, Région Hauts-de-France, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais Picardie, Exploitants agricoles, Propriétaires

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

#### *Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Préserver/restaurer et étendre les surfaces de tous les habitats d'espèces patrimoniales et les habitats d'intérêt communautaire.*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre de COPIL réunis	Transversal
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal
Part du site contractualisée	Patrimoine naturel et eau
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal

# Ressource en eau et milieux aquatiques

L'Avesnois est un réservoir d'eau potable indispensable pour notre territoire mais également pour le territoire régional. Les richesses liées à cette ressource en eau : zones humides, espèces protégées,... sont nombreuses et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a inscrit la préservation des milieux aquatiques ainsi que la gestion durable, concertée et solidaire de la ressource en eau comme des enjeux forts au sein de sa Charte.

La gestion et la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques est transversale aux 3 ambitions de la Charte et ce projet veut mettre en cohérence les actions de protection et de gestion des milieux aquatiques tant quantitativement que qualitativement.

Ainsi, deux Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sont identifiés sur le territoire du Parc :

- ⇒ Le SAGE de la Sambre, engagé depuis 2003 et approuvé depuis septembre 2012, couvre les 2/3 du territoire, il est porté par le Parc naturel régional de l'Avesnois. Le travail du Syndicat Mixte est de **mettre en œuvre les actions nécessaires pour atteindre les objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du Règlement du SAGE de la Sambre.**
  
- ⇒ Le SAGE de l'Escaut couvre 1/3 du territoire du Parc, à l'Ouest de la Forêt de Mormal, il est en cours d'élaboration. Le Syndicat Mixte du Parc **accompagnera techniquement la structure animatrice du SAGE de l'Escaut afin qu'elle puisse intégrer les enjeux de la charte du Parc et bénéficier des connaissances du Parc dans l'élaboration d'un SAGE et plus particulièrement sur la délimitation des zones humides.**

Parallèlement au travail d'accompagnement et d'animation des SAGE du territoire, l'équipe du Parc travaillera sur :

- **L'accompagnement des communes dans la transition vers le « zéro phyto »** en les accompagnant autour des audits des pratiques actuelles, de la définition des nouveaux objectifs d'entretien, de la réalisation des plans de désherbage et de gestion différenciée et aussi dans l'élaboration d'une communication adaptée aux usagers de la commune
  
- **l'accompagnement des porteurs de projets** privés et publics dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques : **restauration des mares, ripisylves, lutte contre le ruissellement et l'érosion...**

Outre ces actions, le PNR Avesnois travaillera également sur :

- **La mise en œuvre d'actions** liées à Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation pour le Territoire à Risques d'Inondation de la Sambre **en testant l'ensemble des Plans Communaux de Sauvegarde des communes concernées par le Territoire à Risque d'Inondation**
  
- **L'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)** afin de permettre au territoire de s'organiser pour proposer un programme d'action afin de réduire les risques liés aux inondations.

# Ressource en eau et milieux aquatiques P03

Référence aux objectifs de la Charte :

**Mesure 19** : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

**Mesure 20** : Adopter les principes de cohérence et de concertation dans la gestion de la ressource en eau

Mesures associées : 1 / 2 / 3 / 6 / 8 / 14

## Contexte et motif du projet

L'eau souterraine de l'Avesnois est un réservoir d'eau potable indispensable pour notre territoire mais également pour la région.

Les richesses liées à cette ressource en eau (zones humides, espèces protégées,...), sont nombreuses et pourtant la pression des activités est de plus en plus forte : pollutions ponctuelles et diffuses, demande croissante en eau potable, prélèvements industriels en hausse, évolution du climat, destruction des zones humides, augmentation de l'exposition des biens et des personnes aux risques d'inondation ou de coulées de boues... Face à ces différents enjeux et à l'obligation d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau dans les années à venir, il est nécessaire d'adopter des principes de solidarité et de gestion territoriale durable dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

## Bilan des années antérieures

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sambre a été approuvé le 21 septembre 2012 après plus de dix années de travaux préparatoires et le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a été désigné structure de mise en œuvre.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Escaut est en cours d'élaboration

## Objectif général du projet

Impliquer les acteurs locaux dans la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques de manière concertée et cohérente à l'échelle des bassins versants de la Sambre et de l'Escaut.

Améliorer la connaissance et préserver la biodiversité des milieux humides et aquatiques.

Renforcer la Trame Bleue sur les territoires du Parc et du SAGE de la Sambre

Lutter contre les phénomènes de ruissellement et d'érosion

Lutter contre les risques d'inondation dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation

## Partenaires /Acteurs

AEAP, Département du Nord, Région Hauts de France, SAGEs, Gestionnaires des milieux naturels, Associations locales, Collectivités et groupements associés, FD Pêche, FD Chasse, DREAL, DDTM, ONEMA, SMAECEA, SMABOA

## Descriptif

Mettre en œuvre la directive inondation sur le bassin versant de la Sambre par l'élaboration et la mise en place de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de Maubeuge

Elaborer un dossier de candidature à la labellisation d'un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)

Préserver la biodiversité les milieux humides et aquatiques en luttant contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Accompagner les communes (ou EPCI) dans l'identification de leurs milieux humides et aquatiques pour les intégrer au sein de leur planification territoriale.

Connaitre, restaurer et créer des zones d'expansion de crue  
Accompagner les communes vers le passage au « Zéro Phyto »

## Liste des actions

Action 1 : Animer la mise en œuvre du SAGE de la Sambre

Action 2 : Accompagner l'élaboration du SAGE Escaut

Action 3 : Accompagner les communes dans le passage au Zéro Phyto

Action 4 : Animer l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation pour le Territoire à Risques d'Inondation de la Sambre

Action 5 : Accompagner les projets de lutte contre les inondations autour de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie : 123 000 €

Coût en action : 53 500 €

**Budget : 176 500 €**

## Indicateurs de suivi

Nombre d'actions mises en place en faveur de l'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Nombre de communes accompagnées vers le zéro phyto

Nombre de tests de PCS (Plans communaux de Sauvegarde) organisé

## Résultats attendus

Amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles et atteinte du bon état écologique des masses d'eau

## Périmètres concernés

Périmètre du SAGE de la Sambre et du SAGE Escaut compris dans le périmètre du Parc

## 2017 – Animer la mise en œuvre du SAGE de la Sambre

**Mesure de la charte** : M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Après 10 ans d'élaboration, le SAGE de la Sambre est dans sa phase de mise en œuvre depuis son approbation par les préfets du Nord et de l'Aisne en date du 21 septembre 2012. Il convient donc aujourd'hui de mettre en œuvre les actions prioritaires identifiées au sein du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, d'accompagner les partenaires dans la prise en compte du SAGE et la réalisation des actions, et d'animer la CLE.

### Objectifs :

Animer la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Mettre en œuvre les actions prioritaires (notamment en ce qui concerne la communication, les espèces exotiques envahissantes, la gestion du risque d'inondation, la préservation des zones humides etc.)

Accompagner les collectivités et les porteurs de projet afin qu'ils prennent en compte le SAGE de la Sambre.

Informier le plus grand nombre des enjeux du SAGE.

Accompagner les collectivités afin qu'elles participent à la mise en œuvre du SAGE via son intégration au sein des documents d'urbanisme.

### Description :

- Etablir une méthode de travail et accompagner les communes lors de leur procédure d'élaboration ou de révision de leur document d'urbanisme dans l'identification des zones humides de leur territoire et leur prise en compte au sein des PLUi.

- Accompagner les maîtres d'ouvrage locaux pour la mise en compatibilité des projets, installations, ouvrages, travaux, aménagements et documents d'urbanisme avec le SAGE

- Répondre aux demandes des acteurs locaux

- Mettre en œuvre les zones à enjeu environnemental concernant l'assainissement non collectif

- Animer la CLE et préparer les avis

- Alimenter le site internet du SAGE Sambre

- Réaliser un tableau de bord annuel

- Poursuivre le projet de restauration des zones humides sur les communes d'Aulnoye Aymerie, Bachant et Pont sur Sambre

### Périmètre d'action :

Périmètre du SAGE de la Sambre (122 communes sur les départements du Nord et de l'Aisne)

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD SMPNRA sur opération)

Secrétaire assistante du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (SMPNRA)

Un Chargé de mission SIG – Observatoire territorial (SMPNRA)

Chargée de mission Aménagement durable du territoire (ENRx)

Chargée de mission Maitrise de l'Urbanisation (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Pilotage

**Partenaires** : CLE du SAGE Sambre, DDTM Nord, DREAL Hauts-de-France, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, Communes du SAGE-Sambre, Département du Nord, Région Hauts-de-France, Agence de l'Eau Artois Picardie

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau*

*Conserver 2 000 hectares de zones humides*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre d'avis rendus sur projets soumis à étude Loi sur l'Eau	Transversal
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal
Nbre de communes accompagnées	Transversal
Nbre d'EPCI accompagnés	Transversal
Nbre de CLE réunies	Patrimoine naturel et eau

## 2017 - Accompagner la mise en oeuvre du SAGE Escaut

**Mesure de la charte** :M20 : Adopter les principes de solidarité et de concertation dans la gestion de la ressource en eau

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action :**

La CLE du SAGE Escaut s'est installée courant 2012, marquant ainsi le départ concret de sa phase d'élaboration. Une partie des communes ayant approuvé la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois se trouvant au sein du périmètre du bassin versant de l'Escaut, une assistance sous forme d'ingénierie de la part du SMPNRA sera apportée à la structure porteuse du SAGE de l'Escaut.

**Objectifs :**

- Apporter une assistance technique pour l'élaboration du SAGE de l'Escaut
- Transférer les compétences acquises par le Parc naturel régional de l'Avesnois lors de l'élaboration du SAGE de la Sambre à la structure animatrice du SAGE de l'Escaut
- Déterminer les zones humides sur le territoire du Parc repris au sein du périmètre du SAGE de l'Escaut

**Description :**

Contribuer aux groupes de travail d'élaboration du SAGE Escaut  
Participer aux CLE du SAGE Escaut  
Apporter une assistance technique et un retour d'expérience à la structure porteuse du SAGE de l'Escaut  
Vérifier par des visites de terrain les prédictions du modèle de pré localisation des zones humides

**Périmètre d'action:**

Communes du SMPNRA présentes au sein du périmètre du SAGE de l'Escaut

**Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)  
Chargé de mission Trame bleue (ENRx)  
Assistant d'étude SIG (CDD SMPNRA sur opération)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : CLE du SAGE Escaut

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Nombre d'actions réalisées en partenariat avec la structure porteuse du SAGE de l'Escaut

Nombre d'heure passées pour l'assistance apportée au SAGE de l'Escaut

**Rappel de l'objectif cible à l'horizon 2022**

Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal

## 2017 - Accompagner les communes dans le passage au zéro phyto

**Mesure de la charte** : M19 : Favoriser les activités humaines respectueuses de la ressource en eau

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

La Loi Labbé du 6 février 2014 et la Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique visent à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Ainsi, l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics est mis en place à compter du 1er janvier 2017. Cela comprend l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries.

Cette nouvelle réglementation implique des changements profonds au sein des pratiques actuelles dans de nombreuses communes et intercommunalités du territoire. En effet, le passage en 0 phyto exige une expertise technique spécifique ainsi qu'une communication importante auprès des élus, des techniciens mais surtout auprès des administrés qui ont souvent du mal à accepter ce qu'ils considèrent comme des « mauvaises herbes » sur les espaces publics.

Devant ces constats et suite à plusieurs sollicitations auprès des services du Parc, le Syndicat Mixte souhaite accompagner techniquement les communes et les intercommunalités qui en font le souhait dans la transition efficace et partagée vers le 0 phyto.

### Objectifs :

- Accompagner 75 communes sur 3 ans (25 communes par an)

### Description :

Pour chaque commune, le travail suivant sera produit:

- un audit des pratiques actuelles ;
- la définition de nouveaux objectifs d'entretien ;
- l'élaboration un plan de désherbage complet pour l'ensemble des espaces gérés par la commune ;
- la mise en place d'une gestion différenciée ;
- la réalisation un plan de communication adapté à différentes publics (élus, technicien, administrés, grand public, scolaires etc.).

### Périmètre d'action:

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sambre

### Ingénierie mobilisée:

Chargé de mission responsable du pôle « Patrimoines naturels et eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame Bleue (ENRx)

Secrétaire assistante du pôle « Patrimoines naturels et eau » (SMPNRA)

Assistant d'étude 0 phyto sur opération (SMPNRA)

### Rôle du Parc

Maîtrise d'ouvrage  
Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
Pilotage

**Partenaires** : Noréade, FREDON, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communes du SAGE-Sambre, Communes du Parc, Agence de l'Eau Artois Picardie

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022:

Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau  
Conserver 2000 hectare de zones humide

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de communes accompagnées	Transversal

## 2017 - Animer l'élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) de la Sambre

**Mesure de la charte** : M22 : Observer les effets du changement climatique sur le territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

La directive inondation 2007/60/CE impose aux états membres de réfléchir et planifier leur lutte contre les risques d'inondation. La traduction de cette directive en France s'articule à plusieurs niveaux.

Au niveau national, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI) fixe les grandes lignes et les grands objectifs à atteindre pour notre Etat. Cette stratégie nationale se décline par grand bassin hydrographique par des Plans de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) (qui seront les volets des SDAGE traitant de la thématique inondation). Ce Plan de Gestion des Risques d'Inondation fixe les objectifs à atteindre pour le bassin Artois Picardie mais aussi pour les Territoires à Risque Important d'Inondation (TRI) sur lesquels il est nécessaire d'élaborer des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Ces Territoires à Risques d'Inondation ont été définis par les services de l'Etat lors d'une Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations, prenant en compte l'aléa d'inondation mais aussi les enjeux sur ces territoires (notamment au niveau économique). Depuis 2014, le Parc naturel régional de l'Avesnois co-anime l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation de la Sambre avec les services de l'Etat (DDTM et DREAL) pour le secteur de la Sambre.

### **Objectifs :**

- Décliner la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation en fiche action opérationnelle en partenariat avec les acteurs du territoire
- Identifier des maîtres d'ouvrage pour chaque action.
- Tester les Plans Communaux de Sauvegarde sur les 29 communes de la Stratégie Locale

### **Description :**

Décliner la SLGRI en fiche action opérationnelle en fléchant les maîtres d'ouvrage potentiels

Tester l'opérationnalité des Plans Communaux de Sauvegarde sur les 29 communes traversées par la Sambre

Mettre en place les premières actions définies dans le cadre de la Stratégie, notamment concernant la culture du risque

### **Périmètre d'action :**

Les 29 communes de la SLGRI : Assevent, Aulnoye-Aymeries, Bachant, Berlaimont, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Catillon-sur-Sambre, Éclaibes, Feignies, Ferrière-la-Grande, Hautmont, Jeumont, Landrecies, Leval, Limont-Fontaine, Locquignol, Louvroil, Maroilles, Marpent, Maubeuge, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Ors, Pont-sur-Sambre, Recquignies, Rejet-de-Beaulieu, Rousies, Saint-Remy-du-Nord, Sassegnies

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude Trame bleue (CDD SMPNRA sur opération)

Secrétaire assistante du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Co-pilotage

**Partenaires** : CLE du SAGE Sambre, DDTM Nord, EPCI du territoire, SCOT Sambre-Avesnois, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECA), ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France, CCI Grand Hainaut, Voies Navigables de France, DREAL Hauts-de-France, ONEMA Nord Ouest, Département du Nord, Agence de l'Eau Artois Picardie, Sous Préfecture d'Avesnes/HELPE

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Des fiches actions opérationnelles avec identification des maîtres d'ouvrage

### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de COPIL réunis	Transversal

## 2017 - Accompagner les projets de lutte contre les inondations autour de l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

**Mesure de la charte** : M22 : Observer les effets du changement climatique sur le territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Suite aux intempéries de juin 2016, le territoire a subi des inondations de plusieurs types (débordement de cours d'eau, ruissellement urbain, ruissellement rural, érosion, coulées de boues).

La diversité des phénomènes observés et la prépondérance des inondations par ruissellement rural entraînant des coulées de boues impliquent des réponses opérationnelles diversifiées et coordonnées à l'échelle du bassin versant. Afin d'agir sur la thématique le dispositif PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) semble le plus adapté. Créés en 2003, les PAPI sont des contrats passés entre l'Etat et les collectivités qui le mettent en œuvre. C'est un outil permettant une gestion des risques d'inondation à l'échelle du bassin versant, avec pour objectif la réduction des dommages sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Il permet de coordonner les différentes actions, fédérer les élus, riverains et acteurs locaux sur un programme complet et cohérent de lutte contre les inondations : information, alerte, gestion de crise, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, aménagements de réduction des hauteurs d'eau, protections localisées.

Lorsqu'il est finalisé, le programme d'Action et de Prévention des Inondations est constitué de trois volets :

- un diagnostic de la situation actuelle
- une stratégie locale cohérente et adaptée aux problématiques identifiées au sein du diagnostic
- un programme d'action chiffré et défini dans le temps.

### **Objectifs :**

- Ecrire le PAPI d'intention et le soumettre au comité de validation.

### **Description :**

Rassembler et organiser l'ensemble des connaissances existantes sur le bassin versant

Réaliser un diagnostic du territoire

Identifier les connaissances complémentaires à acquérir

Mettre en place une gouvernance territoriale

Elaborer le PAPI d'intention et le soumettre aux services de l'Etat pour labellisation

### **Périmètre d'action :**

Bassin versant de la Sambre (122 communes)

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission Responsable du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (ENRx)

Chargé de mission Trame bleue (ENRx)

Assistant d'étude PAPI (CDD SMPNRA sur opération)

Secrétaire assistante du pôle « Patrimoines naturels et Eau » (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Pilotage

Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Communauté de Communes Thiérache du Centre, EPCI du territoire, DDTM Nord, DREAL Nord-Pas de Calais, Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECA), Agence de l'Eau Artois Picardie, SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), Communauté de Communes Thiérache d'Aumale, Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France, CCI Grand Hainaut, Voies Navigables de France, Département du Nord, Région Hauts-de-France

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Un PAPI d'intention rédigé et soumis aux services de l'Etat

### **Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :**

Atteindre un bon état écologique de 80% des masses d'eau

## 2

# Cadre de vie, patrimoine bâti, urbanisme

## Aménagement durable du territoire

Le territoire du Parc de l'Avesnois possède un patrimoine naturel, bâti et paysager de qualité. Toutefois, l'Avesnois est un territoire « vivant », concerné par des projets structurants, qui veut maintenir sa population et encourager le développement d'activités.

Aussi, ce territoire souhaite s'inscrire dans une démarche durable et inventer une autre façon de vivre et d'habiter tout en renouvelant sa ruralité. Pour concilier développement du territoire et préservation, il est important de **veiller à la prise en compte de ces patrimoines dans les documents de planification et les projets d'aménagement**. Cet enjeu fort est repris dans l'orientation 2-Axe 2-2-Ambition 2 de la charte « Aménager et valoriser le territoire dans le respect de l'environnement et des patrimoines ».

En effet, l'organisation paysagère et bâtie du territoire est le fruit de diverses influences et participe à son identité rurale. De façon générale, le développement de l'urbanisation, ces dernières années, a eu tendance à suivre des modèles plutôt consommateurs d'espace (habitat pavillonnaire, étalement urbain...).

Il convient donc d'encourager de **nouvelles pratiques en matière d'urbanisme plus économes en termes d'espace agricole et naturel** tout en **préservant les caractéristiques** identitaires du territoire et en **limitant l'impact environnemental** de l'urbanisation. Ces démarches innovantes en matière d'urbanisme et de préservation de la trame verte et bleue devraient permettre de répondre aux objectifs de la charte de limiter à + 5 % la variation d'espace artificialisé mais également de limiter à - 5 % la variation du linéaire de haies.

En 2016, 75 % des communes du Parc disposaient d'un document d'urbanisme opposable. Toutefois, sur certains secteurs soumis à une pression foncière importante, certaines communes ne disposaient pas encore de ce type d'outils de planification pourtant indispensable. Les évolutions récentes en matière de législation ont favorisé le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités. Aussi, **les services du Parc apportent un accompagnement technique renforcé aux EPCI** pour répondre aux engagements de la charte relatifs à la mesure 14 «Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire » et aux objectifs fixés d'aboutir à 100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.

Pour favoriser une appropriation de ces enjeux, liés à la préservation des paysages et de la biodiversité, par les acteurs locaux, il apparaît nécessaire de :

- Développer **des outils de connaissance, de prospective et de mise à disposition de données** (Porter à connaissance...);
- Favoriser **la mise en œuvre de démarche de concertation, d'information et de sensibilisation** notamment à travers les PLUi (balades paysagères, préservation concertée du bocage..).

Par ailleurs, l'amélioration du cadre de vie passe également par :

- La mise **en place de partenariats avec les acteurs économiques du territoire** (convention GRT Gaz, plan paysager des carrières de l'Avesnois...);
- **L'application sur le territoire de législations sur la protection de l'environnement et des paysages** notamment celle sur l'affichage publicitaire (Règlement Local de Publicité);
- **L'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement**.



# Aménagement durable du territoire P04

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 2 : Protéger/gérer les cœurs de nature et les sites géologiques remarquables

Mesure 3 : Maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux

Mesure 10 : Expérimenter et développer une offre de « logement » diversifiée, adaptée aux besoins des habitants et à l'identité du territoire

Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

Mesure 15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines

Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la gestion des projets d'aménagement publics et privés

## Contexte et motif du projet

Manque de prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers dans les aménagements et documents de planification  
Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc.

Réglementation sur l'affichage publicitaire spécifique en territoire de Parc

Encourager la réalisation de projets d'aménagement et d'urbanisme durables

Favoriser la prise en compte de la trame verte et bleue dans les projets d'aménagement

Contribuer à limiter l'artificialisation des sols et à la préservation de la biodiversité

## Bilan des années antérieures

Accompagnement des communes et EPCI dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;

Mise en œuvre de démarches de préservation concertée du bocage ;

Accompagnement des porteurs de projets soumis à autorisation ;

Signature et mise en place de conventions avec la DVI, les carriers/Unicem, Noréade et GRT Gaz ;

Projets expérimentaux de dimension régionale: VUQ « Vers un Urbanisme de Qualité » et Renouer « Renouvellement Urbain et Ecologique des Espaces Ruraux » (coordonnés par ENRx) ;

Forums/journées de sensibilisation et d'échange;

Elaboration d'un Schéma Territorial Eolien ;

Publication de guides techniques et de brochures

(Guides techniques des paysages, fiches pratiques...)

Elaboration de « Porter à connaissance »

Assistance technique aux communes sur leurs projets d'urbanisme et d'habitat

## Objectif général du projet

Favoriser la durabilité des projets d'aménagements et documents de planification.

Planifier l'usage des sols et penser l'urbanisme dans le respect de

l'environnement, des espaces naturels et agricoles et des patrimoines

## Partenaires/acteurs

Région Hauts de France; Département du Nord; Etat; DREAL, DDTM, CAUE, chambre d'agriculture, Communes, EPCI, ADUS, Scot Carriers, Unicem, GRT Gaz, Noréade

## Descriptif

- Accompagnement renforcé des communes et EPCI dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, de la rédaction du cahier des charges au rendu de l'avis

- Accompagnement des communes et EPCI pour favoriser la prise en compte des patrimoines naturels, paysagers et bâtis dans les projets d'aménagement et d'urbanisme (accompagnement dans l'élaboration des cahiers des charges, participation aux groupes de travail, action de sensibilisation envers les habitants)

- Mise en place de démarche de concertation avec les acteurs locaux pour la préservation des éléments de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme (haies, mares, fossés...)

- Mise en place de journées de sensibilisation et réalisation de document de sensibilisation pour aider les élus et techniciens à se doter d'une culture commune en matière d'urbanisme et d'aménagement durable

- Accompagner les actions de résorption de l'affichage sauvage et la mise en place de règlement local de publicité

- Apporter une assistance technique aux porteurs de projets le plus en amont possible pour favoriser la prise en compte de l'environnement et des paysages et la mise place de mesures compensatoires

- Contribuer à la mise en place de convention avec les grands aménageurs permettant la mise en œuvre d'actions contribuant à limiter l'impact paysager et à préserver la biodiversité

## Liste des actions

Action 1 : Accompagnement des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration du cadre de vie

Action 2 : Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et avis (SCOT, PLU, carte communale)

Action 3 : Prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

Action 4 : Concertation avec les habitants sur les projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie

Action 5 : Mise en réseau des acteurs et conception d'outils communs en matière d'aménagement durable

Action 6 : Accompagnement des porteurs de projets et avis (sur les études d'impact, les projets de téléphonie mobile, les aménagements fonciers, l'article 2 et 3, projet éolien, ZDE...)

Action 7 : Favoriser l'application de la législation sur la publicité

Action 8 : Mise en place de partenariats avec les aménageurs publics et privés pour la préservation de l'environnement et des paysages

### A la recherche de financements complémentaires pour les actions :

Action 2 : Conventonnement avec les EPCI dans le cadre des PLUi pour un accompagnement renforcé notamment sur la partie liée à la prise en compte de l'environnement et des paysages

Action 1/Action 4: Projet Interreg PARTONS pour permettre la mise en place d'opérations d'amélioration du cadre de vie favorisant la prise en compte de la biodiversité et des paysages



#### Coût des actions prévues à ce jour

Coût ingénierie SMPNRA / ENRx

Coût en ingénierie : 117 700 €

Coût en action: 6 000 €

**Soit un total de : 123 700 €**

#### Indicateurs de suivi

% du maillage préservé par commune

Nombre de communes accompagnées dans la mise en œuvre de la démarche de préservation du bocage

Evolution de la part des communes dotées d'un document d'urbanisme

Nombre de communes qui se sont dotées d'un document d'urbanisme entre 2010 et 2018

#### Résultats attendus

Limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire.

100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.

Limiter, à l'horizon 2016, à +5% maximum, la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire

#### Périmètres concernés

Parc naturel régional de l'Avesnois



## 2017 - Accompagnement des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration du cadre de vie

**Mesure de la charte** : M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Le développement de l'urbanisation, ces dernières années sur le Parc naturel régional de l'Avesnois, a eu tendance à suivre des modèles plutôt consommateurs d'espaces (habitat pavillonnaire, étalement urbain,...). Il convient donc d'encourager de nouvelles pratiques en matière d'urbanisme, plus économes en terme d'espaces, tout en préservant les caractéristiques identitaires du territoire.

La Charte a fixé comme ambition de démontrer par l'accompagnement de projets opérationnels qu'il est possible d'élaborer des projets d'aménagements qui limitent l'artificialisation des espaces, intègrent la biodiversité et prennent en compte les patrimoines naturels, bâtis et paysagers. En effet, le parc de logements est ancien, il a peu évolué, et comme souvent en milieu rural, le logement locatif fait défaut. Le parc de logements n'est donc plus adapté à la demande et des réflexions sur l'habitat doivent donc être menées.

Par ailleurs, la préservation du cadre de vie et des ambiances paysagères est un enjeu majeur pour le Parc. En effet, la qualité des paysages contribue à renforcer l'attractivité du territoire en termes d'accueil de population mais est également un facteur important de développement touristique. Aussi, une attention particulière doit être apportée notamment à l'aménagement des entrées et traversées de communes en ayant une vision supra-communale.

### Objectifs :

Accompagner des projets opérationnels d'urbanisme durable et d'amélioration de l'habitat, afin de favoriser un urbanisme durable, peu consommateur d'espace et d'énergie, et dans le respect des patrimoines présents.

Disposer de projets de référence (projets exemplaires, démarches d'éco quartiers) à l'échelle du territoire, qui pourront servir de support aux sessions de sensibilisation pour le développement d'une culture commune en matière d'urbanisme durable, et permettront de démontrer la faisabilité de tels projets.

Poursuivre l'amélioration de la connaissance et l'accompagnement de programmes d'actions en matière d'habitat.

Contribuer à l'amélioration du cadre de vie pour préserver l'identité rurale du territoire et renforcer son attractivité touristique

### Description :

=> Accompagnement renforcé pour la réalisation de projets d'urbanisme durable et participation à des démarches menées à l'échelle régionale : phases opérationnelles des projets "Vers un Urbanisme de Qualité" et Renouer

=> Transmission et diffusion des données disponibles du Parc, notamment au travers des «Porter à connaissance»

=> Participer aux comités de pilotage des études menées par les communes/EPCI

=> Apporter des réponses aux sollicitations des communes et EPCI en matière d'habitat, d'urbanisme durable et de renouvellement urbain (ex : lotissement, étude cadre de vie, PLH, mise en œuvre de la convention de partenariat avec l'EPF...).

=> Aider à la conception et à la réalisation de documents techniques dans le cadre des projets communaux/intercommunaux (cahier des charges, diagnostic de site, dossier de candidature...)

-Apporter une assistance technique renforcée aux collectivités, en associant les habitants, pour qualifier les entrées et traversées de communes. (élaboration d'un appel à projet)

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission référent : chargée de mission Maîtrise de l'urbanisme (ENRx),

Chargé de mission patrimoine bâti et habitat (ENRx)

Chargée de mission Aménagement durable du territoire (ENRx)

Assistant d'études Cadre de vie (CDD sur opération SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Partenariat technique

**Partenaires** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Espaces Naturels Régionaux, Bureaux d'études, EPCI du territoire, Communes du Parc, Pays du Cambrésis, Région Hauts-de-France, DDTM Cambrai, Département du Nord, DREAL Hauts-de-France, DDTM Avesnes/Helpe, STAP, Pays Sambre Avesnois, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre)

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de communes ayant bénéficié d'un PAC	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable
Taux de réponse aux sollicitations	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable
Nbre de projets accompagnés	Transversal
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal

### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Limitier, à l'horizon 2016, à 5% la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire.

50% des projets d'aménagements urbains publics et privés respectant les principes du développement durable.



## 2017 - Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leur document d'urbanisme et avis (SCOT, PLU/PLUi)

**Mesure de la charte** : M14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Conformément à la Loi SRU et dans l'objectif de s'assurer de la compatibilité entre les documents d'urbanisme et la Charte, le Parc propose aux communes et EPCI un accompagnement technique tout au long de la procédure.

D'ailleurs, la Charte affirme la nécessité pour les communes de se doter d'un document d'urbanisme, car 37% n'en disposaient pas en 2008. En 2016, une dizaine de documents d'urbanisme étaient en cours de réalisation à l'échelle communale et trois communautés de communes ont lancé l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

*Dans le contexte de prise de compétence des communautés de communes et communauté d'agglomération, l'accompagnement technique du Parc s'est adapté, diversifié et redéfini pour répondre aux attentes propres à chaque EPCI et aux enjeux de leur territoire.*

*Dans le cadre de l'élaboration du nouveau projet de SCOT, les services du Parc ont été étroitement associés pour assurer la prise en compte des mesures pertinentes de la charte et la compatibilité avec le SAGE de la Sambre. Ce document de planification à l'échelle de l'arrondissement devrait être approuvé courant 2017 et les futurs plans locaux d'urbanisme intercommunaux devront être compatibles avec celui-ci.*

### Objectifs :

- Accompagner et soutenir techniquement les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme particulièrement dans la définition des zones à urbaniser et l'élaboration d'orientations d'aménagement.

- Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc.

- Développer les outils de « Porter à connaissance » aux communes et EPCI pour permettre la prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers, en amont de la réalisation des documents d'urbanisme, notamment par la mise à disposition d'un diagnostic territorial.

- Contribuer à l'élaboration et appliquer les prescriptions des documents de planification et de gestion des espaces (ex : SCOT, SAGE)

- Accompagner la réflexion à l'échelle intercommunale pour les autres EPCI du territoire

- Accompagner les territoires soumis à l'analyse des incidences de leur document d'urbanisme sur les zones NATURA 2000 et concernés par l'évaluation environnementale de leur document.

### Description :

En fonction de l'accompagnement défini avec les EPCI et du calendrier d'élaboration des PLUi :

- Réalisation des « Porter à connaissance » par territoire pour les EPCI n'en n'ayant pas encore bénéficié ,

- Elaboration du diagnostic sur les thématiques identifiées en lien avec les orientations de la Charte,

- Contribution à la prise en compte et à la traduction des enjeux environnementaux, paysagers, architecturaux et urbains dans les différentes pièces du PLUi notamment le Projet d'Aménagement et

de Développement Durables, et via les évaluations environnementales,

- Réalisation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et mise en place à l'échelle des intercommunalités de la démarche de préservation concertée du bocage (cf. action 3),

- Favoriser l'appropriation par les élus et les techniciens des communes et des EPCI des enjeux liés à la prise en compte des patrimoines naturels, bâtis et paysagers dans les projets : démarche d'animation en amont et pendant la procédure,

- Assistance pour la réalisation des outils de communication nécessaires pour assurer l'information des habitants,

- Contribution à la définition des cahiers des charges des études,

- Participation aux réunions de travail et appui technique.

Rendre les avis sur les documents d'urbanisme communaux en cours de finalisation ou lors de modification

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission référent : chargée de mission Maîtrise de l'urbanisation (ENRx)

Chargée de mission Aménagement durable du territoire (ENRx)

Assistant d'étude urbanisme et paysage (ENRx)

Assistant d'étude Paysage - cadre de vie (CDD sur opération SMPNRA)

Assistant d'études SIG (CDD sur opération SMPNRA)

CMP du pôle Aménagement et cadre de vie

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Partenariat technique

**Partenaires** : Communes du Parc, Bureaux d'études, DDTM Nord, DDTM Avesnes/Helpe, DDTM Cambrai, EPCI du territoire, DREAL Hauts-de-France, Département du Nord, Chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), SCOT Sambre-Avesnois

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal
Nbre d'avis rendus (cf les 2 autres indicateurs)	Transversal
Nbre de communes ayant bénéficié d'un PAC	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable
Nbre d'OAP réalisées	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 : (source charte)*

100% des communes dotées d'un document d'urbanisme en 2018.

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte du Parc.

Réaliser un "Porter à connaissance" environnemental et patrimonial auprès de 100% des communes du Parc.

Limiter, à l'horizon 2016, à 5% la variation d'espaces artificialisés sur l'ensemble du territoire.

Inscrire dans les documents d'urbanisme, en zone A ou N (en fonction de la valeur patrimoniale), les cœurs de nature forestiers, humides et aquatiques, et calcicoles.



## 2017 - Prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

**Mesure de la charte** : M14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Le territoire du Parc est caractérisé par la présence de milieux bocagers de qualité. Ces milieux représentent un intérêt d'un point de vue écologique mais aussi paysager. En 2009, 9700 kilomètres de haies ont été inventoriés sur le territoire. Conscientes de l'intérêt de préserver ces éléments paysagers, de nombreuses collectivités du Parc affichent la préservation du bocage comme une priorité de leur projet territorial. Aussi, depuis 2002, le Parc propose son assistance technique aux communes qui élaborent leur document d'urbanisme (PLU et carte communale). Cet accompagnement s'appuie sur une démarche de concertation avec les acteurs locaux, notamment les agriculteurs, qui a permis la préservation de 5000 km de haies et de plusieurs mares.

La prise en compte des paysages bocagers dans ses différentes dimensions (environnementales, cadre de vie, production agricole, tourisme...) est un enjeu fort et partagé par les acteurs du territoire. Les documents réglementaires et les outils opérationnels apparaissent comme une opportunité de (re)positionner le paysage et la préservation de la biodiversité au cœur des réflexions sur l'aménagement, l'attractivité et l'évolution du territoire.

### Objectifs :

- Contribuer à la préservation d'un maillage bocager en concertation avec les acteurs du territoire (élus, exploitants agricoles, habitants...),
- Favoriser une gestion concertée du bocage,
- Contribuer à la diffusion de la connaissance du patrimoine paysager et son appropriation par les acteurs du territoire (élus, exploitants agricoles, habitants ...),
- Permettre une meilleure prise en compte des patrimoines paysagers et naturels dans les aménagements et les documents de planification,
- Faire du paysage bocager le support du projet de développement des communes et des intercommunalités.

### Description :

- Réalisation d'un inventaire du maillage bocager pour chaque commune, en phase d'élaboration de PLU et PLUi,
- Réalisation d'une analyse fine du maillage bocager en fonction de plusieurs critères (écologique, intégration du bâti, paysager, antiérosif, préservation de la ressource en eau et des corridors)
- Animation des réunions de concertation et des permanences avec les acteurs locaux,
- Réalisation de l'ensemble des plans et cartographies pour les réunions de concertation, la consultation des habitants, et les enquêtes publiques,
- Accompagnement dans la mise en œuvre de la démarche, notamment pour le suivi des replantations (saisie des déclarations préalables, réalisation de schémas de plantation,...),
- Réalisation de documents techniques : diagnostic de site, prescriptions paysagères et urbaines pour les futures zones à

urbaniser, fiches descriptives des éléments paysagers et naturels à préserver (haies, mares, fossés, boisements),

-Contributions aux orientations d'aménagement et de programmation concernant les continuités naturelles, le paysage et la trame verte et bleue.

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et EPCI adhérentes au SMPNRA.

### Ingénierie mobilisée :

- Chargée de mission maîtrise de l'urbanisation – ENRx,
- Chargée de mission aménagement durable du territoire – ENRx,
- Assistant d'étude urbanisme et paysage – ENRx,
- Assistant d'étude paysage - cadre de vie (CDD sur opération SMPNRA),
- Assistant d'étude SIG - CDD sur opération SMPNRA,
- Chargé de Mission SIG – ENRx.

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Partenariat technique

**Partenaires** : DDTM Nord, Chambre d'agriculture de Région, EPCI du territoire, Communes du Parc, Département du Nord, Exploitants agricoles, SCOT Sambre-Avesnois, Bureaux d'études, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre)

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

#### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Limiter à -5% l'évolution globale du linéaire bocager à l'échelle du territoire

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de communes accompagnées	Transversal
linéaire de haies (et fossés) préservé	Transversal
Nbre de réunions de concertation	Transversal
Nbre de mares préservées	Transversal
Nbre d'arbres préservés	Transversal
Nbre d'exploitants agricoles participants / engagés	Transversal



## 2017 - Concertation avec les habitants pour les projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/03/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

La concertation avec les populations locales sur les projets d'aménagement est souvent trop peu développée, voire inexistante. Le Parc s'efforce de mettre en place depuis quelques années des temps d'échange avec les habitants, afin de prendre en compte leur « expertise d'usage » dans les projets d'aménagement. Ces rencontres ont également pour objectif de favoriser l'appropriation des enjeux du cadre de vie par la population.

Cette démarche est menée en priorité sur les communes concernées par un projet d'aménagement opérationnel ou qui font l'objet d'actions d'amélioration de la connaissance des patrimoines par les services du Parc. Une attention particulière est également portée sur les communes ayant mis en place la démarche de préservation concertée du bocage.

Fort de ces expériences, le Parc a proposé son accompagnement aux communautés de communes élaborant leur plan local d'urbanisme intercommunal. Ainsi, les services du Parc, en étroite collaboration avec les services communication des communautés de communes, participeront aux actions destinées à informer, sensibiliser et concerter les habitants.

### **Objectifs :**

- Développer des temps d'échanges et de concertation avec la population
- Favoriser la prise en compte de l'« expertise d'usage » des habitants et leur implication en tant qu'acteurs à l'occasion des projets d'aménagement
- Elaborer et expérimenter des outils de sensibilisation « habitants » pour le compte des communes et EPCI

### **Description :**

- Organiser des temps d'échanges et de sensibilisation avec les habitants sur quelques projets ciblés
- Initier de nouvelles expérimentations en terme de concertation et de sensibilisation dans le cadre de projets d'aménagement
- Favoriser la mise en place d'inventaires participatifs des patrimoines
- Contribuer aux plans d'actions de communication envers les habitants
- Mettre en place des outils de communication (ex : exposition, vidéo, site internet...)

Cette action sera particulièrement favorisée dans le cadre des PLUI.

### **Périmètre d'action :**

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission référent: Chargé de mission Urbanisme (ENRx)

Ingénierie complémentaire :

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx),  
Animateur Education Sensibilisation (SMPNRA), Assistant d'études  
Urbanisme et Paysages (ENRx)

Chargé de mission communication (ENRx)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
Partenariat technique

**Partenaires** : ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, DDTM Avesnes/Helppe, Bureaux d'études, EPCI du territoire, Communes du Parc, Chambre d'agriculture de Région

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

*Nombre de personnes présentes lors des temps de rencontre*

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Mobiliser 5% de la population du territoire*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de réunions avec participation du Parc	Transversal
Nbre de communes accompagnées	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal



## 2017 - Mise en réseau des acteurs et conception d'outils communs en matière d'aménagement durable

**Mesure de la charte** :M15 : Se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Dans la perspective d'un aménagement harmonieux et respectueux des patrimoines naturels, bâtis et paysagers du territoire, il apparaît nécessaire d'instaurer des temps d'échanges entre les acteurs locaux.

Organisées à l'initiative du Parc, ces rencontres contribuent à favoriser une culture commune en matière d'aménagement durable du territoire. Elles doivent également permettre à terme de concevoir des outils communs d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision à destination des élus et des techniciens concernés par des projets d'aménagement.

### Objectifs :

- Développer des temps d'échanges et de sensibilisation à destination des acteurs de l'aménagement (élus et des techniciens)
- Développer une culture commune en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie en s'attachant aux principes du développement durable
- Favoriser la conception d'outils communs d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision

### Description :

- Mise en place et animation du comité de pilotage « urbanisme et aménagement durable »
- Définition et mise en œuvre de sessions de sensibilisation (forums) des acteurs de l'aménagement (élus et techniciens)
- Conception et valorisation d'outils de sensibilisation relatifs à la prise en compte des patrimoines dans les projets d'aménagement
- Impression et diffusion d'un guide pratique et pédagogique portant sur la prise en compte des caractéristiques paysagères et environnementales du territoire du Parc (traduction des dispositions de la Charte dans les projets d'urbanisme et d'aménagement)

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### Ingénierie mobilisée:

Chargés de mission référents :

Chargée de mission principale (ENRx)

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

### Ingénierie complémentaire :

Chargé de mission Urbanisme (ENRx), Chargé de mission habitat durable (ENRx), Assistant d'études urbanisme et paysage (ENRx)

### Rôle du Parc

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Communes du Parc, Bureaux d'études, DDTM Avesnes/Helpes, STAP, EPCI du territoire, SCOT

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Sensibiliser 100% des élus des collectivités aux enjeux d'une urbanisation respectueuse de l'environnement*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de partenaires engagés	Transversal
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal



## 2017 - Accompagnement des porteurs de projets et avis

**Mesure de la charte** : M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois est saisi pour avis consultatif sur les projets de travaux ou d'aménagement ayant des répercussions sur l'environnement, notamment les projets soumis à étude d'impact.

L'association des services du Parc dès l'amont des projets permet de favoriser la prise en compte des qualités écologiques et paysagères du territoire.

Les services du Parc s'attachent également à poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet après avoir rendu leur avis, afin de garantir la mise en œuvre des préconisations techniques formulées, notamment en terme de mesures compensatoires.

### Objectifs :

- Se concerter et échanger le plus en amont possible avec les porteurs de projets, les communes, les bureaux d'études, et les services de l'Etat (instructeurs du dossier) pour faire évoluer le projet dans le sens de la prise en compte de l'environnement et des paysages
- Contribuer à l'élaboration des projets d'aménagement pour s'assurer du respect de la Charte du Parc, afin que l'avis du SMPNRA sur le dossier soit favorable
- Favoriser l'application des préconisations du Parc lors de la mise en œuvre des projets

### Description :

- Réalisation et transmission d'un porter à connaissance
- Rencontres avec les porteurs de projets et/ou leurs bureaux d'études et participation aux réunions de travail
- Rédaction d'un pré-avis
- Rendu de l'avis officiel du SMPNRA
- Suivi de la mise en œuvre de l'avis et des préconisations techniques formulées
- Réalisation d'un bilan sur la mise en œuvre des mesures compensatoires préconisées par le Parc

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission référent :

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

Ingénierie complémentaire :

Chargé de mission trame verte (ENRx), chargé de mission trame bleue (ENRx), Assistant d'études urbanisme et paysage (ENRx), assistant d'études trame verte et bleue (SMPNRA), assistant d'études bocage (SMPNRA), assistant d'étude trame bleue (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
Partenariat technique

**Partenaires** : Porteurs de projets, DREAL Hauts-de-France, Bureaux d'études, DDTM Nord, Communes du Parc, EPCI du territoire

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

50% des projets d'aménagement publics et privés respectant les principes du Développement Durable

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre d'avis rendus (cf les 2 autres indicateurs)	Transversal
Nbre de projets accompagnés	Transversal
Nbre de communes accompagnées	Transversal



## 2017 - Favoriser l'application de la législation sur la publicité

**Mesure de la charte** : M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

L'affichage publicitaire extérieur est régi par le code de l'environnement et fait l'objet d'une législation complexe au niveau national, notamment suite à la parution de la loi "Grenelle II" du 12 juillet 2010.

Les services du Parc sont régulièrement sollicités par les élus et les entreprises pour apporter des informations sur la législation en vigueur en territoire de Parc naturel régional.

Suite à la demande des élus, le Parc a entrepris depuis 2010 un programme d'actions pour favoriser la résorption de l'affichage illégal sur son territoire: diagnostic territorial, réalisation d'un guide à destination des communes, organisation de réunions de sensibilisation et d'information, inventaires, etc.

En 2016, les services du Parc ont accompagné les communes et les communautés de communes dans leur réflexion autour de l'élaboration de Règlements Locaux de Publicité (RLP) grâce à la mise à jour d'inventaires ou à la rédaction de cahiers de charges dans l'objectif de concilier développement économique et préservation du cadre de vie.

### Objectifs :

- Favoriser un affichage publicitaire de meilleure qualité, respectueux de la réglementation en vigueur et adapté au territoire
- Accompagner les communes et les entreprises pour contribuer à la mise en conformité des dispositifs publicitaires
- Se concerter et sensibiliser pour une meilleure connaissance de la législation en vigueur
- Accompagner particulièrement les communes et les communautés de communes dans l'élaboration de RLP permettant de concilier développement économique et préservation des paysages

### Description :

- Accompagnement des communes et des communautés de communes dans la mise en œuvre de la législation (diagnostic des dispositifs publicitaires, conseils personnalisés pour déposer les dispositifs illégaux...)
- Accompagnement des entreprises pour une meilleure prise en compte de la réglementation et un suivi de la procédure
- Contribution à l'élaboration de Règlement Locaux de Publicité sur les secteurs à enjeux publicitaires forts, en encourageant les démarches intercommunales
- Maintien d'une veille juridique et analyse des évolutions législatives

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission référent :

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Partenariat technique

Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : DDTM Avesnes/Helpe, DDTM Cambrai, Communes du Parc, EPCI du territoire, Direction de la Voirie Départementale, CCI Grand Hainaut, STAP

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*La réglementation sur l'affichage publicitaire est appliquée dans 100% des communes du Parc naturel régional de l'Avesnois*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de communes accompagnées	Transversal
Nbre de porteurs privés accompagnés	Transversal



## 2017 - Mise en place de partenariats avec les aménageurs publics et privés pour la préservation de l'environnement et des paysages

**Mesure de la charte** :M17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages et des patrimoines dans la conception et la gestion des projets publics et privés d'aménagement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action** :

- Les services du Parc sont régulièrement sollicités par les aménageurs publics et privés dans le cadre de projets d'aménagement susceptibles d'engendrer des impacts environnementaux et paysagers sur le territoire.
- L'élaboration d'une convention partenariale avec certains porteurs de projet permet de faciliter les échanges, de sensibiliser les porteurs de projets et de fixer les modalités d'accompagnement par les services du Parc.
- Ces partenariats privilégiés permettent de garantir le respect de la Charte et favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages par les aménageurs.

### **Objectifs** :

- Développer les partenariats avec les maîtres d'ouvrage publics et privés pour favoriser la prise en compte de l'environnement et des paysages dans les projets d'aménagement du territoire
- Elaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi de conventions pluri-annuelles

### **Description** :

- Mise en œuvre des conventions établies avec les exploitants carriers et l'UNICEM, GRTgaz et Noréade : études, inventaires, conseils et opérations de plantations, transmission de données, gestion environnementale des sites, intégration paysagère des infrastructures, sensibilisation à la biodiversité
- Réalisation d'une analyse prospective, spatiale et paysagère du développement des sites carriers en Avesnois
- Mise en place de nouveaux partenariats avec des aménageurs publics ou privés

### **Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### **Ingénierie mobilisée** :

Chargé de mission référent :

Chargé de mission aménagement durable du territoire (ENRx)

### **Ingénierie complémentaire** :

Chargé de mission trame verte (ENRx), Chargé de mission trame bleue (ENRx), Chargé de mission gestion de l'espace (ENRx), Assistant d'études bocage (SMPNRA), Assistant d'études trame verte et bleue (SMPNRA), Assistant d'études urbanisme et paysage (ENRx), Assistant d'étude trame bleue (SMPNRA), animateur éducation-sensibilisation (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Pilotage

Partenariat technique

Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : DDTM Nord, DREAL Hauts-de-France, Région Hauts-de-France, Département du Nord, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Communes du Parc, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, EPCI du territoire, Lycées agricoles, Exploitants carriers, UNICEM, Noréade, GRT Gaz

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Engager 100% des sites carriers dans une démarche de management environnementale*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de conventions	Transversal
Nbre de schémas de plantation	Transversal



# Patrimoine bâti et habitat durable

L'Avesnois se caractérise par plusieurs entités paysagères avec des spécificités en termes de typologie de bâti, d'implantation, d'organisation... **Ce bâti est ancien puisque qu'il date à 70 % d'avant 1949** et est souvent considéré comme éneergivore. Pourtant, **de part son système constructif, le bâti ancien présente beaucoup d'intérêts s'il bénéficie de travaux d'amélioration énergétique adaptés**. En effet, il est peu consommateur d'énergie grise, ne consomme pas de foncier, utilise des matériaux naturels sains et est identitaire de l'Avesnois.

Toutefois, les nouvelles réglementations thermiques prennent peu en compte les caractéristiques du bâti rural ancien non classé. Ce patrimoine est pourtant essentiel car il **contribue à la qualité du cadre de vie et des paysages** de l'Avesnois. Ce patrimoine bâti doit être le support de projets innovants en répondant aux engagements fixés dans la mesure 18 de la charte « Développer une architecture innovante, écologique et durable ».

Aussi, la première étape pour encourager la préservation du bâti ancien est **d'améliorer la connaissance** notamment par la réalisation **de diagnostics raisonnés du patrimoine**. L'acquisition de ces données sur le bâti ancien doit permettre la mise en place d'**actions de préservation du patrimoine** en encourageant **la restauration d'édifices qui utilisent les savoir-faire et techniques traditionnelles** qu'il est important de maintenir et transmettre. Ces actions doivent contribuer à la mise en œuvre de la mesure 16 de la charte : « Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales et culturelles ». Sept entités paysagères sur huit ont déjà fait l'objet d'un diagnostic raisonné soit 125 communes étudiées. Ces documents constituent **un socle de connaissance pour la préservation du patrimoine bâti notamment dans le cadre des PLUI**. Les démarches engagées, à travers les documents d'urbanisme, devraient également permettre de compléter les inventaires déjà réalisés.

Toutefois, pour que **ces enjeux** liés à la restauration du patrimoine et à la rénovation énergétique du bâti ancien soient pleinement **appropriés par les habitants et les acteurs locaux** (élus, techniciens, artisans...) il est indispensable de :

- Mener **des actions de sensibilisation** (programme d'exposition, journée de sensibilisation thématique...);
  - Favoriser la **promotion et la diffusion des bonnes pratiques** (réalisation de Fiches-conseils...);
  - **Mobiliser des financements** en renforçant le partenariat avec certaines structures (ex : la fondation du patrimoine);
- Contribuer à la qualification des habitants** notamment en situation de précarité sociale (chantiers d'auto-réhabilitation).



# Patrimoine bâti et habitat durable P05

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 14 : Doter l'ensemble des communes et/ou communautés de communes d'un document d'urbanisme qui s'appuie sur les richesses patrimoniales du territoire

Mesure 15 : Se doter d'une culture commune, en matière d'aménagement et d'urbanisme, pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines

Mesure 16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles...

Mesure 17 : Améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages, dans la conception et la gestion des projets d'aménagements publics et privés

Mesure 18 : Développer une architecture innovante, écologique et durable

## Contexte et motif du projet

Réhabiliter le bâti ancien pour de nouveaux usages et ainsi contribuer à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Le territoire de l'Avesnois dispose d'un bâti ancien qui contribue à la qualité du cadre de vie.

La préservation et la valorisation de ce patrimoine passe par une restauration s'appuyant sur les savoir-faire et techniques traditionnels

Répondre aux nouveaux enjeux environnementaux notamment en matière d'amélioration énergétique du bâti ancien

## Bilan des années antérieures

Le syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois mène un programme d'actions en faveur du bâti ancien depuis sa création en 1998. Ce programme comporte un volet "amélioration de la connaissance", et un volet "préservation, sensibilisation, valorisation".

Le programme d'actions 2011-2014 visait à poursuivre certaines actions commencées sous la précédente Charte (diagnostic raisonné du patrimoine bâti), et à initier de nouvelles actions (amélioration énergétique du bâti ancien). Il a été réalisé en partie en transfrontalier dans le cadre d'un projet Interreg IV.

## Objectif général du projet

Favoriser la rénovation du bâti existant pour limiter la consommation d'espace

Contribuer à la restauration du bâti ancien peu consommateur d'énergie grise, utilisant des matériaux sains et valorisant des techniques traditionnelles respectueuses de l'environnement.

Concilier préservation du bâti ancien et efficacité énergétique

Améliorer la connaissance, la sensibilisation et la valorisation du bâti ancien

Favoriser la réalisation de projets de restauration dans le respect des savoir-faire et techniques traditionnelles

Encourager la transmission des savoir-faire et techniques traditionnelles

## Partenaires/acteurs

Drac, Région Hauts de France ; Conseil Départemental du Nord; Communes, EPCI, DDTM, CAUE ; Fondation du patrimoine ; ADUS ; Maisons paysannes de France, ADEME, CD2E, ADIL, PACT ..

## Descriptif

Mettre en place un programme de valorisation et diffusion des diagnostics raisonnés du patrimoine bâti et de l'exposition de la Plaine de Sambre

S'appuyer sur le niveau 3 des 7 diagnostics raisonnés du patrimoine bâti pour identifier les particularités liées au bâti ancien à prendre en compte pour réaliser des travaux d'amélioration énergétique.

Favoriser le transfert d'expérience en matière de restauration s'appuyant sur des savoir-faire traditionnels et techniques respectueux de l'environnement

Poursuivre l'assistance technique aux communes et EPCI pour des projets de réhabilitation du bâti ancien et la réalisation de projet d'habitat durable

Accompagner et mettre en place des actions de sensibilisation pour la préservation et la réhabilitation du bâti ancien

## Liste des actions

Action 1 : Amélioration et diffusion de la connaissance du bâti ancien pour favoriser une réhabilitation adaptée

Action 2 : Accompagnement des projets locaux en matière de préservation et de réhabilitation du bâti ancien

Action 3 : Contribuer à la mise en œuvre de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien

Action 4 : Amélioration énergétique du bâti ancien

## A la recherche de financements complémentaires pour les actions :

Action 4 : Fondation AG2R dans le cadre de la stratégie TEPCV pour la réalisation de chantiers d'auto-réhabilitation

Action 1 à 4 : Sollicitation globale auprès de la DRAC pour le programme d'actions 2017

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût ingénierie SMPNRA / ENR

Coût en ingénierie : 3 700 €

Coût en action : 10 000 €

**Soit un total de : 13 700€**

## Indicateurs de suivi

**Part des communes ayant fait l'objet d'une étude d'amélioration de la connaissance du patrimoine bâti**

**Nombre de chantiers de formation organisés**

**Nombres de personnes ayant participé à des journées de sensibilisation et /ou Forum Restaure**

**Nombre de projets accompagnés**

## Résultats attendus

Prise en compte des patrimoines dans les projets des collectivités et des particuliers (restauration – aménagement)

## Périmètres concernés

Parc naturel régional de l'Avesnois



## 2017 - Amélioration et diffusion de la connaissance du bâti ancien pour favoriser une réhabilitation adaptée

**Mesure de la charte** : M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action** :

Depuis 2000, l'élaboration d'un diagnostic raisonné du patrimoine bâti a été entrepris pour les 8 entités paysagères du Parc, sur la base d'une méthodologie partagée avec les partenaires. 7 entités paysagères ont été étudiées (Fagne de Trélon, Thiérache, Pays d'Avesnes, Bavaisis, Plateau de Mormal, Fagne de Solre, la Plaine de la Sambre).

Ce diagnostic raisonné du Patrimoine bâti contribue à l'amélioration de la connaissance, socle sur lequel repose l'action du Parc en matière de préservation et valorisation du patrimoine bâti du territoire.

Ce diagnostic permet une approche du bâti à 3 niveaux: au niveau du paysage, de l'enveloppe urbaine ainsi qu'au niveau architectural.

Au delà de la démarche de diagnostic raisonné mobilisant une ingénierie spécifique, la diffusion et l'amélioration de la connaissance du bâti ancien passe par la mobilisation des acteurs du territoire, notamment associatifs, et la mise en place de démarches d'inventaires participatifs.

### **Objectifs** :

Poursuivre l'amélioration de la connaissance, afin de fournir aux communes/EPCI du territoire les éléments nécessaires pour une meilleure prise en compte du patrimoine bâti, notamment dans le cadre de leurs projets de restauration mais également dans leurs projets d'aménagement et/ou de planification.

Développer les outils favorisant l'implication et la sensibilisation des habitants et des acteurs du territoire.

### **Description** :

- Poursuite du programme de circulation de l'exposition "A la découverte du patrimoine bâti de la Plaine de la Sambre" dans les communes de l'entité paysagère.
- Contribution au déploiement de démarches d'inventaire participatif du patrimoine bâti ;
- Accompagnement des maîtres d'ouvrage, notamment publics, dans leurs actions de protection réglementaire et de valorisation du patrimoine bâti ;
- Mise à jour des données des diagnostics raisonnés lors de la phase préparatoire des documents d'urbanisme élaborés sur le territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois.

### **Périmètre d'action** :

Parc naturel régional de l'Avesnois et notamment l'entité paysagère de la Plaine de Sambre

### **Ingénierie mobilisée** :

- Chargé de mission référent : chargé de mission Patrimoine bâti - habitat durable (ENRX)
- Assistant d'Etudes Paysage - Cadre de Vie (CDD sur opérations SM PNRA)

### **Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : DRAC, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Communes du Parc, EPCI du territoire, STAP

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 (Charte du Parc) :*

- Réaliser un porter à connaissance environnemental et patrimonial auprès de 100% des communes du Parc

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de communes ayant bénéficié d'un guide communal patrimonial	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable
Nbre de communes ayant fait l'objet d'une étude d'amélioration de la connaissance du Pat bat	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre d'éléments de bâti inventoriés	Cadre de vie, urbanisme et habitat durable



## 2017 - Contribuer à la mise en oeuvre de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien

**Mesure de la charte** : M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Depuis 2006, le Parc de l'Avesnois expérimente la mise en place de chantiers de formation aux techniques d'entretien et de restauration du bâti ancien, à destination de divers publics. Plusieurs chantiers « école » ont été organisés à destination des agents techniques communaux et de jeunes bénévoles sur le petit patrimoine rural.

Pour la période 2010-2014, cette action a été réalisée dans le cadre du projet Interreg Trans-formation du patrimoine et appliquée à l'échelle du territoire transfrontalier. Sept chantiers ont été réalisés sur le versant français sur cette période, permettant d'intégrer un public en insertion dans certains chantiers, au-delà du personnel communal.

La mise en place de ces chantiers inscrit l'accompagnement du Parc naturel régional de l'Avesnois dans une dynamique économique, sociale et culturelle qu'il convient de renforcer, en s'appuyant sur des projets portés par les partenaires du territoire.

### **Objectifs :**

- Favoriser la préservation du bâti ancien par la formation de divers acteurs/professionnels aux techniques adaptées à la préservation du bâti ancien et respectueuses de l'environnement,
- Favoriser la rencontre et la mise en réseaux des acteurs formés, dans le cadre de projets transfrontaliers mis en place sur le territoire
- Favoriser l'acquisition de compétences techniques et la valorisation professionnelle des publics formés, dans une dynamique d'économie sociale et solidaire,
- Sensibiliser les acteurs et habitants aux techniques adaptées d'entretien et de restauration de leur patrimoine,
- Contribuer à la restauration de manière exemplaire, d'édifices relevant du petit patrimoine ou de l'habitat rural.

### **Description :**

- Accompagnement des collectivités dans leurs projets de restauration de leur petit patrimoine par le transfert d'expérience et la restitution des acquis des chantiers précédents,
- Favoriser l'intégration de l'économie sociale et solidaire dans les chantiers de restauration du patrimoine bâti, notamment en s'appuyant sur la mise en place de partenariats publics et privés.

### **Périmètre d'action :**

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

### **Ingénierie mobilisée :**

Chargé de mission référent : Chargé de mission Patrimoine bâti - habitat durable (ENRX)

### **Rôle du Parc :** Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Partenariat technique

**Partenaires** : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, ADUS (Agence de Développement et

d'Urbanisme de la Sambre), APES, Communes du Parc, Institut du Patrimoine Wallon, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement -Languedoc-Roussillon, Département du Nord, EPCI du territoire, Région Hauts-de-France

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Objectifs cibles :

- Inscrire 30% de la production et/ou réhabilitation de logements bénéficiant d'une certification environnementale et de performance énergétique

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de projets accompagnés	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal



## 2017 - Accompagnement des projets locaux en matière de préservation et de réhabilitation du bâti ancien

**Mesure de la charte** : M16 : Connaître, préserver et faire vivre les patrimoines en les inscrivant dans les dynamiques économiques, sociales, culturelles

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a vocation à accompagner les maîtres d'ouvrage notamment publics dans la conception et la réalisation de leurs projets liés au bâti ancien et à l'habitat, dans un objectif de valoriser les bonnes pratiques et de faciliter l'accès des porteurs de projets aux différents financements disponibles.

Depuis sa création en 1998, le Parc de l'Avesnois mène des actions de sensibilisation auprès de tous les acteurs du bâti ancien. Ces opérations ont pris jusqu'en 2015 essentiellement 2 formes : des journées de sensibilisation (conférence /atelier) et des salons des acteurs du bâti ancien, appelés «Forum RESTAURE».

Ces opérations sont renouvelées annuellement ou tous les 2 ans, et montrent leur efficacité à travers une fréquentation stable ou en hausse.

Pour la période 2010-2014, cette action a été réalisée dans le cadre du projet Interreg « Trans-formation du patrimoine », et à l'échelle du territoire transfrontalier avec la tenue de 8 sessions de sensibilisation et deux Forums Restaure transfrontaliers.

En outre, en 2013, le ministère de la culture a organisé, sur le territoire du Parc de l'Avesnois et en Belgique, son stage annuel destiné aux chercheurs de l'Inventaire sur le thème des paysages.

Les thématiques abordées dans ces différents événements s'adaptent à un contexte opérationnel évolutif (évolution de la réglementation, des financements, des compétences des acteurs...), à la croisée des enjeux urbanistiques, paysagers et architecturaux.

Depuis 2014, un renforcement de la coopération entre la délégation régionale de la Fondation du Patrimoine et le Parc naturel régional de l'Avesnois permet d'accompagner encore plus efficacement les porteurs de projets de restauration du bâti ancien, qu'ils soient publics ou privés.

### Objectifs :

- Veiller à la prise en compte des objectifs de la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois dans les projets accompagnés.
- Assurer la mise en réseau des maîtres d'ouvrages publics de projets de préservation, valorisation du bâti ancien.
- Valoriser les expériences réussies en matière de restauration et de reconversion du bâti ancien
- Sensibiliser tous les acteurs du bâti ancien - élus, techniciens, acteurs locaux, habitants, professionnels - à leur patrimoine, à sa préservation et à son intégration dans les problématiques urbaines, architecturales, énergétiques et environnementales actuelles.

### Description :

- Rencontre avec les élus et acteurs locaux (visite de terrain, participation aux comités de pilotage, conseil sur les aides financières disponibles, aide au montage des dossiers de subvention...)
- Information des particuliers sur site ou par téléphone sur les aides financières et orientation vers les structures de conseil.
- Etablir un conventionnement avec les partenaires susceptibles d'apporter un financement aux projets en vue de faciliter leur réalisation

- Renforcer l'assistance technique aux porteurs de projets pour le montage des dossiers techniques et financiers

### Périmètre d'action :

Parc naturel régional de l'Avesnois

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission référent : Chargé de mission Patrimoine bâti - habitat durable (ENRX)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Assistance à maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Associations locales, Département du Nord, DRAC, STAP, DDTM Avesnes/Helpes, Maisons paysannes de France, Fondation du Patrimoine, Communes du Parc, Habitants, Région Hauts-de-France

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

Objectifs cibles (Charte du Parc)

- 50% des nouveaux bâtiments publics bénéficient d'une certification environnementale et/ou de performance énergétique, pour atteindre, 80% des nouveaux bâtiments publics, à partir de 2016.
- Inscrire 30% de la production et/ou réhabilitation de logements bénéficiant d'une certification environnementale et de performance énergétique.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de conventions	Transversal
Nbre de projets accompagnés	Transversal



## 2017 - Amélioration énergétique du bâti

**Mesure de la charte** : M18 : Développer une architecture innovante écologique et durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Depuis 2007, le Parc naturel régional de l'Avesnois investit le sujet de l'amélioration énergétique du bâti ancien. Le secteur du bâtiment contribue en effet à plus de 40% de la consommation d'énergie fossile et de la production de gaz à effet de serre. Le bâti ancien, édifié en dehors de toute réglementation thermique, est souvent considéré comme énergivore. Or, par son système constructif, ce bâti présente néanmoins des caractéristiques thermiques intéressantes, et il est très peu consommateur d'énergie 'grise'.

Le bâti ancien rural constitue donc un habitat viable d'un point de vue environnemental, à condition de pouvoir bénéficier de travaux d'amélioration énergétique adaptés (du diagnostic jusqu'à leur mise en œuvre).

Les études réalisées par ailleurs (Maisons Paysannes de France, ADUS...), confirment les qualités du bâti traditionnel rural mais mettent en évidence l'inadaptation de certaines méthodes de diagnostic thermique utilisées préférentiellement pour le bâti d'après-guerre.

En vue d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets de réhabilitation, le Parc naturel régional de l'Avesnois a décidé d'élaborer une étude thermique adaptée à certaines typologies du bâti ancien, venant en complément des travaux déjà menés par ailleurs, notamment lors de la mise en œuvre du plan 100000 logements par la Région Nord-Pas de Calais. Cette étude a pour ambition l'élaboration d'une stratégie de rénovation énergétique exemplaire, respectueuse de la qualité architecturale pour chacun de ces types de bâti, matérialisée par des fiches-conseils regroupées dans un document complémentaire au guide « Restaurer et construire dans le Parc de l'Avesnois ».

L'identification des typologies du bâti ancien caractéristiques de l'Avesnois s'appuie sur les inventaires réalisés lors des diagnostics raisonnés du patrimoine.

Dans un objectif de capitalisation et de transfert d'expériences et d'excellence énergétique, le Parc s'implique par ailleurs dans les projets innovants des communes et EPCI, de leur élaboration à leur mise en œuvre (cf : projet RENOUEUR sur la commune d'Anor). Cette démarche permettant de renforcer les actions menées en matière d'accompagnement des projets locaux en matière de bâti ancien et d'habitat.

### Objectifs :

- Implication dans les projets des communes/EPCI (cf : projet RENOUEUR sur la commune d'Anor) dans un objectif d'excellence énergétique et de capitalisation et transfert d'expérience.
- Etudier et vulgariser les particularités hygrothermiques du bâti ancien afin d'adapter au mieux les projets d'amélioration énergétique réalisés par les particuliers sur le patrimoine identitaire de l'Avesnois.
- Sensibiliser, voire accompagner, les communes et les EPCI du territoire pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics existants.
- Former les habitants, notamment en difficulté, à la mise en œuvre de travaux d'amélioration énergétique respectueux du patrimoine bâti existant (cf: Stratégie TEPCV -Défi Familles P09-A03)

### Description :

- Participation aux études nécessaires à l'amélioration énergétique des logements de l'ancienne Verrerie Blanche à Anor, initiées dans le cadre du projet RENOUEUR ;
- Pilotage d'une étude thermique des types de bâtis traditionnels de l'Avesnois, ayant vocation à être le support d'une documentation destinée au grand public (fiches-conseil),
- Assistance technique aux communes et EPCI du territoire pour améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments (cf. animation de la stratégie TEPCV P09-A03)

### Périmètre d'action :

Parc naturel régional de l'Avesnois

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission référent : Chargé de mission Patrimoine bâti - habitat durable (ENRX)

### Rôle du Parc :

Maîtrise d'ouvrage  
Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
Partenariat technique

**Partenaires** : ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), Espace Info énergie Maubeuge, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Nord, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Espaces Naturels Régionaux, EPF, EPCI du territoire, Communes du Parc

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

Objectifs cibles (Charte du Parc) :

- 50% des nouveaux bâtiments publics bénéficient d'une certification environnementale et/ou de performance énergétique, pour atteindre, 80% des nouveaux bâtiments publics, à partir de 2016.
- Inscrire 30% de la production et/ou réhabilitation de logements bénéficiant d'une certification environnementale et de performance énergétique.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre de projets accompagnés	Transversal





# 3

## Ecocitoyenneté

### Communication du Syndicat Mixte

La stratégie de communication du Parc s'inscrit dans l'ambition 2 de sa Charte : « Un territoire qui renouvelle sa ruralité ». Cette ambition répond à la volonté de faire du Parc un « territoire de vie : accueil, service et convivialité » (axe 2).

Il s'agit, via les actions de communication du Syndicat Mixte du Parc, d'impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire (mesure 12). La réponse passe par la mise en œuvre d'actions qui répondent aux orientations 4 et 6 de la charte :

- Placer les acteurs du territoire comme coresponsables de la préservation de la biodiversité (orientation 4) par l'élaboration d'une stratégie de communication et de diffusion multi acteurs permettant d'améliorer, de rationaliser et de diversifier les supports et outils de diffusion des messages et connaissances.
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants de l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture aux autres et sur le monde (orientation 6).

**LES ACTIONS :** Pour favoriser la prise de conscience des habitants d'être sur un territoire de Parc et impliquer plus encore les élus dans la mise en œuvre de la Charte, le projet de communication du syndicat mixte est développé autour de 4 actions complémentaires, à savoir :

- Amplifier la présence du Parc dans les communes
- Poursuivre une stratégie d'édition
- Faire vivre et développer une stratégie TIC
- Communication institutionnelle

Il s'agit à travers ces 4 actions, de multiplier les canaux permettant à chacun de connaître le Parc, son projet et ses actions, et aussi d'inviter au passage à l'action. Ces 4 actions visent à créer une véritable synergie entre éditions papiers et éditions numériques.

Communiquer d'avantage à travers les outils numériques : développer et animer le site Internet / Investir le champ des médias et réseaux sociaux / se tourner vers la vidéo afin de renforcer la participation citoyenne par le biais des technologies numériques.

... tout cela sans abandonner le papier. En effet, certaines éditions telles que la gazette du bocage et certains documents de communication seront toujours édités.

Par ce qui est des relations médias, il convient d'entretenir nos relations, de faciliter les échanges et de retenir l'attention des journalistes pour favoriser la couverture journalistique des actions du Syndicat Mixte du Parc avec ses partenaires.

Afin de renforcer la prise de conscience d'habiter un territoire de Parc et de permettre l'appropriation des enjeux de la Charte, et par la même mise en œuvre, le SMPNRA souhaite renforcer sa présence sur le territoire en participant aux manifestations par la tenue de stands, le prêt de matériel et d'expositions, la diffusion d'information via les bulletins municipaux, ou encore la mise en œuvre d'animations.



# Communication du syndicat mixte P06

Références aux objectifs de la charte :

Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire + transversalité avec l'ensemble des objectifs de la charte

## Contexte et motif du projet

Manque de prise de conscience des habitants d'être sur un territoire de Parc. Volonté d'impliquer les élus et les partenaires dans la vie du Syndicat mixte du Parc et plus largement dans la mise en œuvre de la Charte.

Le bilan des années précédentes fait évoluer la stratégie qui s'oriente d'avantage vers les habitants.

## Bilan des années antérieures

Entre la refonte complète du site Internet du Parc (2012) avec une entrée « Services », l'achat de matériel (pagodes, affichage...) et l'appropriation des réseaux sociaux, la communication du Parc évolue s'adaptant à la fois aux besoins et à l'époque.

Des outils existent, ils évoluent d'année en année. Il convient d'en renforcer certains et d'en adopter d'autres afin d'atteindre les cibles identifiées.

## Objectif général du projet

Multiplier les canaux afin de :

- Faire connaître le Parc, son projet, les actions du syndicat mixte.
- Inviter au passage à l'action.
- Créer une vraie complémentarité entre les éditions papier et les outils numériques.

Passer d'une communication encore très ciblée élus et institutionnels à une communication plus tournée vers les habitants.

## Partenaires/acteurs

Les communes, les intercommunalités, L'Observateur, La Voix du Nord, Canal FM, Télévision régionale Wéo, Espaces Naturels Régionaux, Journal « Syndicat agricole », Journal « Horizon Nord-Pas de Calais », CRT Nord-Pas de Calais, Nord Tourisme, France 3, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France

## Descriptif

Faire vivre une stratégie de communication développée sur une diversité de supports complémentaires permettant, par le ton adopté et les angles d'approches, de créer un rapport de confiance favorable à la transmission de messages de développement durable et de préservation de la biodiversité, incitant au changement de comportement.

La stratégie développée s'efforce de valoriser des expériences positives afin que tous puissent les reproduire.

Développer des actions et des contenus sur différents supports, à destinations de différentes cibles (élus, habitants, enseignants...), le tout basé sur la sensibilisation, la pédagogie et l'engagement par la valorisation de bonnes pratiques.

S'approprier les solutions et possibilités offertes par le web 2.0 pour développer des contenus inter-actifs.

## Liste des actions

Action 1 : Stratégie de communication habitants et présence du Parc dans les communes

Action 2 : Communication institutionnelle

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût ingénierie SMPNRA/ENRx

Coût actions : 20 000 €

**Soit un total de : 20 000 €**

## Indicateurs de suivi

Fréquentation du site Internet du Parc.

Couverture presse, médias de nos actions, nombre d'articles, nombre de communiqués de presse,

Taux d'ouverture des documents diffusés numériquement.

Outils et contenus numériques développés.

Nombre de publications, outils opérationnels développés, outils de sensibilisation

## Résultats attendus

Evolution de la perception du Parc et de son rôle par les habitants, les élus et les partenaires.

## Périmètres concernés:

L'ensemble du territoire du Parc (et au-delà).



## 2017 - Stratégie de communication habitants et présence du Parc dans les communes

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

L'un des objectifs majeurs est de se tourner d'avantage vers les habitants. Pour se faire, et passer plus encore dans une communication plaçant l'habitant en situation de coresponsable, il s'agit d'élaborer une stratégie de communication permettant d'améliorer, de rationaliser et de diversifier les supports et outils de diffusion des messages.

Des outils existent (relations médias, outils numériques, présence du Parc dans les communes...). Il convient à la fois de renforcer certains outils et/ou d'en faire évoluer d'autres afin d'élargir la diffusion de nos messages et actions sur les 138 communes du Parc et au-delà.

### Objectifs :

Multiplier les canaux permettant à chacun de connaître le Parc, son projet et ses actions.

Inviter au passage à l'action et favoriser la prise de conscience des habitants d'être sur un territoire de Parc.

Passer d'une communication encore trop institutionnelle, ciblée élus et partenaires, à une communication tournée vers les habitants, les invitant au passage à l'action.

### Description :

La communication du Parc se veut en 2017 encore plus près de ses 157 000 habitants. Pour y parvenir la communication habitants du Parc se développera autour de 3 axes :

- Amplifier la présence du Parc dans les communes
- Réorienter la stratégie d'édition
- Faire vivre et développer la stratégie numérique

Les outils numériques tels que le site internet et les réseaux sociaux sont des outils incontournables. Pour autant une présence "physique" est aussi une source d'échange et de contact qu'il ne faut pas négliger. Le Parc propose de multiples services aux communes, et notamment le prêt de matériel. Ce service sera pour le Parc "prétexte" à renforcer sa visibilité et sa présence signalétique (stand institutionnel, atelier pédagogique...).

Le journal du Parc "la Gazette du Bocage", édition initialement à destination des élus va, en 2017, connaître une mutation de ses contenus pour des messages plus grand public et un nouveau mode de diffusion. En privilégiant une distribution dans les salles d'attente des professions libérales et chez les coiffeurs le but est de "toucher" les habitants du territoire sans pour autant assurer une diffusion "toutes boîtes", solution inenvisageable d'un point de vue budgétaire.

L'envoi mensuel d'articles du Parc à intégrer dans les bulletins municipaux sera poursuivi.

### Périmètre d'action :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et au-delà.

### Ingénierie mobilisée :

Chargé(e) de mission référent : CMP écocitoyenneté (ENRx)

Chargé(e) de mission communication (ENRx)

Personne ressource au sein de l'équipe en fonction de la thématique.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'oeuvre, maîtrise d'ouvrage

**Partenaires** : Communes du Parc, L'Observateur, La Voix du Nord, Canal FM, Télévision régionale Wéo, Espaces Naturels Régionaux, Journal « Syndicat agricole », Journal « Horizon Nord-Pas de Calais », CRT Nord-Pas de Calais, Nord Tourisme, France 3, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communauté de communes du Pays de Mormal, Communauté de communes du Sud Avesnois

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Mobilier 5% de la population du territoire

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de sites internet thématiques	Transversal
Nbre de personnes qui nous suivent sur les réseaux sociaux	Transversal
Fréquentation du site internet	Transversal
Nbre d'abonnés aux news letters	Transversal
Nbre d'articles et vidéos parus / publiés	Transversal
Nbre de communiqués de presse édités	Transversal



## 2017 - Communication institutionnelle

**Mesure de la charte** : M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action** :

La stratégie de communication du Parc évolue et laisse une large part aux TIC et à la communication numérique notamment via le réseau social Facebook. Il reste néanmoins nécessaire de concevoir quelques documents de communication "print". Le rapport d'activité de l'année écoulée et les orientations budgétaires de l'année nouvelle sont des documents incontournables aux yeux des financeurs et des élus. Ces outils permettent de faire connaître et d'évaluer les actions mises en oeuvre par le Parc.

### **Objectifs** :

Réduire la part du budget consacré à l'impression.

Sélectionner les contenus qui méritent une impression pour une meilleure appropriation : le papier offre une expérience tactile, une meilleure mémorisation de l'information et un meilleur confort de lecture.

Inviter élus et partenaires à trouver un complément d'information sur le site internet du Parc

### **Description** :

Sélectionner les informations à diffuser sur supports papier :

- Rapport d'activités
- Orientations budgétaires

La newsletter envoyée chaque début de mois à l'ensemble des maires, délégués et délégués suppléants est un moyen de communication qui remporte un vif écho de la part des élus. Envoyée à 479 personnes, elle assure un taux d'ouverture de 25% en moyenne et un taux de clic qui dépasse les 10%.

Le site internet du Parc offre une mine d'informations aux élus et partenaires. L'invitation à la consultation doit être systématique.

L'envoi hebdomadaire de communiqués de presse aux médias locaux permet de donner de la visibilité à l'action du Parc.

Les invitations aux manifestations éditées tout au long de l'année sont aussi des supports de communication qui permettent de faire connaître nos missions et actions auprès des élus et partenaires.

La cérémonie des voeux est également un temps fort pour retracer les événements et actions de l'année écoulée. On compte chaque année une centaine d'élus présents.

Les impressions réalisées sont toutes éco-responsables et font l'objet de choix avisés quant aux techniques d'impressions et à leur diffusion afin de réduire les coûts.

**Périmètre d'action** : Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois et au-delà

### **Ingénierie mobilisée** :

Chargé(e) de mission référent : CMP écocitoyenneté (ENRx)

Chargé(e) de mission communication (ENRx)

Personne ressource au sein de l'équipe en fonction de la thématique.

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : Communes du Parc, EPCI du territoire

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Mobiliser 5% de la population du territoire.*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal



# Participation des habitants au projet de territoire

Afin de porter à connaissance les problématiques liées au développement durable et favoriser le passage à l'action, il convient « d'impliquer et de donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire » (mesure 12). Il s'agit, comme inscrit dans l'orientation 6 de la Charte, de « Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à l'Avesnois en l'inscrivant dans une culture d'ouverture aux autres et sur le monde ».

Autour de ces enjeux, des objectifs prioritaires ont été établis et approuvés par les signataires de la charte tel que : renforcer la proximité avec la population du territoire, rendre visible et valoriser l'ensemble des acteurs, des actions et des enjeux du territoire en matière de biodiversité et de développement durable ou encore toucher le plus grand nombre de personnes dont celles éloignées des préoccupations environnementales.

Pour se faire, **le SMPNRA souhaite agir avec l'ensemble des acteurs du territoire, institutionnels et associatifs, en établissant des solidarités et actions partenariales.**

**LES ACTIONS :** Ce projet, par la diversité et la complémentarité des actions permet, tout au long de l'année, de « captiver, mobiliser et agir ». Les actions en question sont :

## - Aménagements / Observation / sciences participatives / sorties nature :

Il s'agit de mobiliser l'équipe du Parc naturel régional de l'Avesnois et les structures éducatives du territoire dans l'accompagnement de projets d'aménagements, d'actions de sensibilisation et le développement d'animation que ce soit pour et à destination des centres sociaux dans le cadre d'une convention passée avec l'ensemble des centres de l'arrondissement et de la Fédération du Nord des centres sociaux (convention qui comporte également des actions reprises dans les projets « EDUCATION » et « TRANSITION ENERGETIQUE »), à destination des communes ou de toutes structures accueillant du public (ex : hôpitaux, associations..).

En collaboration avec l'ensemble des structures d'éducation à l'environnement du territoire, des événements seront proposés (chantiers participatifs, événements naturalistes, journées thématiques, ICB...). Chaque opération sera axée sur le passage à l'action (plantations, fabrication et installation de nichoirs, création de mares ou de mangeoires, aménagement de sites...) et intégrera un volet de la stratégie d'observation – vigie nature de la Région. Il s'agit d'offrir un contact direct du grand public avec la nature et d'encourager l'autonomie et la reproductibilité. Ce contact sera également proposé via des sorties natures.

## - Le réseau des ambassadeurs :

Conscient de la difficulté à rendre les habitants acteurs de leur territoire de vie, de les faire participer à un projet, à des actions collectives allant dans le sens de l'intérêt général, il s'agit d'animer un réseau des Ambassadeurs du Parc, acteurs relais auprès du reste de la population. La vie du réseau passe par l'animation « des conversations de cuisine » permettant l'adhésion de nouveaux ambassadeurs dans une optique de diffusion de l'information et de participation des habitants. En 2017, les conversations de cuisine se feront principalement autour de l'animation de l'application 90 jours (transition énergétique).

## - Les « ciné DD » :

Programmations audiovisuelles dans et hors les murs, suivies de temps d'échange portant sur le thème principal du film et permettant d'aller à la rencontre d'associations, de professionnels, de réalisateurs ou encore d'habitants concernés par le sujet faisant écho à l'actualité du territoire.

## - Je(u) mange autrement :

Cette action vise à donner à chacun l'envie et les moyens de s'impliquer et de se mobiliser pour le développement durable de son territoire. C'est dans cet esprit que s'inscrit l'idée de créer et d'animer, avec l'association Les Sens du Goût, « **JE(U) MANGE AUTREMENT** », démarche permettant de s'appuyer sur des habitants en tant que relais auprès du reste de la population.

Ce jeu ambitionne de faciliter les changements de comportements, principalement élémentaires, en **sensibilisant les élèves et participants** (atelier collectif de lancement), en **outillant** le citoyen pour s'informer (kit « je(u) mange autrement »), en **offrant une place d'acteur** (défis à relever et essai de défis) et en **permettant à chacun d'observer / d'évaluer** ses changements (interface numérique).



# Participation des habitants

## P07

Références aux objectifs de la charte : Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire. Mesure 23 : Accompagner les acteurs dans les démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants au contexte local. + Transversalité avec l'ensemble des objectifs de la charte.

### Contexte et motif du projet

Manque d'appropriation du territoire. Volonté d'impliquer les habitants, de les rendre acteur, dans la mise en œuvre de la Charte. Difficulté à toucher les personnes qui ne sont pas déjà sensibles ou sensibilisées. Nécessité pour le Parc d'être présent sur le terrain, d'être au contact des habitants.

### Bilan des années antérieures

Diversification et accroissement de l'offre d'animation sur le thème de la biodiversité, en lien avec les inventaires et sciences participatifs.

L'animation des Cinés DD et du réseau des ambassadeurs intègre progressivement et de manière croissante la stratégie TEP-CV.

### Objectif général du projet

Donner à chacun l'envie et les moyens de s'impliquer et de se mobiliser.

Concevoir les actions et les supports comme autant d'espaces d'interpellation. Par la diversité et la complémentarité des supports et actions, permettre tout au long de l'année de « captiver, mobiliser et agir », de clarifier les messages et de créer la confiance.

Proposer des contenus adaptés pour qu'ils soient entendus et compris par le plus grand nombre.

Permettre à chacun de s'inscrire dans des démarches volontaires et des dynamiques collectives.

### Partenaires/acteurs

Les structures et associations naturalistes et culturelles, l'Education nationale, les réseaux animés par le Parc, les communes, intercommunalités, Les Sens du Goût, DRAFF, Serre numérique de Valenciennes, écoles, Collèges, Lycées, La Voix du Nord, L'Observateur, Canal FM, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Centres Sociaux...

### Descriptif

Développer des actions et des supports de sensibilisation à destination du grand public sur des thématiques représentatives des enjeux du territoire et invitant au passage à l'action. Concevoir des actions autour d'une diversité d'approches, d'intervenants, d'expériences...

Valoriser également les richesses, les ressources, les savoir-faire, les spécificités du territoire et sur chaque thème, en lien avec les acteurs du territoire, développer et proposer des programmes d'animation, d'échange et de valorisation.

Accompagner la volonté de passage à l'action de tout type d'acteurs (centres sociaux, hôpitaux, associations...).

L'ensemble des actions doit pouvoir se relier aux autres par un fil rouge, une thématique, une entrée commune afin de faire sens et favoriser, par la répétition des messages, leur appropriation.

### Liste des actions

Action 1 : Accompagnement des actions en faveur de la biodiversité et du DD avec les habitants

Action 2 : PNA Je(u) mange autrement

### Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie SMPNRA/ENRx

Coût actions : Région 2 000 € / PNA 80 000 €

**Soit un total de : 82 000 €**

### Indicateurs de suivi

Nombre de participants aux temps et animations proposés.

Nombre de partenaires mobilisés dans les temps et animations proposées.

Nombre de personnes mobilisées dans le cadre du réseau des ambassadeurs.

Nombre de sollicitations des communes et EPCI.

### Résultats attendus

Toucher le plus grand nombre de personnes dont celles éloignées des préoccupations environnementales. Conduire à l'action. Faire croître les observations dans le cadre des inventaires participatifs mis en place sur le territoire.

### Périmètres concernés

L'ensemble du territoire du Parc.



## 2017 - Participation des habitants : accompagnement des actions en faveur de la biodiversité et du Développement Durable

**Mesure de la charte** :M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

*Les projets de territoire – quels qu'ils soient – sont pour une grande partie affaire de mobilisation collective. Ils dépendent aussi des attentions et des engagements individuels, tout particulièrement de la part des habitants. Cela passe par une nécessaire sensibilisation aux enjeux locaux, afin de donner les clés minimales pour que chacun puisse jouer un rôle à son niveau.*

*C'est dans cette optique que le Parc a souhaité initier une diversité d'actions ayant comme fil conducteur les sciences participatives. Basées sur la sensibilisation, la pédagogie et la convivialité, ces actions permettent, au-delà de l'action (aménagement, chantiers, ateliers...) d'inscrire l'habitant dans une démarche citoyenne, individuelle ou collective à long terme.*

### **Objectifs :**

Faire passer l'habitant à l'action et en faire un relais « Vigie nature ».

Accompagner les projets de chacun (habitants, collectivités, centres sociaux, hôpitaux...) afin de :

- Inciter au passage à l'action des habitants,
- Montrer que chacun peut agir à son niveau par des actions simples à mettre en place,
- Créer du lien avec et entre les habitants.
- Sensibiliser les habitants aux espèces faunistiques et floristiques locales.

Le but est de mieux faire connaître les richesses patrimoniales emblématiques du territoire pour ensuite pouvoir mieux les préserver.

### **Description :**

Sous forme de journées dédiées à une thématique selon les saisons et les espèces faunistiques et floristiques retenues, fédérer partenaires, habitants, écoliers autour d'animations : spectacles, projections de documentaires, sorties nature, ateliers créatifs...

Accompagner les communes dans la **MISE EN PLACE DE CHANTIERS CITOYENS ET PARTICIPATIFS** (plantations, mares...). Proposer des temps de découverte lors de la restitution des Inventaires Communaux de la Biodiversité.

**ACCOMPAGNER LES CENTRES-SOCIAUX** dans leur volonté d'intégrer plus encore les principes du développement durable dans leur quotidien et de développer des animations mobilisatrices sur des sujets environnementaux, en lien avec la biodiversité.

Accompagner tout type de projets impliquant et pouvant toucher l'habitant là où il se trouve (ex : hôpital, maison de retraite...).

Proposer des **SORTIES NATURE ET EVENEMENTS NATURALISTES** avec nos partenaires (lien avec l'action 3 du projet "EDUCATION" et l'animation du réseau TED)

A l'occasion de chacune de ces actions, relayer et former aux **INVENTAIRES PARTICIPATIFS** :

- Présentation des espèces,

- Aide à la réalisation d'aménagement si nécessaire (ex : nichoirs),
- Présentation des méthodes et outils d'observation,

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Partenariat technique

**Partenaires** : Associations naturalistes, La Voix du Nord, L'Observateur, Canal FM, Région Hauts-de-France, Département du Nord, Acteurs associatifs de l'Avesnois, Centres Sociaux

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Mobiliser 5% de la population du territoire*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de projets accompagnés	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal



## 2017 - PNA : Je(u) mange autrement

**Mesure de la charte** :M12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, créé en 1998, fait partie des plus peuplés et plus jeune de France renforçant les enjeux de développement d'une stratégie d'éducation et de sensibilisation des citoyens de demain.

Conscient de la difficulté à rendre les habitants acteurs de leur territoire de vie, de les faire participer à un projet, à des actions collectives allant dans le sens de l'intérêt général, il s'agit de donner à chacun l'envie et les moyens de s'impliquer et de se mobiliser pour le développement durable de son territoire.

Fort de nombreuses expériences passées, la stratégie éducative et participative du Parc repose aujourd'hui sur des projets permettant à chaque bénéficiaire d'évacuer la question « dois-je faire ? », de lever la question « comment changer ? » et d'apporter des solutions concrètes pour agir.

### **Objectifs :**

Développer et animer un kit d'animation autour des problématiques alimentaires. Il s'agit de permettre aux habitants de relever 15 défis permettant de faire évoluer leur mode de consommation alimentaire face aux enjeux nutritionnels, environnementaux et économiques. Les défis sont simples en voici quelques exemples : Je visionne le film « Regard sur nos assiettes » / J'affiche un calendrier des fruits et légumes de saison sur mon frigo / Je mesure l'impact de mon alimentation / J'achète local...

Une fois le défi relevé, il peut être transmis à d'autres et ainsi former une chaîne d'actions positives.

Cet outil alliant **DEFIS, RESEAU SOCIAL PHYSIQUE ET NUMERIQUE** a pour objectif de RENDRE LES JEUNES ET LEUR ENTOURAGE : AMBASSADEURS D'UNE ALIMENTATION DURABLE, LOCALE et CONVIVIALE

### **Description :**

L'action consiste en la création et l'animation du jeu «JE(U) MANGE AUTREMENT», auprès d'habitants relais auprès du reste de la population :

1. En **sensibilisant les élèves et participants** (atelier collectif de lancement)
2. En **outillant** le citoyen pour s'informer (kit « je(u) mange autrement)
3. En **offrant une place d'acteur** (défis à relever et essaimage de défis)
4. En **permettant à chacun d'observer / d'évaluer** ses changements (interface numérique)

### **Périmètre d'action:**

Le territoire du Parc et au-delà

### **Ingénierie mobilisée:**

CMP écocitoyenneté ENRx / CM communication ENRx/ CM éducation / Animateur SMPNRA

### **Rôle du Parc :** Maîtrise d'ouvrage

Partenariat technique

**Partenaires** : Association Les Sens du Goût, DRAAF Nord-Pas de Calais, La serre numérique de Valenciennes, Collèges, Lycées

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :*

*Mobiliser 5% de la population du territoire*

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal

# Education à l'environnement et au développement durable

Le Parc de l'Avesnois fait partie des plus peuplés et plus jeune de France. La Charte du Parc ambitionne de « promouvoir le développement durable pour une citoyenneté responsable afin de mieux connaître, préserver et gérer la richesse des milieux naturels » (Orientation.11). Pour se faire, il apparaît nécessaire d'éduquer les citoyens de demain pour leur donner des clés de compréhension et permettre l'évolution de leurs comportements. Les actions mises en place dans le cadre de ce projet visent à répondre à la mesure 24 « favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable et solidaire » afin de s'inscrire pleinement dans l'axe 2-3 qui est de faire du Parc « un territoire qui s'engage dans les défis environnementaux et sociaux du 21<sup>ème</sup> siècle ».

## LES ACTIONS :

### Accompagnement des établissements scolaires « Parc-cours scolaires »

- appels à projet à destination de tous les établissements scolaires.

La stratégie d'éducation en milieu scolaire se développe autour de l'accompagnement de projets impliquant les participants et leur permettant d'agir et de reproduire en autonomie, et cela principalement dans 3 domaines :

- La biodiversité à travers les aménagements et les sciences participatives
- La biodiversité et l'alimentation (à travers l'opération « cueillons la nature »)
- l'animation de l'opération régionale « Objectif biodiversité » d'Espaces Naturels Régionaux  
Objectif nature pour les 3-11 ans / Collège au naturel pour les 11-15 ans / Biodiver'lycées pour les 15-18 ans / Projets de mobilisation citoyennes.

### Accompagnement hors temps scolaire :

- toujours dans l'enceinte de l'école, le Parc accompagne les communes, par des temps de qualification permettant aux animateurs de s'approprier des outils et dispositifs exploitables (inventaires participatifs, aménagements...) pour la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires ;
- définition et mise en œuvre d'une stratégie de partenariat et de projets avec les centres sociaux autour d'une dynamique collective dont la **réalisation d'un parcours d'animation et d'interprétation à proximité des Centres Socio-Culturels**. C'est une action permettant, en autonomie, aux animateurs des centres d'emmener des groupes sur le chemin et leur donner les explications sur les éléments de patrimoines bâtis et naturels. Pour enrichir le contenu et proposer des journées d'animation, chaque Centre s'engage à faire appel aux compétences des membres du réseau TED ayant participé à la définition du circuit.

### Le réseau TED :

Le Parc n'est pas seul sur le territoire à faire et à agir dans le domaine de l'environnement et du développement durable. L'animation de la vingtaine de structures d'éducation présentes sur le territoire doit permettre, au-delà de rendre l'offre en matière d'éducation à l'environnement visible, de coordonner et de mobiliser les acteurs dans l'accompagnement des projets et des volontés d'agir de chacun (collectivités, associations, enseignants, particuliers...), et aussi à ces acteurs de monter en qualification.



# Education P08

## Références aux objectifs de la charte :

mesures 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire  
mesure 24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable et solidaire.  
(+ transversalité avec d'autres mesures thématiques de la Charte)

### Contexte et motif du projet

Le Parc de l'Avesnois fait partie des Parcs les plus peuplés de France, avec une population jeune. Il y a nécessité d'éduquer les futurs citoyens pour leur donner les clés de compréhension du monde qui les entoure et permettre l'évolution des comportements.

Il apparaît nécessaire à la fois de les sensibiliser et aussi, à travers des **projets en milieu scolaire** :

- d'instaurer de bonnes pratiques,
- de se poser les bonnes questions,
- de modifier les comportements,
- d'accompagner le changement...

**Hors milieu scolaire**, les besoins et demandes d'accompagnement dans le domaine de la sensibilisation au développement durable et à la préservation de la biodiversité sont croissants. Il est nécessaire de structurer l'offre et d'accompagner ceux qui veulent agir : communes pour la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires, les centres-sociaux, les entreprises et professionnels, les associations...

### Bilan des années antérieures

De nombreux programmes et outils pédagogiques ont été proposés aux classes du territoire par le Parc naturel régional de l'Avesnois. Tous ont été élaborés conjointement avec l'Education nationale et ont toujours cherché à mobiliser les structures partenaires du Parc dans le domaine de l'éducation au territoire.

Année après année, bon nombre d'enseignants gagnent en autonomie et savoir-faire en matière de développement durable et de biodiversité. Après son expérimentation en 2015 et son développement en 2016, l'opération « cueillons la nature » sera complétée par l'opération 10 000 coins natures dans les écoles et collèges, proposée aux territoires TEP-CV.

Hors école, le Parc accompagne des projets pédagogiques et d'animations d'acteurs professionnels, de structures publiques ou encore d'associations. Dans cette lignée, le souhait des centres-sociaux d'investir la thématique du DD ouvre des pistes à explorer. Une convention signée en novembre 2016 renforce les projets menés en partenariat avec les centres sociaux, à destination des habitants.

L'éducation au développement durable et au territoire passe aussi par l'animation du Réseau TED. Via un site animé par le Parc, l'ensemble de l'offre d'animation de chacun est visible. Cet outil facilite l'identification de la ressource mobilisable sur chaque projet et invite les acteurs à s'associer et à collaborer. Chaque année le réseau s'ouvre et accueille de nouveaux membres.

Par les projets scolaires mis en place, les structures du réseau TED devraient se voir proposer une centaine d'animations et ainsi bénéficier de financements complémentaires.

### Objectif général du projet

A travers les projets accompagnés, il s'agit à la fois de :

- participer directement à l'éducation citoyenne et environnementale d'une diversité et multiplicité de publics
- formaliser une offre de sensibilisation favorisant le passage à l'action, la reproductibilité et l'autonomie
- qualifier les acteurs

- s'inscrire dans des démarches et stratégies régionales (vigie-nature) et nationales (alimentation / transition énergétique)
- s'appuyer sur les dynamiques en place sur le territoire.

Plus que la transmission de connaissances, les projets développés cherchent à sensibiliser, mais plus encore à questionner pour trouver ensemble des réponses et les expérimenter. Eduquer pour passer à l'action.

### Partenaires/acteurs :

Education nationale, ENRx, structures partenaires du réseau TED, les communes, Centres sociaux, Collèges, Lycées, les entreprises...

### Descriptif

- Accompagner les établissements scolaires à travers :
  - Des appels à projet (biodiversité et observation / Cueillons la nature / 10 000 coins natures dans les collèges et les écoles),
  - L'animation de l'opération régionale OBJECTIF BIODIVERSITE (Objectif nature pour les 3-11 ans / Collège au naturel pour les 11-15 ans / Biodiver'lycées pour les 15-18 ans / Projets de mobilisation citoyennes en lien avec la participation des habitants)
- Accompagner des projets et développer une stratégie éducative hors temps scolaires :
  - Qualification des acteurs (formations NAP / Formation animateurs...)
  - Développer une stratégie auprès des centres-sociaux
- Animation du réseau TED

### Liste des actions :

Action 1 : Parc-cours scolaires

Action 2 : Projets pédagogiques hors temps scolaire (NAP / Centres sociaux...)

Action 3 : Animation du réseau TED

### Coût des actions prévues à ce jour :

Coût en ingénierie : SMPNRA/ENRx

Coût actions : Région 2 000 € / FranceAgriMer 23 000 € / Collectivités 8 000 €

**Soit un total de 33 000 €**

### Indicateurs de suivi :

Nombre d'élèves accompagnés.

Nombre de projets proposés par des enseignants ayant été accompagnés.

Nombre de formations.

Nombre d'animations créées ou améliorées par les structures formées.

Nombre de personnes touchées par les animations créées.

Nombre de membres du réseau TED

### Résultats attendus :

Evolution des comportements.

Faciliter pour les enseignants la mise en œuvre de la thématique DD induite par les circulaires de l'Education nationale.

Développer des projets d'éducation au territoire auprès des publics des centres de loisirs et sociaux.

Accompagner les communes dans l'opportunité que leur offre les NAP de participer à l'offre éducative-citoyenne.

### Périmètres concernés:

L'ensemble du territoire du Parc



## 2017 - Appel à projet Parc-cours scolaires

**Mesure de la charte** :M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

Depuis plusieurs années le Parc naturel régional de l'Avesnois accompagne les écoles qui souhaitent mener des actions sur les thématiques du développement durable.

En 2015/2016, le Parc naturel régional de l'Avesnois a expérimenté un programme éducatif intitulé « Cueillons la nature », mené avec les classes des écoles de Berlaimont, Englefontaine, Maroilles et Saint-Hilaire sur Helpe.

Cette opération, basée sur un partenariat entre le Parc naturel régional de l'Avesnois, l'école, la mairie et un propriétaire de verger, a pour objectif de mettre en œuvre un programme pédagogique complet sur les thématiques de l'alimentation, du verger, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et la préservation du cadre de vie.

Fort du succès rencontré, le Parc naturel régional de l'Avesnois a répondu à un appel à projet du Ministère de l'Agriculture afin d'enrichir et étendre ce programme aux classes de cycle 3 et de collèges. Un financement spécifique a été obtenu à cet effet et permet, pour l'année scolaire 2016/2017, à 20 écoles et collèges de 17 communes différentes de s'inscrire à ce projet (Berlaimont, Bousois, Cartignies, Englefontaine, Feignies, Felleries, Gommegnies, Grand Fayt, Hargnies, Le Favril, Le Quesnoy, Maroilles, Maubeuge, Obies, Poix du Nord, Saint Hilaire et Villereau). L'objectif du Parc est de poursuivre cette action pour l'année scolaire 2017/2018.

Grâce à sa reconnaissance en Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, le SMPNRA peut répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour « 10 000 coins nature dans les écoles et collèges de France » et ainsi accompagner les établissements du territoire à réaliser des aménagements écologiques (notamment pour ceux qui n'ont pas de vergers et ne peuvent s'inscrire dans l'opération « Cueillons la nature »).

Initié par Espaces Naturels Régionaux, « Objectif biodiv' » est un dispositif relayé par le SMPNRA qui propose une offre éducative sur le développement durable et la biodiversité au travers de 3 programmes qui touchent les classes de la maternelle au lycée :

- Objectif nature : de la maternelle au CM2 et 6ème SEGPA
- Collèges au naturel : de la 6ème à la 3ème
- Biodiver'lycées : de la seconde à la terminale.

### Objectifs :

- Accompagner et intervenir dans un nombre croissant de classes
- Découvrir le patrimoine fruitier local
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Renaturer les cours des établissements scolaires (plantations de vergers, aménagements pour accueillir la biodiversité...)
- Créer du lien entre les écoles, les mairies, les habitants, les propriétaires de vergers
- Favoriser un passage à l'action rapide et efficace
- Permettre d'être acteur : inciter les enseignants et leurs élèves à mettre en place des actions simples et concrètes
- Donner les clés d'observation et de découverte de son environnement proche
- Permettre aux élèves d'être acteurs, au-delà du milieu scolaire
- Initier des démarches autonomes

- Permettre aux structures d'éducation au territoire de répondre aux besoins d'animation (plus de 100 animations) et générer une activité économique

### Description :

#### CUEILLONS LA NATURE

Développer l'opération sur les vergers de l'Avesnois « Cueillons la nature » en accompagnant, dès septembre 2017, avec le soutien des structures d'éducation au territoire, les 20 établissements de l'année scolaire 2016-2017 et 15 nouveaux, afin de :

- Sensibiliser les élèves de l'Avesnois aux vergers traditionnels en fabriquant leur propre jus de pomme, en partenariat avec les mairies.
- Planter des arbres fruitiers de variétés traditionnelles et locales
- Aménager les sites de plantations pour favoriser l'accueil de la biodiversité
- Travailler sur la lutte contre le gaspillage alimentaire par le biais d'ateliers animés par l'Association « Les sens du goût »

#### 10 000 COINS NATURES DANS LES ECOLES ET COLLEGES

Réaliser, dans l'enceinte d'un maximum d'établissements scolaires, des espaces dédiés à la nature (jardin pédagogique, gîtes à insectes, nichoirs à oiseaux, potager, mare pédagogique, abris à chauve-souris, poulaillers, etc).

Leur conception ambitionne d'offrir de multiples supports pédagogiques, disciplinaires et interdisciplinaires, permettant d'observer et de comprendre la biodiversité au fil des saisons.

#### OBJECTIF BIODIV'

Relayer l'opération « Objectif Biodiv' » dans les établissements scolaires du territoire, à raison de 10 écoles primaires, 1 collège et 1 lycée par :

- Une sortie nature animée par une structure partenaire du dispositif
- La possibilité de travailler tout au long de l'année sur des aménagements en faveur de l'accueil de la biodiversité au sein de l'établissement, en étant accompagné par les structures partenaires du dispositif « Objectif Biodiv' » et/ou du Réseau TED.

#### PROGRAMME VIGIE-NATURE

Relayer avec le CEN, 6 protocoles d'étude de la biodiversité auprès d'établissements du primaire au lycée : « sauvages de ma rue », « opération escargots », « spipoll », « oiseaux des jardins », « vigie-chiro », « observatoire des vers de terre ».

**Périmètre d'action** : Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois.

#### Ingénierie mobilisée :

CM « éducation au territoire » (Enrx/Région)

Animateur du Parc (SMPNRA)

Chargée de communication (Enrx)

CMP écocitoyenneté (ENRx)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Partenariat technique

**Partenaires** : Propriétaires de vergers, Membres du réseau TED, Association Les Sens du Goût, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, DRAAF Nord-Pas de Calais, ENRx ; Ministère de l'environnement

#### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal
Nbre d'animations proposées	Ecocitoyenneté

**2017 - Hors temps scolaires**

**Mesure de la charte** :M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action :**

Les besoins et les demandes d'accompagnement dans le domaine de la sensibilisation au développement durable et à la préservation de la biodiversité sont croissants. Il est nécessaire de structurer l'offre et d'accompagner l'ensemble de ceux qui veulent agir : les centres-sociaux, les entreprises et professionnels, les associations, les clubs nature des collèges hors temps scolaire...

Sensibiliser les publics en dehors du temps scolaire permet une approche différente car non-contraignante (les participants sont des personnes volontaires qui s'inscrivent « librement » dans ces démarches).

Les centres sociaux du territoire ont fait part de leur souhait d'être plus impliqués dans la mise en place de projets relatifs à l'Écotoxicité. Ces structures reconnues et ouvertes au plus grand nombre peuvent être des interlocuteurs privilégiés. En effet, les centres sociaux œuvrent à la participation de chaque citoyen aux projets concernant la vie et le développement durable de son territoire.

Une convention de partenariat, signée le 7 novembre 2016 entre le Parc et les 10 Centres Socio-culturels du territoire, entérine cette volonté de travailler ensemble et définit les actions à mettre en œuvre pour les années futures.

**Objectifs :**

Sensibiliser le plus grand nombre à l'environnement et au développement durable en développant des projets permettant de provoquer des changements de comportement.

Favoriser le passage à l'action des personnes impliquées dans les projets mis en œuvre.

Aboutir à des actions construites et portées par les usagers.

Permettre aux habitants de prendre part aux débats et aux défis d'aujourd'hui.

Engager des démarches éco citoyennes avec de nouveaux publics (centres sociaux, habitants...)

**Description :**

En partenariat avec les centres sociaux :

- Découverte de la biodiversité locale et création d'aménagements écologiques avec les animateurs à l'attention des usagers des centres sociaux

- Temps de rencontres collectifs (forums, projections, formations...)

- Une expérimentation permettra de tester jusqu'en juin 2017 de nouvelles approches auprès des publics dits « éloignés » sur le sujet de la biodiversité. Avec le Centre social d'Avesnes sur Helpe « Le Nouvel Air », le Parc de l'Avesnois et l'association « Sortie Nature Art et Plaisir » vont expérimenter des techniques d'aménagement naturels (participation à des inventaires participatifs – Sauvages de ma rue-, création de cabanes vivantes, jardins, mare, prairies fleuries...).

- création de circuits thématiques autour des centres sociaux afin que différents usagers se les approprient (bénéficiaires des centres sociaux, associations naturalistes, centre de loisirs...)

- Événements naturalistes : au-delà de communiquer sur les animations proposées par l'ensemble des structures du territoire, le SMPNRA proposera des sorties complémentaires (Nuit de la Chouette, Nuit de la Chauve-Souris, Fête de mares...) afin d'assurer une bonne répartition géographique de l'offre d'animation.

- Animation des NAP via le dispositif VIGI-NATURE (cf action 1 de l'OP08).

**Périmètre d'action** : Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée :**

CM « éducation au territoire » (Enrx/Région)

Animateur du Parc (SMPNRA)

Chargée de communication (Enrx)

CMP écotoxicité (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Partenariat technique

**Partenaires** : Centres Sociaux, CPIE "Bocage de l'Avesnois", Espace Info énergie Maubeuge, Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas de Calais, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Commune d'Avesnes/Helppe, Prioriterre, Ministère de l'environnement

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal



**2017 - Animation du réseau TED**

**Mesure de la charte** :M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action :**

En 2016, le Parc naturel régional de l'Avesnois a décidé de renforcer et actualiser le site internet qui recense l'offre pédagogique du territoire : [www.reseau-ted.fr](http://www.reseau-ted.fr)

A ce jour, un nouvel acteur du territoire a rejoint le dispositif, portant le nombre total d'acteurs impliqués à 18, et le site a été visité plus de 8 000 fois en 2016.

Cette démarche permet aux porteurs de projets d'avoir une vision globale de l'offre et des ressources présentes sur le territoire.

En 2016 le réseau s'est réuni lors d'un forum pédagogique, organisé en partenariat avec l'Education Nationale, au Théâtre des 3 chênes de Le Quesnoy le 2 mars. De très nombreux partenaires du réseau TED et d'autres territoires de proximité (PNR Scarpe-Escaut) étaient présents pour présenter de manière concrète et ludique leurs prestations pédagogiques aux 300 participants.

En 2017, l'organisation d'un deuxième forum est à l'étude.

**Objectifs :**

Rendre visible l'offre du territoire en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Valoriser le travail, les compétences et les actions de chacun des membres du réseau TED.

Favoriser l'échange, l'entraide, le partenariat, la montée en qualification.

Dynamiser le réseau des acteurs de l'éducation au Développement Durable du territoire.

Accueillir de nouveaux membres au sein du réseau

**Description :**

Poursuivre l'évolution du réseau en véritable communauté (numérique et réelle) :

- Permettre de partager sur les enjeux et besoins propres à l'éducation au territoire,
- Créer de l'échange et de l'interactivité sur les intérêts communs,
- Faciliter le partage,
- Impliquer les structures du réseau dans l'animation des projets initiés par le Parc (« Cueillons la nature »... ),
- Poursuivre l'administration du site, en assurer le suivi et la promotion,
- Mettre en place des temps d'animation communs.

**Périmètre de l'action** : Territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois.

**Ingénierie mobilisée :**

CM « éducation au territoire » (Enrx/Région)

Animateur du Parc (SMPNRA)

Chargée de communication (Enrx)

CMP écocitoyenneté (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Partenariat technique

**Partenaires** : Membres du réseau TED, EPCI du territoire, Communes du Parc, Education Nationale, Centres Sociaux

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de COPIIL réunis	Transversal
Nbre de partenaires engagés	Transversal
Fréquentation du site internet	Transversal



# Développement Durable

L'engagement dans les défis environnementaux et sociaux du 21<sup>ème</sup> siècle à travers « la promotion du développement durable pour une citoyenneté responsable » (orientation 11) et la « participation à la lutte contre le changement climatique » (orientation 10) est un engagement sur lequel le Parc se veut actif et mobilisateur.

Cette mobilisation réalisée conjointement avec le SCoT (Plan Climat Territorial) a aboutie à la reconnaissance du territoire, à l'échelle de l'arrondissement, en TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte). Cette reconnaissance renforce le programme d'action du Parc qui, outre l'animation de la stratégie dont la mise en œuvre est en grande partie assurée par les EPCI, est identifié comme AMO sur de nombreux projets et souhaite développer un programme d'actions permettant d'accompagner le changement.

Cette convention TEPCV devient en quelque sorte la feuille de route de mise en œuvre des mesures de la Charte du Parc : 21 (Réduire les émissions de gaz à effet de serre), 22 (Observer les effets du changement climatique sur les territoires) et 23 (Accompagner les acteurs dans les démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants au contexte local).

Pour y répondre, le Parc co anime avec l'ADUS la stratégie TEPCV afin de garantir et d'assurer l'atteinte des engagements pris par les intercommunalités dans les domaines de :

- La réduction de la consommation d'énergie (éclairage public, hôtel communautaire, degrés bleu...)
- Le développement des énergies renouvelables (chaudières bois énergie, étude ZAC REV3...)

C'est dans ce contexte et pour aller plus loin (développement des énergies renouvelables, lutte contre le gaspillage et réduction des déchets, l'éducation...) que le SMPNRA, avec le soutien de l'ADEME, souhaite mettre en place et développer une stratégie d'accompagnement du changement au travers un volet communication, un volet passage à l'action et un projet expérimental sur le changement de comportement lié à la mobilité.

## **Le volet « communication » vise, par la diversité et complémentarité des supports à :**

- Vulgariser, rendre accessible et démocratiser grâce aux TIC, véritable outil de démocratie de demain, les questions et problématiques liées à la transition énergétique,
- aider les gens à s'émanciper des idées reçues et à se construire une réflexion personnelle libre et une culture commune.

Les actions : exposition maison du Parc / ciné DD (lien avec l'OP « participation des habitants ») / communication (site Internet / réseaux sociaux / newsletter) / Rendez-vous de la transition énergétique / etc...

## **Le volet « passage à l'action » ambitionne de :**

- mobiliser le territoire (élus, habitants, entreprises...) par des services sur mesure, la création et l'animation de communautés...
- créer un environnement propice au développement d'actions par un nombre croissant d'individus prêts à imaginer des solutions et des actions concrètes dans le domaine des économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables.
- travailler avec le consommateur de demain pour faire des habitants des citoyens.
- initier des démarches solidaires et participatives pour rapprocher habitants et collectivités.

Les actions : Défi familles à énergie positive / chantiers auto réhabilitation accompagnée / animation application 90 jours / Agenda 21 des communes et des centres sociaux / financement participatif / etc...

## **L'action expérimentale :**

L'opération consiste en l'expérimentation (sur le territoire de la commune d'Anor) d'une solution connectée (WeNow) permettant le changement de comportement visant à réduire et compenser les émissions de CO2 des véhicules. Il s'agit de penser un programme d'incitation au changement de comportement dans un but à la fois personnel et collectif.



# Développement Durable P09

Références aux objectifs de la charte :

Mesure 21 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mesure 22 : Observer les effets du changement climatique sur les territoires.

Mesure 23 : Accompagner les acteurs dans les démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants au contexte local.

## Contexte et motif du projet

La Charte du Parc est un projet de développement durable. Dans ce cadre, les signataires de la Charte se sont engagés à participer aux grands défis du 21<sup>ème</sup> siècle, dont la lutte contre le changement climatique. Engagements renforcés par les débats menés sur la transition énergétique dans lesquels les Parcs naturels régionaux ont décidé de tenir toute leur place.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois est reconnu et identifié sur le territoire de l'Avesnois comme faiseur et animateur de débats, comme facilitateur et accompagnateur, comme innovateur et précurseur, en un mot comme mobilisateur.

## Bilan des années antérieures

Après avoir activement participé à l'écriture de la feuille de route du Plan Climat Territorial du SCoT, le Parc naturel régional de l'Avesnois a souhaité engager le territoire dans des démarches de développement durable à travers :

- L'accompagnement de communes dans leur démarche de management durable adaptée en milieu rural.
- Le portage, avec le SCoT, de la candidature du territoire à l'appel national Territoire à Energie Positive pour la croissance verte (TEPCV)
- L'accompagnement de collectivités engagées dans des projets concrets de production d'énergie renouvelables, de mobilité...

## Objectif général du projet

Mettre les acteurs autour de la table, créer des synergies, du dialogue et du passage à l'action pour :

- Initier des démarches autonomes de développement durable,
- Faire évoluer les pratiques au regard des principes du développement durable,
- Démontrer qu'il existe bien des alternatives et que chacun peut agir là où il se trouve,
- Mobiliser le territoire (élus, habitants, entreprises...) par un accompagnement adapté,
- Créer un environnement propice au développement d'actions par un nombre croissant d'individus prêts à imaginer des solutions concrètes,
- Développer des projets exemplaires, vitrines de la mise en œuvre des principes du DD sur le territoire.

L'ensemble de ces objectifs est traduit dans la stratégie « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » reconnue à l'échelle nationale et co-animée par le SMPNRA et le SMSCoT (ADUS).

## Partenaires/acteurs

ADEME, Scot, Communes et EPCI, le CERDD, ERDF, ENERCOOP Nord-Pas de Calais, le Comité 21, la MRESS, l'ADAV, Energie partagée, Organismes de manifestations éco-événement, ADUS, GRESJE, CREM, Région Hauts-de-France...

## Descriptif

### ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT :

- Volet communication

Cette série d'actions (application mobile / site Internet / Animation maison du Parc / Observatoire des initiatives / conférences) doit

permettre d'améliorer la sensibilisation et la prise de conscience, de poser les bases.

- Volet passage à l'action avec :

- LES COLLECTIVITES : Conception de modules de formation permettant à chacun d'enclencher un passage à l'action. Accompagnement à la production d'ENR via le financement participatif. Accompagner les collectivités dans les économies d'énergies, dans leurs bonnes pratiques et la qualification de leurs projets.

Les collectivités doivent être motrices du passage à l'action et cela passe naturellement par la mise en place sur leur commune d'une stratégie de type Agenda 21.

- LES HABITANTS : Animation des « défis familles à énergie positive » en partenariat avec les centres sociaux.

Mise en place de chantiers d'autoréhabilitation pour aller plus loin dans les défis famille à énergie positive.

Animer le réseau des ambassadeurs via l'application 90 jours et la programmation Ciné DD.

- EXPERIMENTATION : Mise en place, sur ANOR, d'un programme favorisant une réduction volontaire de l'usage de la voiture.

Et de manière transversale, **ANIMER LA STRATEGIE TEPCV** et participer à la **MISE EN ŒUVRE DU PCT**.

## Liste des actions

Action 1 : Accompagnement du changement (volet communication)

Action 2 : Accompagnement du changement (volet passage à l'action)

Action 3 : Expérimentation mobilité

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût en ingénierie : 40 000 € (CM DD) dont 24 000 € sollicités auprès de l'ADEME et 16 000 € SMPNRA (Région)

Coût actions : 20 000 € ADEME + 5 000 € Région

Expérimentation mobilité 69 003 € Région / 7 500 € commune Anor / 15 000 € financements privés

**Soit un total de : 156 503 €**

## Indicateurs de suivi

Nombre de communes engagées dans une démarche de développement durable.

Nombre d'actions mises en place par les communes.

Nombre de personnes sensibilisées.

Nombre de projets de production d'énergie engagés

Nombre de personnes inscrites sur les différentes actions

Nombre de familles engagées dans « Famille à énergie positive ».

## Résultats attendus

Faire prendre conscience qu'il est nécessaire et urgent d'agir et que chacun peut le faire à son niveau, là où il se trouve. Proposer et inventer collectivement des solutions permettant de répondre à 2 questions : « comment changer » et « comment faire ».

Mobiliser le territoire : élus et habitants.

Créer un environnement propice au développement d'actions par un nombre croissant de personnes prêtes à ébaucher et imaginer des solutions et actions concrètes.

Réduction des besoins et consommations en énergie.

Agir pour la sobriété énergétique et réduire la précarité énergétique.

Démontrer et/ou expérimenter de nouvelles approches et pratiques.

## Périmètres concernés

L'ensemble du territoire du Parc.



## 2017 - Accompagnement du changement (volet communication - TEPCV)

**Mesure de la charte** : M24 : Favoriser une stratégie d'éducation et de formation au développement durable

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

L'enjeu est de faire comprendre aux citoyens que leur façon d'agir et de consommer va contribuer à lutter contre un changement climatique engagé au niveau mondial.

Par le développement et l'introduction d'une série d'outils, pour partie numériques, il est proposé de perfectionner les techniques et méthodes de sensibilisation, d'approche, d'accroche, d'appropriation et de diffusion.

Il s'agit de s'emparer du sujet pour provoquer le débat public, la discussion et l'appropriation des enjeux sur la base des ressources du territoire, de ses priorités et de ses initiatives.

### Objectifs :

La série d'actions proposée consiste au développement d'animations permettant d'améliorer l'information et la prise de conscience, de poser les bases. Il s'agit de communiquer, sensibiliser, permettre d'agir, faciliter le partage des connaissances et de se construire une culture commune pour passer à l'action.

- Créer un lien quotidien avec les habitants du territoire par la diversité et la complémentarité des supports;
- Vulgariser et rendre accessible les enjeux climatiques grâce aux TIC, véritables outils de démocratie, permettant de mettre les habitants en situation d'acteurs (en lien avec l'action 2 de l'OP08 : hors temps scolaire, l'actions 2 : passage à l'action et l'action 3 : expérimenter des actions concrètes de mobilité de l'OP09). De plus ces outils permettent une forte propagation (viralité);
- Aider les gens à se construire une réflexion personnelle libre et une culture commune.

### Description :

**Les cinés DD** : Il s'agit de programmations audiovisuelles diffusées aussi bien dans les salles de cinéma du territoire qu'hors les murs. Ces projections sont suivies d'un temps d'échange portant sur le thème principal du film, permettant d'aller à la rencontre d'associations, de professionnels, de réalisateurs ou encore d'habitants concernés par le sujet du film. Il est proposé de thématiser le dispositif Cinés DD autour de films, fictions et documentaires sur le thème de la transition énergétique. A chaque séance, les participants seront invités à échanger avec des structures agissant sur le territoire et pouvant les accompagner dans le passage à l'action. Les participants sont également invités à laisser leur coordonnées afin d'être tenu informé de l'actualité du territoire dans le domaine de la transition énergétique.

Des "**Rendez-vous de la transition énergétique**" sous formes de **conférences, rencontres, éductours ou autres** seront organisés à l'attention des élus, techniciens et habitants pour que chacun prenne conscience de ses responsabilités et de sa capacité à agir (lien avec l'action 2 de l'OP09 : passage à l'action).

**Les MOOCs** (formations via internet): Après avoir suivi un certain nombre de Moocs, il s'agira de relayer, auprès des habitants et des élus, les Moocs les plus intéressants au regard des projets portés par le territoire. L'idée est d'inviter les habitants à suivre ces Moocs et en leur proposant de se retrouver à la fin de chaque module à la maison du Parc pour débattre et échanger sur les sujets abordés et

de réfléchir à leur appropriation et mise en œuvre locale. En lien avec l'action 3 de l'OP09 (expérimenter des actions concrètes de mobilité), le Parc est en train de construire un partenariat avec le CNFPT pour la création d'un Mooc sur la mobilité en milieu rural.

**A la Maison du Parc**, les visiteurs, habitants et touristes, pourront s'initier aux enjeux de la transition énergétique grâce à des expositions et animations interactives et recevoir de la documentation. En 2016 le SMPNRA a travaillé à définir et construire les contenus d'une exposition permanente. Il s'agira en 2017, de scénographier les contenus et d'éditer les supports pour aménager la maison du Parc.

L'exposition permanente qui y sera installée courant 2017, a pour ambition de présenter à l'échelle de l'arrondissement et de la Région Hauts-de-France les initiatives mises en œuvre par les acteurs du territoire en matière de transition énergétique.

Parallèlement, le **PLAN DE COMMUNICATION** visera à :

- diffuser, faire connaître, valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre de la stratégie TEPCV,
- susciter l'adhésion aux objectifs du programme et l'envie d'y participer.

Le plan de communication comprend le relais des actions par les médias (dossiers de presse, accueils presse, ... mais aussi journaux municipaux et intercommunaux, ...), la valorisation du programme lors des grands événements du territoire, des visites guidées à destination des élus du territoire sur les actions exemplaires réalisables et reproductibles en matière de transition énergétique...

Un espace dédié sur le site Internet du SMPNRA / Page Facebook / Rubrique « portraits d'acteurs » et partenariat Voix du Nord / Portraits vidéos de personnes qui agissent / Communication via les bulletins municipaux et intercommunaux / Fête du Parc / Réseau de partenaires (CERDD / ADEME / MRES...) ... et aussi un **observatoire des initiatives** sera mis en ligne. Il s'agira de présenter l'ensemble des initiatives menées sur le territoire, les réflexions, les innovations et valoriser tout ce qui se fait en R&D.

### Périmètre d'action :

Territoire du Parc étendu à l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

### Ingénierie mobilisée :

Chargé de mission référent: chargé de mission transition énergétique du territoire (SMPNRA, CDD sur opération).

Chargé de mission principal écocitoyenneté (ENRx)

Chargé de mission habitat durable (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

**Partenaires** : EPCI du territoire, Communes du Parc, ADEME, La gare numérique de Jeumont, Espace Info énergie Maubeuge, Prioriterre, Enercoop, ADIL, La serre numérique de Valenciennes, CPIE "Bocage de l'Avesnois"

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

#### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

- Réduire les émissions de gaz à effets de serre du territoire
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable consommée et produite sur le territoire.
- Atteindre 10% d'acteurs (écoles, collectivités, entreprises, ICPE) engagés dans une démarche formalisée de développement durable.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal

## 2017 - Accompagnement du changement (volet passage à l'action - TEPCV)

**Mesure de la charte** : M23 : Accompagner les acteurs dans des démarches autonomes de développement durable en adaptant les outils existants (agenda 21,...) au contexte local

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

L'Avesnois est caractérisé par une forte présence du logement individuel et par une population en situation de précarité fortement impactée par l'augmentation des coûts de l'énergie. Parallèlement, les collectivités connaissent les mêmes problématiques dans la gestion des bâtiments publics énergivores. La sensibilisation des acteurs et le recours à l'investissement participatif au bénéfice des énergies renouvelables, peuvent être une solution permettant aux collectivités et aux ménages de réduire leur consommation d'énergies fossiles et leurs dépenses. C'est pourquoi le Parc naturel régional de l'Avesnois se positionne pour participer plus encore à une appropriation efficace des enjeux énergétiques par l'ensemble des acteurs et habitants de son territoire et impulser la mise en œuvre de nombreuses actions et initiatives.

La Charte du Parc 2010-2022, reconnue Agenda 21, affirme la nécessité, pour le territoire, de participer à la lutte contre le changement climatique (orientation 10) et de promouvoir le développement d'une citoyenneté responsable (orientation 11).

Le SMPNRA, pilote de la Charte, développe de nombreuses actions qui contribuent à la transition énergétique et écologique du territoire : gestion écologique des espaces naturels et agricoles, préservation de la ressource en eau, développement de l'agriculture biologique, des circuits courts ou encore de la filière bois énergie issu du bocage, expérimentation d'opérations d'urbanisme durable, conseil en matière d'éco rénovation, accompagnement d'acteurs dans la voie de la transition énergétique ...

C'est dans ce cadre que le SMPNRA a participé à la formalisation de la feuille de route du Plan climat territorial, porté par le SCoT Sambre Avesnois, animée par l'Agence de Développement et d'urbanisme de la Sambre. Le SMPNRA contribue quotidiennement à sa mise en œuvre.

Cette animation commune a favorisé et permis un portage commun de la candidature du territoire à l'appel à initiatives national « TEPCV ».

Aujourd'hui, cette reconnaissance permet le financement et la mise en œuvre opérationnelle d'actions et de projets des EPCI. Le SMPNRA est reconnu pour porter, avec l'ADUS, l'animation de la stratégie TEPCV dans son ensemble.

### Objectifs :

- Mettre en œuvre et animer une stratégie d'accompagnement nécessaire au changement de comportements en synergie et en complémentarité avec l'ADUS.
- Mener des actions de mobilisation, de sensibilisation, de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des actions inscrites dans la convention TEPCV
- Accompagner le passage à l'action des collectivités et habitants du territoire.
- Mobiliser le territoire (élus, habitants, entreprises...) par des services sur mesure, la création et l'organisation de communautés.

- Initier des démarches solidaires et participatives pour rapprocher habitants et collectivité.

### Description :

Les interlocuteurs prioritaires permettant de développer des actions de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables, avec les habitants, sont les collectivités (communes et intercommunalités) et les centres sociaux. De plus, le Parc a pour rôle d'animer aux côtés de l'ADUS la stratégie TEPCV définie à l'échelle de l'arrondissement.

### LES COLLECTIVITES

- Le Parc accompagne les collectivités motrices du passage à l'action, notamment par la mise en place sur leur territoire d'une stratégie de type Agenda 21. Par la création de **MODULES DE FORMATION**, chaque élu pourra identifier sur quoi et comment agir à l'échelle de sa commune.
- Accompagner les collectivités et/ou les groupes d'habitants dans la mise en œuvre de **PROJETS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS POUR LA PRODUCTION D'ENERGIE** renouvelable ou la réduction des consommations et inventer des partenariats citoyens-collectivités sous la forme de **FINANCEMENTS-INVESTISSEMENTS PARTICIPATIFS** (crowdfunding, SCIC, SAS...)
- Accompagner les élus, suite à un éduc'tour en 2016 dans le Douaisis sur la **STRATEGIE CEP – SIRPP** (conseiller en énergie partagé – stratégie d'Intervention et de réhabilitation du patrimoine public), à s'emparer de ce dispositif permettant d'agir sur les économies d'énergie du patrimoine public.
- Assister les collectivités dans la définition de leur politique dans le domaine de la transition énergétique.
- Assister les collectivités dans la réalisation de leurs projets concrets : mobiliser les partenaires/experts concernés, étudier la faisabilité des projets, contribuer à la qualification des projets, rechercher les pistes de financement...
- Suivre et évaluer la mise en place des actions réalisées ; valoriser/transférer les bonnes pratiques.

### LES CENTRES SOCIAUX

- Le citoyen sera accompagné pour agir via l'animation du dispositif **DEFI FAMILLE A ENERGIE POSITIVE**. Le SMPNRA forme les animateurs de centres sociaux à l'appropriation des outils et à l'animation du dispositif afin que les communes puissent s'appuyer sur ces relais pour proposer le défi sur leurs territoires.
  - Proposer aux familles inscrites dans les Défis familles à Energie positive d'aller au-delà des changements de comportement et de les accompagner sur la rénovation de leur bâti via un chantier d'auto-réhabilitation.
- Les publics ciblés sont les locataires du parc privé et les propriétaires occupants déjà inscrits dans le défi famille à énergie positive. A ce jour nous estimons entre 35 et 50 familles investies dans le défi famille à énergie positive mobilisables dans le cadre de **CHANTIERS D'AUTO-REHABILITATION**.
- Accompagnement des centres sociaux dans la mise en place d'un **AGENDA 21 INTERNE** impliquant les salariés, les bénévoles et les usagers.

### CHANGEMENT DE COMPORTEMENTS

« 90 jours » et les applications mobiles : ces dernières comptent de plus en plus de nos jours. Une application smartphone permet d'être présent au plus proche de la "cible" visée. C'est pourquoi, pour poursuivre l'animation de l'application 90 jours (développée en lien avec l'action 2 de l'OP07-Sneaky cards), il est envisagé de développer un support numérique d'animation. L'appropriation des applications et outils connectés se fera également au travers de



l'action 3 de l'OP09 (expérimenter des actions concrètes de mobilité WeNow).

#### **PARTICIPATION A LA MISE EN OEUVRE DU PCT (PCAET)**

- Participer aux réunions organisées par le SCoT (ADUS),
- Co-animer 1 ou 2 groupes de travail autour de thématiques "Parc" (agriculture, filière bois, circuits courts...),
- Participation et animation de réunions thématiques,
- Participation à la mise en œuvre du programme d'actions.

#### Périmètre d'action:

Territoire du Parc étendu à l'Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

#### Ingénierie mobilisée:

Chargé de mission référent: chargé de mission transition énergétique du territoire (SMPNRA, CDD sur opération).

Chargé de mission principal écocitoyenneté (ENRx)

Chargé de mission éducation à l'environnement (ENRx)

Chargé de mission habitat durable (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Partenariat technique

**Partenaires** : Communes du Parc, ADEME, Centres Sociaux, EPCI du territoire, Prioriterre, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), CERDD

#### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

##### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Atteindre 10% d'acteurs (écoles, collectivités, entreprises, ICPE) engagés dans une démarche formalisée de développement durable.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de sessions de sensibilisation	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal



## 2017 - Expérimenter des actions concrètes de mobilité

**Mesure de la charte** : M21 : Réduire les émissions des gaz à effet de serre : logement, transport, énergies renouvelables

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### Contexte et motif de l'action :

La stratégie TEPCV définie à l'échelle de l'arrondissement prévoit l'accompagnement des collectivités sur les questions de mobilité. Il est prévu que le Parc les accompagne sur des actions concrètes en matière de mobilité.

Le passage d'une mobilité "tout automobile" à une multimodalité doit être accompagné par différents leviers. Les politiques de transport « hard », qui portent sur le développement d'infrastructures, de services de mobilité et de régulation, sont particulièrement coûteuses et peuvent être mal acceptées par la population. Parallèlement, les mesures douces constituent des solutions complémentaires efficaces et moins coûteuses, s'appuyant sur des stratégies de communication, de sensibilisation et d'incitation au changement de comportement volontaire.

C'est dans cette seconde optique que le projet d'expérimentation de la solution WeNow, porté par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (SMPNRA), s'inscrit. Ce projet vise à tester les effets du dispositif proposé par WeNow sur les comportements de mobilité d'habitants d'une commune test (Anor), d'agents et élus de la ville et de salariés d'entreprises voisines.

### Objectifs :

Il s'agit d'expérimenter un programme favorisant la modification des pratiques, de manière volontaire, vers une réduction de l'usage individuel de la voiture, en fournissant aux usagers des informations sur les alternatives possibles et sur les effets de leurs propres comportements.

Il s'agit de rendre les individus conscients et responsables de leurs actes et de leur environnement, et de leur apporter les informations, les compétences et le pouvoir de décider eux-mêmes de changer leurs comportements. L'action proposée s'apparente à une « campagne d'engagement public », mise en place pour que les individus deviennent plus conscients de l'impact de leur mobilité actuelle, découvrent les différentes alternatives de transport disponibles autour d'eux, expérimentent de nouveaux modes de transport et fassent des choix par lesquels l'usage de la voiture individuelle serait réduit.

Sur ce sujet, trois types d'actions sont possibles :

- aider les particuliers à améliorer leur conduite (éco-conduite) pour réduire la consommation de carburant de chacun de leurs trajets,
- inciter au changement de mobilité sur tout ou partie de leurs trajets (réflexion sur la nécessité de leurs trajets, adoption d'autres moyens de transport ... ),
- financer des projets de compensation volontaires qui neutralisent les émissions de CO<sub>2</sub>.

### Description :

Avec le soutien de l'ADEME, le SMPNRA expérimente, à compter d'avril 2017 sur et avec la commune d'Anor, une solution connectée visant à réduire et compenser les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules et à accompagner le changement de comportements.

Pour ce faire, WeNow propose un boîtier connecté et une application mobile qui permettent de **mesurer la consommation de carburant**, coacher les particuliers pour les aider à **réduire leur**

**consommation, inciter au changement de mobilité et neutraliser leurs émissions.** WeNow est une solution qui permet à tous les utilisateurs de prendre conscience de leur utilisation de la voiture (on pense souvent qu'on est un faible rouleur, mais on peut parfois être surpris du kilométrage réalisé à la fin du mois, à force de faire des petits trajets), de visualiser ce que font les autres, de prendre conscience de son propre impact sur le climat (compréhension du CO<sub>2</sub>), de changer sa conduite pour réduire sa consommation, de changer éventuellement le moyen de transport de certains trajets par des moyens plus sobres (transport en commun, covoiturage ou marche à pied et vélo) et d'être récompensé pour ces changements (challenges, community management, concours avec ses amis).

L'approche se base sur **la certitude que la prise de conscience est une première étape dans une démarche de changement**, que de se positionner dans une communauté aide à avoir envie d'agir, et que pour donner aux personnes envie d'agir, rien de mieux que la récompense plutôt que la culpabilité.

L'enjeu principal est d'initier des politiques publiques de mobilité douce / bas carbone.

### Périmètre de l'action:

Territoire du Parc étendu à l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

### Ingénierie mobilisée:

Chargé de mission référent: Chargé de mission principal écocitoyenneté (ENRx)

Chargé de mission transition énergétique du territoire (SMPNRA, CDD sur opération)

Chargé de mission agriculture durable (SMPNRA, CDD sur opération)

### Rôle du Parc : partenariat technique

**Partenaires** : GoSport, Fondation MACIF, WeNow, CCRESGE, CREM, EPCI du territoire, ADUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre), SCOT Sambre-Avesnois, ADEME, Région Hauts-de-France, Commune d'Anor

### Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :

#### Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

- Réduire les émissions de gaz à effets de serre du territoire
- Atteindre 20% d'énergie renouvelable consommée et produite sur le territoire.

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre d'animations proposées	Ecocitoyenneté
Nbre de publications/ outils opérationnels développés / outils de sensibilisation	Transversal
Nbre de personnes sensibilisées	Transversal





# 4

## Développement économique en milieu rural

### Agriculture durable

Le développement de l'agriculture durable est principalement traduit dans l'ambition 3 de la Charte : Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles culturelles et humaines pour se développer.

Il s'articule autour de deux orientations (12 et 13) : valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage et soutenir les démarches collectives qualifiantes.

En 2017, le Parc poursuivra l'animation des réseaux qui permettent la promotion et le développement des produits locaux. Il entend ainsi conforter le lien entre les "Boutiques de l'Avesnois" et le réseau des "Restaurateurs de l'Avesnois" et développer la dimension touristique avec ces professionnels. Il poursuivra son accompagnement des marchés de terroirs et/ou bio. Le travail sur la marque « PNR » sera également poursuivi si l'ingénierie le permet afin de s'inscrire dans la nouvelle démarche nationale, notamment autour de l'élevage bovin viande à l'herbe.

L'accompagnement de l'association « Vergers hautes tiges de l'Avesnois », a pour but de maintenir la surface des vergers hautes tiges de 2009. En lien avec le centre régional de ressources génétiques d'Espaces Naturels Régionaux, le développement de ces produits marqués sera poursuivi.

Atteindre les 30 % de la SAU du Parc en agriculture bio passe par un plan d'actions construit et concerté. Le Parc poursuivra l'animation du comité de pilotage, garant de la stratégie définie en 2012 et mettra en œuvre une partie du programme d'action partagé : faciliter les conversions, accompagner les structures de restauration collective pour l'introduction de produits bio locaux dans les menus, sensibiliser les artisans et commerçants aux filières bio locales, développer des actions ciblées dans les zones à enjeux "Eau potable", conforter les partenariats notamment avec les EPCI.

Afin de développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles, le Parc souhaite développer en partenariat avec la profession agricole, des actions de formation afin de concilier prairie et maintien de la biodiversité.

Il entend co-animer un comité technique élargi autour de l'herbe en lien avec l'ensemble des partenaires agricoles agissant de près ou de loin sur ce sujet.



# Agriculture durable P10

## Charte :

**Ambition :** Un territoire qui investit sur ses ressources naturelles, culturelles et humaines pour se développer

**Axe 3-1 :** Un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin d'élevage laitier

**Orientation 12 :** Valoriser la dimension paysagère, environnementale, génétique et humaine des productions agricoles issues du bocage Avesnois

**Orientation 13 :** Soutenir les démarches collectives qualifiantes

**Mesure 25 :** Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles

**Mesure 27 :** Favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origine agricole

**Mesure 28 :** Maintenir la diversité génétique du vivant

**Mesure 29 :** Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement

**Mesure 31 :** Accompagner le développement et la promotion de l'agriculture biologique

**Mesure 32 :** Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts

**Mesure 46 :** Réinvestir économiquement les savoirs et savoir faire locaux.

## Contexte et motif du projet

Outre la diminution du nombre d'exploitations et le vieillissement de la population agricole, le bocage de l'Avesnois subit de nombreuses pressions. De nouveaux modes de développement agricole doivent être impulsés pour parvenir à une agriculture encore plus respectueuse de l'environnement et des paysages, offrant une gamme de produits à haute valeur ajoutée, commercialisés par le biais de circuits courts.

La fin des quotas laitiers, l'évolution des attentes des consommateurs génèrent des incertitudes quant au devenir des élevages.

La qualité de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le territoire. L'agriculture biologique est une des solutions à l'amélioration de la qualité de cette ressource, tout en répondant à une demande croissante des consommateurs.

## Bilan des années antérieures

Des actions ont été engagées autour de la valorisation de la culture de l'herbe, la promotion des productions locales, à travers la Marque Parc (2 produits), le rapprochement des producteurs et des consommateurs (création du réseau des Boutiques de l'Avesnois, des Restaurateurs de l'Avesnois).

Des gouvernances locales ont été mises en place par la création de comités de pilotage animés par le Parc afin de coordonner les actions sur le territoire et de répondre aux appels à projets en lien avec la thématique.

## Objectif général du projet

- Valoriser le bocage et les herbages, en permettant aux agriculteurs de mieux tirer parti des productions bocagères.

- Accompagner les démarches en cours, en faveur de la prairie et du système herbagé, développer le partenariat avec l'ADARTH
- Animer la stratégie partagée de développement de l'Agriculture Biologique
- Contribuer au développement de la qualité des paysages, et à la valorisation économique de ceux-ci, en particulier par le développement et la promotion de la marque Parc
- Initier et/ou accompagner une démarche partagée favorisant les circuits courts de commercialisation
- Créer du lien entre producteurs, fournisseurs et consommateurs

## Partenaires/acteurs :

APFAA, Boutiques de l'Avesnois, ADARTH, Gabnor, FNAB, CRRG, APROBIO, lycées agricoles de Sains du Nord et du Quesnoy, Chambre d'agriculture de région, communes et EPCI du territoire, Comité d'organisation des marchés, A petits pas, Terre de lien, CCI, Chambre des métiers, Fédération des PNR, Noréade, Agence de l'eau, conseil Départemental du Nord, Région Hauts de France

## Descriptif

- Animer les COPIL en place notamment autour de l'agriculture biologique;
- Participer aux actions engagées par et avec les partenaires notamment dans le domaine de la valorisation des prairies et animer un COPIL « Herbe » ;
- Animer les réseaux initiés par le Parc (boutiques, restaurateurs de l'Avesnois) ;
- Accompagner les porteurs de projets pour la mise en place de circuits courts ;
- Développer des outils de promotions des filières locales.

## Liste des actions :

Action 1 : Développement de l'agro écologie et valorisation de l'élevage herbager

Action 2 : Développement de l'agriculture biologique

Action 3 : Animation et développement de la Marque « Valeurs du Parc naturel régional »

Action 4 : Développement des circuits courts alimentaires et animation des réseaux professionnels associés

Action 5 : Valorisation des races locales

## Coût des actions prévues à ce jour

62 100 €

## Indicateurs de suivi :

Progression du nombre d'exploitations agricoles mettant en œuvre des pratiques d'agriculture durable

Progression de l'agriculture biologique

Surface et nombre d'agriculteurs en agriculture biologique

## Périmètres concernés:

PNR – Arrondissement



## 2017 Développement de l'agro écologie et valorisation des élevages herbagés

**Mesure de la charte** :M25 : Développer l'utilisation de l'herbe dans les systèmes agricoles

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Valoriser et préserver le bocage et les herbages constituent des priorités majeures de la Charte 2010-2022 du Parc.

Il apparaît essentiel aujourd'hui de poursuivre le travail engagé lors de la précédente Charte, en particulier sensibiliser et former les agriculteurs à la culture de l'herbe, ce qui exige une technicité importante, et ce avec le concours de tous les acteurs agricoles du territoire. Il est également important de valoriser les exploitations herbagères du territoire s'inscrivant dans les principes de l'agro-écologie.

### **Objectifs :**

- Accompagner les démarches de valorisation et de promotion de la prairie et des systèmes herbagers spécifiques au territoire
- Accroître la visibilité des actions et des résultats, tant dans le domaine économique que dans le maintien de la biodiversité
- Développer les outils de communication à destination des agriculteurs

### **Description :**

- mettre en place en lien avec l'ADARTH des actions d'accompagnement et de sensibilisation des agriculteurs à la culture de l'herbe
- Participer aux journées de l'herbe et organiser le concours prairies fleuries ( cf fiche agro environnement) sous réserve de recrutement du chargé de mission agriculture durable
- poursuivre la démarche d'animation et de coordination du comité de pilotage accès sur l'herbe et l'autonomie des exploitations et définir un programme d'actions partagé.

**Périmètres d'action:** PNR Avesnois

### **Ingénierie mobilisée:**

Chargé de mission référent: chargé de mission développement agricole et rural (ENRx), Chargée de mission "Gestion de l'espace"

**Rôle du Parc** : Pilotage  
Partenariat technique

### **Partenaires :**

Chambre d'agriculture de Région, ADARTH, GNIS

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Mise en place du concours prairies fleuries dans l'Avesnois
  - Nombre d'agriculteurs ayant participé au concours prairies fleuries
  - Nombre d'agriculteurs ayant participé aux actions de valorisation de la culture de l'herbe
- nombre de participants au comité de pilotage



## 2017 Développement de l'Agriculture biologique (AB)

**Mesure de la charte** :M31 : Développer et promouvoir l'agriculture biologique

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

La Charte du Parc affiche des ambitions fortes en matière de développement de l'AB d'ici à 2022 et fait du développement de ce mode de production l'une de ses priorités de travail.

Un comité de pilotage a été constitué en 2011 à l'initiative du Parc afin de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture biologique sur le territoire et de travailler de façon concertée au développement de l'AB. Ce COPIL a défini une stratégie et un programme d'actions partagé qui a été lancé en 2013.

Les actions ainsi menées de façon partenariale ont permis de passer de 32 fermes en 2008 à 121 en Juin 2016 et de 1 200 ha en 2008 à 6 800 ha en Juin 2016 (soit 8.7 % de la SAU du Parc).

Ces résultats sont encourageants mais il est nécessaire de poursuivre les efforts pour s'approcher de l'objectif très ambitieux de 30% de bio dans la SAU du Parc en 2022.

### **Objectifs :**

- Poursuivre l'animation du comité de pilotage et des différents groupes de travail techniques
- Accompagner les partenaires dans la mise en oeuvre du programme d'actions partagé défini par le comité de pilotage en 2012

### **Description :**

- Animation du comité de pilotage «Développement de l'AB en Avesnois» et du comité technique
- Mise en oeuvre des mesures du programme d'actions portées par le Parc de l'Avesnois (préservation de la ressource en eau, réflexion sur le foncier, partenariat avec les collectivités et les acteurs de l'eau, développement des filières et débouchés bio tels que les circuits court bio, les circuits longs bio, la restauration collective bio locale, mise en place d'un observatoire cartographique du bio, etc.).
- Accompagnement et suivi des partenaires dans la mise en oeuvre du programme d'actions ; montage et suivi administratif et financier du dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau
- Participation au dispositif national « Site Pilote » Eau et bio

**Périmètres d'action:** PNR Avesnois

### **Ingénierie mobilisée:**

Chargé de mission « Eau et Bio » (SMPNRA CDD sur opération)

Chargé de mission SIG (SMPNRA CDD sur opération)

### **Rôle du Parc :** Maîtrise d'ouvrage

Pilotage

Partenariat technique

### **Partenaires :** COPIL Bio

Gabnord, Chambre régionale d'agriculture, Terre de liens, Aprobio, Agence de l'eau Artois Picardie, Noreade, EPCI du territoire, Région Hauts de France, Département du Nord, FNAB

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- % de la SAU du Parc en AB
- nombre d'agriculteurs Bio



## 2017 - Animation et développement de la Marque 'Produit et savoir-faire du PNR de l'Avesnois'

**Mesure de la charte** : M29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Développée depuis 2003 par le SMPNRA, la marque «Produit du Parc naturel régional de l'Avesnois » compte aujourd'hui 4 produits agricoles à son actif (viande bovine et jus de pommes, jus de pommes poires et cidre hautes tiges), 1 produit artisanal (la pierre bleue) et un savoir faire artisanal (le travail de la pierre bleue) pour une vingtaine de producteurs bénéficiaires.

Bien que la marque constitue un réel outil participant au développement durable du territoire, elle reste encore très confidentielle et méconnue des consommateurs.

La marque a évolué au niveau national. Cette évolution a pour objectif de donner une visibilité plus globale de la marque au service des valeurs des PNR et de dissocier la marque institutionnelle et la marque collective afin d'éviter des soucis juridiques par rapport aux signes officiels de qualité.

Outre le développement de la marque, l'un des enjeux de cette action consiste également à faire prendre conscience au consommateur de son rôle dans la préservation des paysages, de son environnement ... du fait de ses choix de consommation.

### **Objectifs :**

Cette action a pour objectifs de :

- conforter la dynamique des producteurs et de renforcer les liens entre eux
- Développer la gamme des produits bénéficiant de la marque Parc, en particulier les produits issus des vergers hautes tiges (et du nombre de producteurs bénéficiaires)
- Poursuivre l'accompagnement de l'Association Vergers hautes tiges de l'Avesnois dans son développement et l'amener à davantage d'autonomie dans son fonctionnement
- Créer une dynamique de réseau
- Intégrer dans les process de production des critères de préservation du bocage et du patrimoine naturel
- mettre en place la démarche valeur parc
- développer la valorisation des productions à base d'herbe

### **Description :**

Animation du réseau des agriculteurs et artisans bénéficiaires de la marque Parc

- Suivi de la procédure et réalisation des formalités de marquage auprès de la Fédération des Parcs
- Conception - réalisation d'outils de communication et de promotion
- Mise en place de la nouvelle stratégie "Valeur Parc" définie au niveau national

**Périmètres d'action:** PNR Avesnois

### **Ingénierie mobilisée:**

Chargé de mission « Eau et Bio » (SMPNRA CDD sur opération)

Avec l'appui de :

Chargé de communication (ENRx)

Chargée de mission tourisme (SMPNRA)

Chargé de mission principal (ENRx)

**Rôle du Parc** : Pilotage partenariat technique

### **Partenaires :**

CRRG, Association des vergers Hautes-tiges de l'Avesnois, Fédération des Parc naturels régionaux de France

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Nombre de produits marqués Parc
- Nombre de producteurs adhérents à l'Association Vergers hautes tiges de l'Avesnois
- Volumes produits sous la marque Parc



## 2017 Développement des circuits courts alimentaires et animation des réseaux professionnels

**Mesure de la charte** :M32 : Favoriser le rapprochement entre producteurs et consommateurs, notamment en développant les circuits courts

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Le Parc accompagne depuis de nombreuses années les producteurs fermiers présents sur le territoire. Malgré l'existence de réseaux organisés (APFAA, Boutiques de l'Avesnois, Bienvenue à la Ferme, marque Parc, ARVD, ...), on constate une certaine difficulté à valoriser ces productions par des circuits de proximité, et une méconnaissance de leur existence de la part des consommateurs locaux.

Les collectivités s'intéressent de plus en plus aux circuits courts alimentaires que ce soit pour l'approvisionnement de la restauration collective ou pour l'organisation de marchés et d'événements. D'autres organismes d'accompagnement interviennent sur le territoire en appui à des petits collectifs ou pour répondre à des demandes ponctuelles.

Il est donc nécessaire d'accompagner ces collectivités et les producteurs afin de les mettre en relation et de créer les conditions favorables au développement de ces initiatives. Il semble également opportun de coordonner l'ensemble des démarches entreprises par les uns et les autres sur le territoire.

### **Objectifs :**

- favoriser le rapprochement entre les consommateurs et les producteurs
- favoriser le maintien d'une agriculture durable, de proximité
- créer de la valeur ajoutée, afin de maintenir le tissu de petites et moyennes exploitations
- mettre en valeur les savoir-faire des agriculteurs du territoire
- créer du lien avec la démarche de mise en tourisme et d'accueil des publics sur les lieux de productions

### **Description :**

- Accompagnement et participation à divers manifestations : Marchés nocturnes d'Eppe Sauvage, RDV des Saveurs, marchés de producteurs ...
- Animation d'un comité technique et d'un comité de pilotage en charge de définir une stratégie partagée pour le développement des circuits courts en Avesnois

- Accompagnement des projets de l'APFAA
- Accompagnement des projets des EPCI: définition d'une stratégie "circuit court sur la CAMVS, projet "panier fermier" de la 3CA, ...
- Accompagnement du réseau des « **Restaurateurs de l'Avesnois** »: création d'outils de communication, animation du réseau, publicité, réalisation d'éco-diagnostics...
- Animation du réseau des « **Boutiques de l'Avesnois** » :
- poursuite du plan de communication au service de la promotion du réseau et réalisation de supports de communication
- Organisation d'opérations commerciales et de promotion
- Rencontre et accompagnement de nouveaux porteurs de projet et candidats aux réseaux
- inauguration des nouvelles boutiques
- Mise en place du programme d'action visant à l'introduction de produits locaux et/ou bio en restauration collective: accompagnement individuel et collectif des structures de RHD et des producteurs; mise en place du site de commande en ligne Approlocal.fr.

**Périmètre de l'action:** PNR Avesnois + ville porte

**Ingénierie mobilisée:**

Chargé de mission « Eau et Bio » (SMPNRA CDD sur opération)

Chargée de mission Tourisme (SMPNRA)

Chargé de mission éco-citoyenneté (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Pilotage

partenariat technique

**Partenaires** : EPCI du territoire, Chambre d'Agriculture de Région, Réseau des Boutiques de l'Avesnois, Restaurateurs de l'Avesnois, CCI de région Hauts de France, Région Hauts de France, Département du Nord, Association des producteurs fermiers et artisans de l'Avesnois (APFAA), Association Les sens du goût, exploitants agricoles, DRAAF, Lycée agricole du Quesnoy, ADARTH, CIVAM

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Nombre d'événementiels accompagnés par le Parc
- Nombre et nature des outils de communication réalisés
- Nombre de projets « Circuits courts » accompagnés par le Parc
- Nombre de restaurateurs engagés dans la démarche "Restaurateurs de l'Avesnois"
- Nombre de commerçants engagés dans la démarche "Boutiques de l'Avesnois"



# Filière Forêt Bois énergie

La valorisation des ressources en particulier la ressource bois est déclinée dans l'axe 3.2 de la Charte du Parc : un territoire qui valorise localement le bois et la pierre.

Elle rejoint l'orientation 12 à savoir : valoriser la dimension paysagère et environnementale des productions agricoles issues du bocage avesnois notamment par la valorisation de la haie.

Le Parc entend poursuivre sa mission de développement de la filière bois énergie issue du bocage, en accompagnant l'installation de chaudière à plaquette sur l'Avesnois. Les objectifs sont de permettre au plus grand nombre d'agriculteurs de rechercher l'autonomie énergétique de leur exploitation en valorisant leur propre ressource et d'inciter les collectivités à prendre part activement à la filière en s'équipant de chaudières afin de créer une demande locale en plaquettes.

En parallèle, une convention est signée avec l'AAAT (Atelier Agriculture Avesnois Thiérache) afin de structurer l'approvisionnement en s'appuyant sur le savoir faire et la logistique de l'association Thiérachienne. Les clients publics ou privés peuvent ainsi bénéficier d'une plateforme d'approvisionnement garantissant la traçabilité et la qualité des plaquettes bocagères.

La filière bois énergie de l'Avesnois de par sa structuration locale permet le développement de tous les maillons de la chaîne y compris les artisans chauffagistes. Ces derniers se forment et développent l'activité de leur entreprise pour répondre aux demandes d'installations. Le Parc entend développer l'accompagnement de ces entreprises.

Les 35 chaudières installées, dont 25 chez des exploitants agricoles et les projets en cours participent activement à la volonté du territoire de prendre part aux actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et s'intègrent dans la démarche d'un territoire à énergie positive pour la croissance verte.



# Filière Bois-énergie du Bocage

## P11

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 27 : favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et lutter contre les pollutions d'origine agricole

Mesure 37: Développer la filière bois du territoire

### Contexte motif du projet

Riche de son bocage, le Parc naturel régional recherche des solutions à sa préservation afin de maintenir un linéaire de qualité en faveur de la biodiversité du territoire.

Il souhaite par là même apporter une réponse en matière d'énergie renouvelable en utilisant la ressource en bois produite par les haies hautes et les arbres têtards.

L'installation de chaudière bois déchiqueté permet la valorisation du bois des haies et assure ainsi leur pérennité.

Une filière locale, gérée localement participe à l'économie du territoire en impliquant un grand nombre d'acteurs, de l'agriculteur au chauffagiste en passant par les entreprises de travaux agricoles.

### Bilan des années antérieures

Les services du Conseil Régional et plus particulièrement la direction de l'aménagement durable et la direction de l'environnement ont proposé que les trois territoires de Parcs et Enrx investissent l'ensemble des sujets ayant trait au développement de la filière forêt- bois.

Cette démarche s'est traduite par le financement d'une ingénierie spécifique afin de développer la filière bois énergie issue du bocage.

35 exploitations agricoles et communes ont une chaudière de petite ou moyenne puissance, ce qui représente 300 kms de haies engagés dans la démarche.

Un plan de gestion du bocage a été défini et appliqué sur les exploitations afin de connaître leur potentiel de production en bois et d'identifier les enjeux de pérennité de l'approvisionnement, de qualité paysagère, de préservation de l'équilibre de la biodiversité.

### Objectifs général du projet

Poursuivre la structuration de la filière bois énergie issue du bocage, la rendre autonome à moyen terme, en lien avec la Thiérache de l'Aisne.

Engager l'ensemble des communes du Parc dans la démarche afin de mobiliser le plus grand nombre dans l'installation de chaudières approvisionnées par le bocage.

### Partenaires/acteurs

Conseil régional – ENRx – les parcs du Nord et du Pas de Calais – Atelier Agriculture Avesnois Thiérache – ADEME

### Descriptif

- Accompagner et apporter un soutien au porteur de projet pour le choix du type d'installation, recherche de financement, lien avec les bureaux d'études et entreprises d'installation.

- Organiser et garantir l'approvisionnement local, mettre en place le partenariat avec l'AAAT pour répondre aux diverses sollicitations publiques et privées.

- Développer les plans de gestion du bocage pour permettre une bonne conduite des linéaires à l'échelle des exploitations agricoles.

- Faciliter l'émergence de nouvelles initiatives privées en matière de broyages, installation de chaudières ...

### Liste des actions

Action 1 : animation de la stratégie- accompagnement des porteurs de projets

Action 2 : sensibilisation au bois énergie

Actions 3 : réalisation des plans de gestion du bocage

Actions 4 : organisation d'une structuration d'approvisionnement

### Coût des actions prévues à ce jour

Coût en Ingénierie : 41 000 €

Coût en action : 14 000 €

**Soit un total de 55 000 €**

### Indicateurs de suivi

Nombre de chaudières installées

Nombre de linéaires concernés

### Résultats attendus

5 à 7 chaufferies en 2017

### Périmètres concernés

Le parc et les communes alentours



## 2017 Développement de la filière Bois-énergie issu du bocage

**Mesure de la charte** : M37 : Développer la filière bois du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Le Parc naturel régional poursuit la mise en place d'une filière bois-énergie issue du bocage. Cette valorisation énergétique et économique permet de maintenir le maillage bocager sur le territoire en vue de préserver le paysage et la biodiversité.

35 chaufferies sont installées à ce jour sur le territoire, représentant 300 km de haies exploitées de manière durable.

Des exploitants agricoles, des structures privées ainsi que des collectivités s'impliquent dans la démarche, il est nécessaire de les aider à mettre en œuvre leur projet.

Pour l'année 2017, le syndicat mixte poursuit son travail d'accompagnement des porteurs de projets de chaufferies bois-énergie grâce à la présence d'un chargé de mission dédié au sein de l'équipe. Il apporte son soutien sur la faisabilité technique et économique du projet puis réalise les dossiers de demande de subvention auprès de la Région Hauts de France

Un effort particulier est porté sur la structuration de l'approvisionnement en bois déchiqueté. Le Parc travaille en partenariat avec l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (AAAT) pour répondre aux attentes des consommateurs de plaquettes bocagères sur la garantie d'approvisionnement ainsi que sur la qualité du combustible.

### **Objectifs :**

- Préserver le maillage bocager, et pour cela valoriser les haies sous forme de bois déchiqueté, une énergie locale et renouvelable
- Accompagner les porteurs de projets dans l'installation de chaudière.
- Structurer l'approvisionnement en combustible bois déchiqueté

### **Description :**

1. Animation du réseau bois-énergie en Avesnois, notamment du copil « bois-énergie du bocage » et partenariat avec les autres animateurs bois-énergie en région
2. Accompagnement des porteurs de projets (étude de faisabilité technico-économique, dossier de demande de subvention, suivi de chantier,...)

3. Sensibilisation au bois-énergie (stands lors d'évènement, visites de chaufferies, inauguration de chaufferies, création de documents de communication, appel à projet bois-énergie auprès des collectivités du Parc, ...)
4. Gestion durable de la ressource (Plan d'Approvisionnement Territorial au niveau du Parc et plans de gestion du bocage chez les exploitants agricoles)
5. Etude des retombées économiques de la filière bois-énergie du bocage sur le territoire
6. Structuration de l'approvisionnement en bois déchiqueté en partenariat avec l'association AAAT

**Périmètre d'action** : ensemble de l'arrondissement d'Avesnes

### **Ingénierie mobilisée :**

- chargé de mission bois-énergie (CDD SMPNRA)
- Assistant d'étude gestion des milieux naturels (CDD SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) Pilotage, Partenariat technique

**Partenaires** : Atelier Agriculture Avesnois Thiérache, Région Hauts de France, PNR Scarpe-Escaut, PNR Cap et marais d'Opale, Maison du Bois

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Nombre de chaudières installées
- Nombre de projets accompagnés
- Puissance installée en kW
- Quantité de bois consommée en MAP/an
- Linéaires de haies valorisées en km
- Energie fossiles et fissiles non consommées n tep/an et en équivalent logements
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>/an



# Fête du Parc - Fête du Lait P12

Axes : un territoire qui valorise son bocage et ses herbages pour qualifier son bassin laitier

Mesure 12 : Impliquer et donner les moyens aux citoyens de se mobiliser pour le développement durable de leur territoire

Mesure 29 : accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages.

Mesure 31 : développer et promouvoir l'agriculture biologique

## Contexte et motif du projet

La « Fête du Lait-Fête du Parc » est ancrée sur le territoire, elle est devenu un rendez-vous incontournable à la fois pour la population locale, pour un public de visiteurs régionaux ainsi que pour les acteurs du monde rural et en particulier les éleveurs laitiers.

Elle participe à forger une identité culturelle à l'Avesnois parce qu'elle s'inscrit à la fois dans la liste des manifestations grand public qui rythme ce territoire tout au long de l'année et conforte le rapprochement urbain rural.

Maintenir un tel rendez-vous permet de renforcer les dynamiques de circuits courts puisque la Fête du Lait est un moment commercial important pour les producteurs fermiers.

Elle offre une place aux acteurs du développement durable pour promouvoir leur démarche et notamment ce qui concerne l'alimentation locale et bio, la préservation de l'environnement, les démarches éco citoyennes...

Au fil des éditions, la fête a su élargir son périmètre géographique notamment en ce qui concerne le monde de l'élevage. Les concours de races bovines et la présence d'élevages des régions voisines, en témoignent et préfigurent des partenariats pérennes notamment avec la Wallonie.

## Bilan des années antérieures

Une manifestation qui accueille 20 000 visiteurs venus de l'Avesnois et des régions voisines

65 producteurs fermiers et artisans

35 élevages du Nord, du Pas de Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et en 2016 de la Belgique.

Des partenariats avec des organismes agricoles et agro alimentaires tels que le Crédit Agricole, le CNIEL, Nord conseil élevage, les lycées agricoles et hôteliers

Une manifestation qui à travers son comité de pilotage facilite au sein du Parc le dialogue avec la profession agricole de l'Avesnois.

## Objectif général du projet

Faciliter le dialogue urbain rural

Créer du lien entre le monde agricole et le grand public

Promouvoir la notion de développement durable et les démarches éco citoyennes, d'alimentation durable au travers de partenaires actifs dans le domaine

Favoriser l'économie locale et en particulier agricole

Participer à la convivialité de l'Avesnois et à l'offre culturelle et événementielle

## Partenaires/acteurs

Maison de l'élevage – CRRG, Lycée Agricole de Le Quesnoy-  
Association Nord Holstein, UPRA Flamandes, association Bleue du Nord- AWE- CNIEL – Nord conseil élevage - Crédit Agricole – Région Hauts de France – Département du Nord – commune de Le Quesnoy, Association Holstjeune

## Descriptif

Organisation de la manifestation en septembre 2017

Des avant-premières qui se déroulent la semaine précédente sur les thématiques de la ruralité.

Une soirée des éleveurs, avec les concours prim holstein inter départementaux

Un dimanche grand public avec les villages thématiques – alimentation circuits courts – éco citoyens – nature

Des animations de rue...

## Liste des actions

Organisation de l'événement

Animation du comité de pilotage

Recherche de financement et des partenariats

## Coût des actions prévues à ce jour

Ingénierie : ENRx – fonctionnement général du SMPNRA

actions : 75 000 € politique de droit commun du Conseil général et régional

## Indicateurs de suivi

Nombre de producteurs

Nombre d'éleveurs

Estimation du public

## Résultats attendus

Réalisation de la manifestation

Maintenir la dimension interrégionale en 2017 et préserver le lien avec la Wallonie.

## Périmètres concernés

Région Hauts de France, Wallonie



## 2017 / organisation de la Fête du Parc / Fête du lait

**Mesure de la charte** :M29 : Accompagner le développement et la promotion des signes de reconnaissance qui favorisent la qualité et la préservation des paysages et de l'environnement

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

Le Parc naturel régional organise, depuis sa préfiguration, une manifestation grand public afin de faciliter le dialogue entre les publics urbains et ruraux.

La profession agricole souhaite valoriser la filière laitière du territoire, et également faire de la fête une vitrine du monde de l'élevage du département et des régions limitrophes

**Objectifs** :

- Poursuivre l'organisation d'une manifestation grand public
- Promouvoir les valeurs et les actions du Parc
- Sensibiliser le public aux actions en faveur du développement durable
- Faciliter le dialogue urbain/rural
- Valoriser l'élevage laitier et l'ensemble de la filière
- Promouvoir les races locales
- Promouvoir l'agriculture durable et plus particulièrement l'agriculture biologique

**Description** :

- Une fête en centre ville de Le Quesnoy, le 3<sup>ème</sup> dimanche de septembre

des villages thématiques sur l'alimentation durable, l'écocitoyenneté, la promotion touristique, la sensibilisation à l'environnement et les milieux naturels.

- un marché de producteurs et d'artisans locaux et régionaux
- un concours de vaches laitières
- Une soirée des éleveurs

**Rôle du Parc** : Maître d'ouvrage

**Partenaires** : Maison de l'élevage – CRRG, Lycée Agricole de Le Quesnoy- Association Nord Holstein, UPRA Flamandes, association Bleue du Nord- AWE- CNIEL – Nord conseil élevage - Crédit Agricole – Région Hauts de France – Département du Nord – commune de Le Quesnoy, Association Holstijeune

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- *Nombre d'éleveurs en concours*
- *Nombres de vaches présentes*
- *Nombres de producteurs et artisans*
- *Nombre de partenaires du Parc*



# Tourisme durable

Le Parc naturel régional de l'Avesnois entend développer une économie touristique durable (Cf. – axes 3.3 de la charte du parc).

En 2017, le Parc poursuivra la coordination de la stratégie touristique à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes avec les 4 EPCI du territoire au travers du comité technique rassemblant les techniciens des interco, le comité de pilotage politique et en ouvrant la démarche aux principaux acteurs touristiques du territoire.

Dans la poursuite du contrat de rayonnement touristique, un programme d'actions est défini afin de promouvoir la « Destination Avesnois », de conforter les outils de communication notamment numériques, d'avancer vers une marque territoriale de destination et de monter en compétences les acteurs du tourisme.

Le Parc de l'Avesnois proposera d'accompagner, en particulier, l'émergence de la filière d'excellence « vélotourisme » en sensibilisant les professionnels, en les accompagnant vers les démarches de qualification, en développant les outils d'interprétations du patrimoine et notamment l'application « baladavesnois » et en permettant la mise en marchés des produits touristiques.

Le Parc de l'Avesnois continuera d'animer les prestataires touristiques engagés dans des démarches de qualité (Gîtes Panda, Restaurateurs de l'Avesnois, Boutiques de l'Avesnois, Clef Verte...), d'étudier l'opportunité de développer la marque « Valeur Parc » au regard de sa récente évolution et ainsi s'inscrire dans la dynamique nationale.

Ces actions s'inscrivent dans la mesure 38 de la charte : Organiser la gouvernance entre les acteurs du développement touristique en Avesnois.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a entrepris un partenariat avec l'opérateur de voyages « Place Voyages » afin de développer une gamme étoffée de produits et de séjours touristiques dans le PNR Avesnois qu'il poursuivra et enrichira en 2017, également avec d'autres opérateurs.

De même, le PNR Avesnois poursuivra sa mission en faveur d'une gestion durable de la randonnée et plus particulièrement en relayant la politique PDIPR proposée par le Conseil Départemental du Nord.

Afin de développer et de qualifier cette offre de randonnée, un travail sur la hiérarchisation sera mené à partir de l'ensemble de l'offre de randonnée.

Dans le cadre d'une dynamique inter-parc renouvelée depuis 4 ans, et avec le soutien de la Région, il soutiendra le développement et la promotion des sports de nature et s'efforcera de prendre part à la promotion de la région Hauts de France au travers de ses parcs.



# Tourisme durable P13

**Mesures 38** : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois

**Mesure 40** : Développer l'offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly

**Mesure 41** : Adopter une communication et une stratégie de promotion et de commercialisation responsable pour le territoire

## Contexte et motif du projet

Le Parc entend développer une économie touristique durable (Cf – axes 3.3 de la charte du parc), en s'appuyant sur la demande engagée au travers de la charte européenne du tourisme durable.

Il entend participer à l'organisation de la filière touristique, notamment en coordonnant pour l'Avesnois, les dispositifs en faveur de la promotion touristique de la destination Avesnois. Il répond ainsi à la mesure 41 : adopter une communication et une stratégie de promotion et commercialisation responsable.

Il souhaite faciliter la gouvernance entre les acteurs (mesure 38 de la charte) et poursuivre l'animation de la stratégie « Destination Avesnois »).

Cette stratégie territoriale viendra conforter un travail engagé avec les acteurs et en particulier les 4 EPCI afin d'expérimenter et développer des produits touristiques.

Le Parc poursuit son travail en matière de développement de la randonnée, et particulièrement et souhaite travailler à la hiérarchisation de l'offre.

## Bilan des années antérieures

Le Parc et les acteurs du tourisme en Avesnois se sont engagés, ensemble, dans la mise en œuvre de la charte européenne du tourisme durable.

Le Parc Avesnois est engagé dans le volet. Il concerne la participation des entreprises touristiques aux principes de tourisme durable, et la contractualisation avec le territoire certifié dans la mise en œuvre d'actions de tourisme durable pilotes.

Le territoire s'est engagé dans le volet 3 afin de développer l'offre commerciale en lien avec les professionnels.

Le Parc impulse les démarches en faveur de l'itinérance douce et en particulier l'offre de randonnées. Il anime la politique PDIPR et coordonne les acteurs du territoire.

Il a accompagné le territoire à mettre en place le contrat de rayonnement touristique, à définir la stratégie et permettre à chacun des acteurs de s'inscrire dans ce dispositif régional.

Le Parc anime la stratégie Destination Avesnois en collaboration étroite avec les 4 EPCI de l'arrondissement.

## Objectif général du projet

Affirmer le positionnement « Avesnois, destination durable »

Développer la gouvernance à l'échelle de l'arrondissement

Coordonner les acteurs touristiques du territoire

Accompagner les EPCI dans leur prise de compétence « Tourisme »

Favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable de grande qualité, organisée en filières, sur le territoire du Parc de l'Avesnois

## Partenaires/acteurs :

Délégation Régionale au Tourisme, Conseil régional du Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports, ADEME, les EPCI de l'arrondissement, la CCI Gîtes de France du Nord, Nord Tourisme, Comité régional de Tourisme Nord-Pas-de-Calais, Comité départemental de randonnée pédestre, Association des Paralysés de France, UDOTSI du Nord, ONF, station touristique du ValJoly, écomusée de l'avesnois, les Musées départementaux, les musées de l'Avesnois, les OT de l'avesnois, les hébergeurs, les restaurateurs et les boutiques de l'avesnois, les producteurs fermiers le CPIE Bocage de l'Avesnois, Espaces Naturels Régionaux ; les PNR de Hauts de France

## Descriptif

Animer une dynamique « tourisme durable » et créer du lien entre les acteurs des filières touristiques.

Coordonner les acteurs de la « Destination Avesnois »

Impulser l'itinérance douce et promouvoir l'offre de randonnée, notamment le cyclotourisme.

Favoriser la qualification des professionnels à partir des labels de qualité notamment environnementaux, et la Marque Parc.

Développer les applications baladavesnois

## Liste des actions

Action 1 : animation et mise en œuvre de la dynamique tourisme durable

Action 2 : promotion touristique et éco communication

Action 3 : gestion durable de la randonnée

Action 4 : accompagner la mise en place de la gouvernance touristique « Destination Avesnois »

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût en action :

PDIPR : 21 000 €

Programme « Destination Avesnois » part locale : 24 000 €

Tourisme durable : 4 453€

Soit un cout total de 49 453 €

## Indicateurs de suivi

Nombre de projets touristiques accompagnés

Evolution des activités touristiques labellisées

Nombre de connexions enregistrées sur le site tourisme Avesnois

## Résultats attendus

Un comité de pilotage EPCI

Un comité de pilotage cyclotourisme

Développement des applications M tourisme

## Périmètres concernés

L'arrondissement d'Avesnes sur Helpe



## 2017 - Animation des réseaux d'acteurs autour d'une économie touristique durable

**Mesure de la charte** : M38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action** :

La distinction « Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés » récompense l'engagement collectif des acteurs touristiques pour la mise en œuvre d'un tourisme de découverte, fondé sur la préservation et la valorisation des patrimoines, et bénéfique pour la population locale.

Le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est engagé depuis 1999 à adhérer à la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés. Cette distinction, décernée par la Fédération Europarc, a été accordée au Parc naturel régional de l'Avesnois en 2006 puis reconduite en 2012 pour une période de 5 ans.

Depuis 2013, le Parc naturel régional de l'Avesnois s'est engagé dans une démarche pilote portée à l'échelle nationale par la section française d'Europarc pour le déploiement du volet 3 de la CETD portant sur la contractualisation avec des opérateurs de voyages en faveur de la commercialisation d'une offre de tourisme durable dans les PNR. Aujourd'hui, il entend poursuivre et développer cette implication des opérateurs publics et privés afin d'asseoir une stratégie commerciale efficace.

Fort de cette dynamique de tourisme durable développée depuis près de 10 ans, le Parc naturel régional poursuit le déploiement des réseaux de qualité: Gîtes Panda, Gîtes Forme, Nature et Bien-être, Restaurateurs de l'Avesnois, Boutiques de l'Avesnois etc.

A compter de 2017, sera étudié le déploiement de la nouvelle marque "Valeurs Parc naturel régional" pour les prestations touristiques.

### **Objectifs** :

- Favoriser la gouvernance et le dialogue entre acteurs,
- Renforcer les démarches collaboratives
- Favoriser la formation permanente des acteurs touristiques
- Permettre aux acteurs de mieux appréhender les principes de tourisme durable, et proposer des préconisations pour une mise en pratique dans le cadre de leur activité
- Accompagner l'émergence d'une offre touristique de qualité dans le Parc de l'Avesnois
- Permettre la reconnaissance des acteurs engagés dans une démarche qualité par les clientèles cibles
- Soutenir le développement économique local

### **Description** :

- Accompagner les porteurs de projets touristiques et favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable à partir des labels de qualité (Gîtes Panda, Restaurateurs de l'Avesnois et autres signes de qualités notamment les éco-labels européens...)
- Engager le déploiement de la Marque "Valeurs Parc naturel régional" auprès des prestataires touristiques
- Développer la production de séjours éco- touristiques et poursuivre les partenariats avec les opérateurs de voyages en faveur de la commercialisation de l'offre touristique dans le PNR Avesnois.

### **Périmètre d'action:**

PNR Avesnois, arrondissement d'Avesnes

### **Ingénierie mobilisée:**

chargée de mission "tourisme durable" (SMPNRA), assistante d'étude tourisme (SMPNRA),

chargé de mission responsable du pôle "développement économique en milieu rural" (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Pilotage

**Partenaires** : Relais des Gîtes de France Nord-Pas de Calais, Nord Tourisme, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Départemental du Nord, DRJSCS, Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord, ADEME, EPCI du territoire, Relais des Gîtes de France Nord, Hébergeurs, Restaurateurs de l'Avesnois, Syndicat Mixte du Parc Départemental du Val Joly, Accueil Paysan, Equipements culturels de l'Avesnois, Equipements touristiques et de loisirs en Avesnois, CRT Nord-Pas de Calais, CCI Grand Hainaut, CPIE "Bocage de l'Avesnois", Association des Producteurs Fermiers et Artisans de l'Avesnois (APFAA), Office National des Forêts, Association des Paralysés de France, UDOTSI du Nord, Offices de tourisme de l'Avesnois

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

#### **rappel de l'objectif cible à l'horizon 2022:**

- favoriser l'émergence d'une offre de tourisme durable de grande qualité, organisée en filières, sur le territoire du PNR Avesnois
- affirmer le positionnement "Avesnois, destination durable"



## 2017 - Gestion durable de la randonnée

**Mesure de la charte** :M40 : Développer une offre touristique de qualité, organisée en filière, s'appuyant sur la dynamique des pôles structurants, en particulier le ValJoly

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Depuis 2002, dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de gestion est établie entre le Conseil Départemental du Nord et le SMPNR Avesnois.

Pour l'année 2014, le Conseil général du Nord a décliné 2 conventions : l'une portant sur la gestion du balisage et le suivi signalétique, la seconde portant sur la gestion de l'entretien des itinéraires de randonnée.

le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois a donc établi une convention de gestion du balisage avec le Comité départemental de Randonnée Pédestre du Nord

A compter de 2016, seule la convention d'entretien du PDIPR est reconduite entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et le Conseil Départemental du Nord. La mission de balisage sera confiée dans son ensemble au Comité Départemental de Randonnée Pédestre reconnu pour son expertise.

En 2017, afin de garantir la mise en tourisme de la randonnée, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois en lien avec les 4 EPCI envisage le déploiement d'un schéma de développement de la randonnée et des loisirs de pleine nature.

### **Objectifs :**

- Accroître la qualité d'entretien des circuits de randonnée
- Hiérarchiser et classer les circuits dans le cadre d'une démarche de qualification de l'offre
- réaliser un schéma de développement de la randonnée et des loisirs de pleine nature
- envisager la mise en tourisme de la randonnée

### **Description :**

- Accompagner la gestion des chemins de randonnée
- Réaliser un schéma de développement de la randonnée et des loisirs de pleine nature

### **Périmètre d'action :**

PNR Avesnois – arrondissement d'Avesnes sur Helpe

### **Ingénierie mobilisée :**

chargée de mission "tourisme durable" (SMPNRA), assistante d'étude tourisme (SMPNRA), chargé de mission responsable du pôle "développement économique en milieu rural" (ENRx)

### **Rôle du Parc :** Pilotage, Maître d'ouvrage

**Partenaires** : Conseil Départemental du Nord, Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Nord, AGIIE, Associations de randonnée fédérées, Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ)

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- nombre de conventions d'entretien signées avec nos partenaires,
- nombre de kilomètres entretenus selon un mode de gestion durable,
- nombre de participants aux formations

### **Rappel de l'objectif et des indicateurs de résultats à l'horizon 2022:**

- favoriser l'émergence d'une offre de randonnée de grande qualité
- développer l'économie touristique locale



## 2017 – Animation et coordination du projet touristique mutualisé Destination Avesnois

**Mesure de la charte** : M38 : Organiser la gouvernance entre acteurs du développement touristique en Avesnois

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

Depuis fin 2015, les 4 EPCI de l'arrondissement d'Avesnes/Helpes et le Parc naturel régional de l'Avesnois (coordinateur) se sont rassemblés autour d'un projet touristique structuré appuyé d'une stratégie de développement touristique à horizon 2020 en faveur de la Destination Avesnois. Ce partenariat s'est concrétisé le 02 novembre dernier par la signature d'une convention cadre pluri-annuelle et d'une convention d'objectifs annuelle.

**Objectifs** :

- mutualiser certaines fonctions touristiques à l'échelle de l'arrondissement
- Accroître les échanges entre les EPCI pour mieux coordonner les politiques touristiques communautaires
- Favoriser une organisation locale du tourisme qui assure la mise en œuvre collective de la stratégie touristique en faveur de la Destination Avesnois
- Préciser les modalités de mise en œuvre de la gouvernance, intégrant la sphère des acteurs privés.

**Description** :

Programme d'activités 2017:

**Axe 1 : Formaliser et développer le positionnement marketing touristique de l'Avesnois**

Phase 1: processus de création d'une marque territoriale et conception des outils associés

Phase 2: Lancement de la marque territoriale et plan de communication

**Axe 2: Evaluation et Observation des clientèles**

**Phase 1** : Observation de la clientèle

**Phase 2** : Observation de l'activité touristique

**Axe 3 : Développement et qualification des offres touristiques**

Candidater pour le déploiement d'un réseau à nœuds en Avesnois et programmer le jalonnement et la signalétique pour une harmonisation à l'échelle de l'Avesnois

déploiement de la marque Accueil vélo, marque "Valeurs Parc naturel régional", développement des Cafés randonnée

Schéma de développement de la randonnée et des loisirs de pleine nature

**Axe 4: La production de produits touristiques et la commercialisation**

Mise en place d'un réseau de ventes en ligne à partir des principaux sites générateurs de flux (Cf.site du ValJoly)

Production et commercialisation de séjours en partenariat avec Nord Tourisme et Opérateurs de voyages (poursuite du partenariat Place Voyages)

Recherche de référencement et diffusion des productions de séjours par des TO spécialisés (marque blanche territoriale et accords commerciaux)

**Axe 5 : La formation et la professionnalisation**

Mettre en œuvre un cycle de formation des prestataires et des personnels des OTI autour de l'accueil du futur

Eductour en faveur des personnels des équipements structurants de l'Avesnois avant la saison touristique 2017

**Axe 6: La promotion de la Destination Avesnois**

Refonte structurelle et fonctionnelle du site www.tourisme-avesnois.com vers un site E-tourisme (2nd semestre 2017/programmation Leader)

+ outil de promotion du site en français, néerlandais et anglais (cartes com ou marque-page

→ Carte touristique de l'Avesnois

→ Magazine Destination Avesnois (à préparer pour une édition 2018)

→ Espace vitrine au « MusVerre », Village de Marques... / kiosque "Destination Avesnois"

→ Participation collective au Salon des vacances de Bruxelles février 2017

**Périmètre d'action** :

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

**Ingénierie mobilisée** :

chargée de mission "tourisme durable" (SMPNRA), chargé de mission responsable du pôle "développement économique en milieu rural" (ENRx),

**Rôle du Parc** : Pilotage

**Partenaires** : Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Communauté de communes du Sud Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Nbre de COFIL réunis	Transversal
Nbre de partenaires engagés	Transversal
Nbre de COTECH réunis	Transversal



# Programme LEADER

Depuis 2009, le Parc naturel régional de l'Avesnois est porteur d'un programme européen LEADER. LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Concrètement, il s'agit d'un dispositif visant à soutenir le développement des zones rurales, dans une perspective de revitalisation et de dynamisation économique.

En 2015, le Parc se portait candidat pour le programme 2014-2020, autour d'une priorité ciblée : un territoire en transition qui réinvente son économie rurale.

Cette démarche s'inscrit dans l'axe 3.4 de la charte « un territoire qui mise sur ses ressources humaines pour construire son développement durable ».

Ce dispositif, porté par le Parc naturel régional de l'Avesnois, entend ainsi développer une économie durable, favoriser le développement de l'esprit d'initiatives en valorisant les ressources du territoire (mesure 43).

Cette nouvelle programmation est orientée autour de 7 axes. C'est au total 1 330 000 d'euros de FEADER qui pourront être alloués à des initiatives locales contribuant à la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Le Parc a conventionné fin 2016 avec la région Hauts de France et l'Agence de Service et de Paiement (ASP), il pourra ainsi mettre en place et animer le Groupe d'Actions Local et les instances de gouvernance.

Il mettra en place, en accord avec les partenaires, la stratégie de lancement et de communication du programme.

Il apportera le soutien nécessaire aux porteurs de projets publics et privés pour faciliter le dépôt des dossiers, en étroite collaboration avec les structures et les financeurs concernés.



# Programme LEADER P14

Référence aux objectifs de la Charte :

Mesure 42 : Optimiser l'animation entre les acteurs du développement économique en Avesnois

Mesure 43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire

Mesure 46 : Réinvestir économiquement les savoirs et savoir-faire locaux (artisans et industriels)

## Contexte et motif du projet

En animant et coordonnant le programme leader sur le territoire de l'Avesnois, le Parc entend ainsi développer une économie durable, favoriser le développement de l'esprit d'initiatives en valorisant les ressources du territoire.

Il souhaite mobiliser les financements FEADER dédiés et ainsi en faire bénéficier les acteurs du territoire.

La programmation LEADER permet un travail de partenariat entre le public et le privé. Poursuivre dans cette voie c'est conforter la notion de gouvernance locale.

Finançant des actions en faveur d'initiatives rurales, en faveur des démarches de développement durable, elle permet aux acteurs locaux de prendre part activement à la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois.

## Bilan des années antérieures

Le Parc a animé et coordonné le programme leader 2009- 2014

Un nouveau programme a été rédigé en collaboration avec les acteurs du territoire et en particulier les EPCI. Le PNR a été sélectionné en juillet 2015 et la convention a été signée avec la Région Hauts de France en 2016.

## Objectif général du projet

Mettre en place la nouvelle programmation Leader pour 2015/2020, animer et coordonner le dispositif

Favoriser la mobilisation des financements

Développer l'esprit d'initiative en cohérence avec les objectifs de la programmation

## Partenaires/acteurs

Etat, Région, Département, porteurs de projets – DDTM – DRAAF – Leader France, Communautés de communes, communes, CCI Grand Hainaut, Chambre des métiers, PLDE.

## Descriptif

Animation du Comité de Programmation afin de mettre en place la programmation 2015/2020.

Organisation d'un forum des acteurs pour les impliquer dans la dynamique Leader.

## Liste des actions

Action 1 : animation et gestion du programme leader

## Coût des actions prévues à ce jour

Montant : 79 500€

(Ingénierie, animation et administration di programme / communication et frais de fonctionnement)

## Indicateurs de suivi

Nombre de porteurs de projets publics et privés

Consommation des crédits

## Résultats attendus

Consommation des crédits Européens

Maintien et création d'emploi

## Périmètres concernés

Arrondissement d'Avesnes sur Helpe



## 2017 - Animation et gestion du programme LEADER

**Mesure de la charte** :M43 : Favoriser le développement de l'esprit d'initiative en valorisant les atouts du territoire

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

### **Contexte et motif de l'action :**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois s'est engagé pour la deuxième fois dans l'élaboration d'une candidature au programme LEADER.

La stratégie d'intervention LEADER se conçoit dans la continuité des actions engagées sur le précédent dispositif LEADER 2007-2013, mais elle constitue une réelle opportunité pour conforter de nouvelles pratiques et mettre en œuvre des projets innovants pour le développement d'une économie durable sur le territoire.

Plus largement, l'enjeu est également de se doter de moyens pour mener à bien le projet de territoire contractualisé à travers la Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois (organiser la filière touristique et l'économie touristique du territoire, développer et valoriser les ressources et savoir-faire du territoire, s'engager dans les défis environnementaux du XXIème siècle, valoriser le patrimoine local, construire et mettre en œuvre un projet culturel de territoire...)

Le Parc naturel régional de l'Avesnois a officiellement été sélectionné et retenu pour être territoire LEADER en juillet 2015.

Une enveloppe de 1 330 000 € de FEADER est allouée au territoire pour l'ensemble de la programmation LEADER 2014-2020.

### **Objectifs :**

L'objectif du programme Leader-Avesnois est d'accompagner l'émergence et le développement de nouvelles opportunités économiques, qui s'appuient à la fois sur une démarche de révélation des potentiels économiques, de stimulation de l'attractivité du territoire et d'engagement dans la transition énergétique.

- Soutenir les porteurs de projets qui mettent en œuvre des actions de développement durable innovantes, originales et exemplaires permettant la valorisation des ressources locales.

- Elaboration et mise en œuvre des stratégies locales par le soutien au travail d'ingénierie de projets et d'animation territoriale pour l'émergence de projets de développement intégrés.

### **Description :**

- Animation du Groupe d'Action Local (GAL) et émergence des projets
- Animation de la stratégie de développement local pour le territoire
- Faciliter les contacts entre les demandeurs et les co-financeurs
- Préparation et animation des comités de programmation et techniques
- Gestion de la maquette financière du GAL
- Appui des porteurs de projets dans la constitution de leurs dossiers (demande et paiement)
- Suivi du dispositif via le logiciel OSIRIS
- Communication

### **Périmètre d'action:**

Les communes rurales de l'arrondissement d'Avesnes reprises dans le programme LEADER

### **Ingénierie mobilisée:**

- Chargé de mission animation du programme LEADER (SMPNRA)
- Gestionnaire LEADER (SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)  
Pilotage  
partenariat technique

**Partenaires** : Région Hauts de France, Département du Nord, Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Sud Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Leader France, Communauté de communes du Pays de Mormal CCI Grand Hainaut, Chambre des métiers

### **Indicateurs de réalisation et/ou de résultats :**

- Montant des crédits FEADER consommés
- Nombre de projets accompagnés





# 5

## Évaluation / SIG

### Une évaluation et un suivi de territoire partagés

Inscrit dans la charte du Parc, le dispositif d'évaluation mis en place pour suivre l'état d'avancement du projet de territoire s'appuie sur la méthodologie développée au niveau national dans le réseau animé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. L'objectif du travail à poursuivre avec les acteurs du territoire est d'«aboutir à une évaluation partagée » telle qu'envisagée dans la charte (partie I/les orientations stratégiques).

Pour mener à bien ces chantiers, la formalisation d'un « comité technique évaluation » à l'initiative du Parc permet d'associer une partie des co-signataires (Etat, Région, Département) à la co-construction des outils de suivi et d'évaluation, outils de bilan intermédiaire plus particulièrement.

Le dispositif évaluatif comprend à ce jour 2 volets :

- L'observation du territoire

Les indicateurs d'évolution du territoire ont été établis au regard des principaux enjeux territoriaux traités dans la charte afin de faciliter l'élaboration du prochain diagnostic territorial, mais également, d'analyser finement l'évolution du territoire, et d'en tirer des conclusions sur les dynamiques en jeu. En effet, chacune des 19 orientations de la Charte prévoit des objectifs « cibles » chiffrés, quantifiables notamment grâce à des indicateurs qui permettront d'approcher la notion d'impact de l'action des co-signataires sur le territoire lors de l'évaluation finale.

Dans cette démarche d'évaluation, disposer de données fiables sur les enjeux principaux du territoire est le préalable aux travaux sur les impacts de l'action sur ce territoire. Le développement d'un observatoire du territoire en lien avec les partenaires de l'information géographique ainsi que des acteurs du territoire est une composante indispensable dans le processus d'évaluation. Concernant la connaissance et le suivi du territoire, le Parc s'est progressivement doté d'un Système d'information géographique qui a permis aux techniciens du Parc et au territoire de bénéficier d'un outil d'aide à la décision multi-thématique. L'opérationnalité d'un tel outil repose notamment sur sa mise à jour judicieuse au regard des problématiques et enjeux rencontrés sur le territoire, certaines données ont ainsi fait l'objet d'effort particulier de maintien à jour ou d'acquisition (occupation du sol, linéaire de haie, cadastre numérique, référentiels IGN...).

- Le suivi de la mise en œuvre de la charte

L'autre famille d'indicateurs concerne le suivi de la mise en œuvre des mesures de la charte par le syndicat mixte. Ainsi, les indicateurs de réalisation et de résultats sont définis lors de l'élaboration des programmes d'actions pluriannuels puis déclinés dans les programmes d'action annuels.

Le dispositif évaluatif se référant aux cadres légaux applicables aux parcs naturels régionaux, le syndicat mixte présente un rapport d'activité annuel, complété, tous les trois ans, d'un bilan évaluatif global. La conférence des signataires, organisée tous les 3 ou 4 ans, exploite entre autre ces bilans pluri-annuels. Le regard porté sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la charte est différencié, grâce à la hiérarchisation des 46 mesures selon trois niveaux de priorité (prioritaire, important, complémentaire).

Le temps du « bilan intermédiaire » demandé par les textes est l'occasion de mettre en place des outils de collecte partagés de l'action de chacun des signataires au regard des engagements pris en 2010. Ce regard porté sur la mise en œuvre de la charte permettra d'analyser les réussites et les difficultés rencontrées dans la première partie de charte afin de dégager les perspectives pour la seconde période de mise en œuvre du projet de territoire.



# Une évaluation et un suivi de territoire partagés P15

Référence aux objectifs de la Charte :

Projet transversal

## Contexte et motif du projet

Inscrit dans la charte du Parc au titre notamment de la gouvernance, le dispositif d'évaluation mis en place pour suivre l'état d'avancement du projet de territoire s'appuie sur la méthodologie développée au niveau national dans le réseau animé par la Fédération des parcs naturels régionaux de France, l'objectif étant d'« aboutir à une évaluation partagée » telle qu'envisagée dans la charte (partie I/les orientations stratégiques).

Dans cette démarche d'évaluation, disposer de données fiables sur les enjeux principaux du territoire est le préalable aux travaux sur les impacts de l'action sur ce territoire. Le développement d'un observatoire du territoire en lien avec les partenaires de l'information géographique ainsi que des acteurs du territoire est une étape indispensable dans le processus d'évaluation. Concernant la connaissance et le suivi du territoire, le Parc s'est doté, depuis sa création, d'un Système d'information géographique qui a permis aux techniciens du Parc et au territoire de bénéficier d'un outil d'aide à la décision multithématique.

## Bilan des années antérieures

Les chantiers menés jusque-là ont portés sur :

- Le suivi d'indicateurs d'évolution du territoire définis au regard des objectifs-cibles liés aux orientations de la charte
- Le déploiement de l'outil EVA, partagé au sein du réseau des Parcs
- Les indicateurs de résultats du programme d'action du Syndicat mixte
- La réalisation d'un bilan évaluatif triennal
- La mise en place d'un comité technique « évaluation » rassemblant des signataires de la charte

## Objectif général du projet

- Conforter l'outil (EVA) de suivi des actions menées dans le cadre de la charte par le Syndicat mixte et expérimenter des démarches permettant d'appréhender les actions des cosignataires de la charte sur le territoire afin d'être en capacité de mener l'évaluation intermédiaire qui interviendra à mi-parcours

Poursuivre le travail sur l'observatoire de territoire permettant notamment de suivre les indicateurs découlant des objectifs cibles inscrits dans la Charte.

L'articulation de ces 2 volets: suivi de la mise en œuvre de la Charte et observatoire de territoire devra permettre, à terme, de disposer des éléments d'analyse nécessaires pour « approcher » la notion d'impact de l'action des co-signataires sur le territoire

## Partenaires/acteurs

Département du Nord, Région Hauts de France / SIGALE, communes, EPCI, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Espaces naturels régionaux, SCOT, ADUS, PPIGE., RAIN, DREAL

## Descriptif

- Formalisation du référentiel d'évaluation pour les 12 ou 15 ans de la charte.
- Animation de l'outil EVA, outil de suivi de la mise en œuvre de la charte par le syndicat mixte du Parc.
- Réalisation, tous les 3 ans, d'un bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte sur le territoire par le syndicat mixte du Parc. Ce bilan alimentera la réflexion menée dans le cadre de la conférence des signataires.
- Enrichissement et animation de l'observatoire du territoire, notamment grâce à une ingénierie SIG qui, en développant les différents volets thématiques du SIG (patrimoine naturel et urbanisation, eau, bocage, ...) favorise une meilleure prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire. Le chantier régional de refonte méthodologique des données d'occupation du sol constituera un volet important des activités SIG durant sa période d'appropriation et d'« adoption » par les producteurs de données régionaux.

## Liste des actions

Action 1 : Une évaluation partagée autour du bilan intermédiaire

Action 2 : Observatoire de territoire

## Coût des actions 2017 prévues à ce jour :

Coût en ingénierie : 20 000 €

Coût en action : 5 000 €

**Soit un total de : 25 000 €**

## Indicateurs de suivi

Part des indicateurs suivis

Part des co-signataires participant aux bilans intermédiaires

## Résultats attendus

- Un référentiel partagé d'évaluation de la mise en œuvre de la charte du Parc
- Un bilan triennal
- Un recueil mis à jour des fiches « indicateurs de suivis de territoire » liés aux objectifs cibles de la charte
- 

## Périmètres concernés

Périmètres du Parc et du SCOT



## 2017 - Une évaluation partagée autour du bilan intermédiaire

**Mesure de la charte** : Transversalité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

Le dispositif d'évaluation - mis en place pour suivre l'état d'avancement de la mise en oeuvre du projet de territoire parallèlement au suivi de l'évolution du territoire - s'appuie sur la méthodologie développée au niveau national dans le réseau animé par la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Les chantiers menés jusque-là ont porté sur :

- le suivi des indicateurs d'évolution de territoire inscrits dans la charte
- Le déploiement de l'outil EVA au sein de l'équipe technique. Cet outil est aujourd'hui sous convention Fédération des Parcs / Parc dans une trentaine de Parcs naturels régionaux
- Les indicateurs de résultats du programme d'action du Syndicat mixte
- La réalisation d'un bilan évaluatif triennal donnant du grain à moudre aux débats tenus dans le cadre de la conférence des signataires organisée au même rythme.
- La formalisation du dispositif évaluatif
- La mise en place d'un comité technique "évaluation"

**Objectifs** :

Finaliser le dispositif évaluatif coproduit avec les co-signataires de la charte

Porter un regard partagé sur la mise en oeuvre collective de la charte

Conforter l'outil (EVA) de suivi des actions menées dans le cadre de la charte par le Syndicat mixte

**Description** :

- Conception et réalisation d'outils de bilan partagés par les co-signataires / réalisation d'un bilan intermédiaire partagé
- Réalisation du bilan pluri-annuel du syndicat mixte
- Formalisation du référentiel d'évaluation partagée entre les co-signataires pour les 12 ou 15 ans de la charte.
- Animation de l'outil EVA, outil de suivi de la mise en oeuvre de la charte par le syndicat mixte du Parc.
- Participation au comité technique national organisé par la Fédération des parcs et échanges méthodologiques avec les PNR de la région des Hauts de France

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée** :

CM SIG-Evaluation (ENRx)

CM observatoire du territoire (SMPNRA)

AE SIG (SMPNRA)

Equipe technique mobilisée via les analyses thématiques

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

Pilotage

**Partenaires** : Région Hauts-de-France, DREAL Hauts-de-France, Département du Nord, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Espaces Naturels Régionaux, PNR Scarpe-Escaut, PNR Caps et Marais d'Opale, COTECH évaluation, PNR Oise Pays de France

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

Rappel de l'objectif cible à horizon 2022 :

Action transversale / suivi de mise en oeuvre

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Part des co-signataires engagés dans les bilans intermédiaires	Evaluation/SIG
Un référentiel évaluatif partagé	Evaluation/SIG
Bilans triennaux réalisés	Evaluation/SIG



## 2017 - Observatoire de territoire

**Mesure de la charte** : Transversalité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

Le développement d'un observatoire du territoire en lien avec les partenaires de l'information géographique ainsi que les acteurs du territoire est une étape indispensable dans le processus d'évaluation. Concernant la connaissance et le suivi du territoire, le Parc s'est doté, depuis sa création, d'un Système d'information géographique qui a permis aux techniciens du Parc et au territoire de bénéficier d'un outil d'aide à la décision multithématique.

Une réflexion autour de la mutualisation de moyens (EPCI, communes, SCOT, ADUS, Parc...) pour la mise en place d'un projet de SIG territorial est en cours à l'échelle du territoire arrondissement-Parc.

Les chantiers menés ont porté sur :

- Le suivi d'indicateurs d'évolution du territoire définis au regard des objectifs-cibles liés aux orientations de la charte
- Le travail sur des référentiels communs pour s'appuyer sur des données partagées dans le but d'établir des diagnostics de territoires communs. (chantier d'ocsol harmonisée animé par le Conseil Régional)
- L'appui en ingénierie SIG

**Objectifs** :

- Actualiser les indicateurs de suivi de territoire et d'évaluation de la mise en oeuvre de la Charte
- Valoriser les données naturalistes historiques/bibliographique du Parc de l'Avesnois auprès du RAIN par le biais d'un outil transversal de mutualisation
- Actualiser les données des différents outils alimentant l'observatoire (base de données sig)
- Apporter aux pôles de l'équipe technique l'ingénierie SIG nécessaire aux projets menés sur le territoire.

**Description** :

- Mise à jour les indicateurs renseignés pour la période 2014 - 2016 (collecte, traitement, fiches indicateurs)
- Intégration des données naturalistes du Parc de l'Avesnois entre 2006 et 2016 au sein de la BD naturaliste structurée selon le Cahier des Charges du RAIN précisant le format d'échange des données
- Mises à jour des données de l'Observatoire de l'Agriculture Biologique pour l'année 2016
- Enrichissement et animation de l'observatoire du territoire, notamment grâce à une ingénierie SIG qui, en développant les différents volets thématiques du SIG (patrimoine naturel et urbanisation, eau, bocage, ...) favorise une meilleure prise en compte de l'environnement par les acteurs du territoire.
- Analyse des besoins des acteurs du territoire en matière d'outils SIG et opportunité de mutualisation.
- Adaptation des nomenclatures d'occupation du sol historiques (unidimensionnelle) à la nouvelle nomenclature régionale à 2 dimensions.

**Périmètre d'action** :

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois, arrondissement d'Avesnes/Helpes

**Ingénierie mobilisée** :

CM observatoire du territoire (SMPNRA)

CM SIG-Evaluation (ENRx)

AE SIG (SMPNRA)

Equipe technique mobilisée via les analyses thématiques

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'oeuvre

**Partenaires** : RAIN (Réseau d'Acteurs de l'Information Naturaliste), Observatoire Climat Nord-Pas de Calais, Région Nord-Pas de Calais, INSEE, Agence de l'Eau Artois Picardie, PPIGE, DDTM Nord, GABNOR, DREAL Nord-Pas de Calais, EPCI du territoire

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

*Rappel de l'objectif cible à horizon 2022* :

Action transversale

Nom de l'indicateur	Type d'indicateur
Part des indicateurs de suivi de territoire capitalisés	Evaluation/SIG



# 6

## Programmation territoriale



# Gouvernance et pilotage de la Charte du Parc P16

Référence aux objectifs de la Charte : Partie I - Orientation stratégique - §3 : du projet de territoire à sa gouvernance

## Contexte et motif du projet

Le Syndicat mixte du Parc est garant de la mise en oeuvre de la Charte par l'ensemble de ses signataires, et plus largement par les acteurs du territoire.

## Bilan des années antérieures

Durant la première Charte du Parc, le Syndicat mixte du Parc s'est essentiellement positionné comme maître d'ouvrage d'une grande diversité d'actions.

Les réflexions issues du processus de révision de la Charte, amène le Syndicat mixte du Parc à se positionner plus clairement comme pilote de la Charte, assurant l'accompagnement des acteurs du territoire, pour qu'ils participent efficacement à la mise en oeuvre de la Charte 2010-2022.

## Objectif général du projet

Positionner le SM du Parc comme "pilote de la Charte".

## Partenaires/acteurs

Communauté de communes Coeur de l'Avesnois, Communauté de communes du Pays de Mormal, Communauté de communes du Sud Avesnois, Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Communes du Parc, Conseil Départemental du Nord, Région Hauts de France, DREAL Nord-Pas de Calais, SCOT Sambre-Avesnois, Commune de Maubeuge, CCI Nord de France, Chambre d'agriculture de Région

## Descriptif

La charte du Parc prévoit de :

- . Mettre en place et animer la "Conférence des signataires de la Charte" (Elus de la Région, du Département, de l'Assemblée Nationale et du Sénat, des EPCI, des communes) : se réunit tous les 3 ans pour évaluer la mise en oeuvre de la Charte
- . Mettre en place et animer la "Conférence territoriale" (Elus de la Région, du Département, de l'Assemblée Nationale et du Sénat, des EPCI, du SCOT, représentants du conseil de développement et des chambres consulaires...) : se réunit 3X/an pour mobiliser les politiques publiques en faveur de la mise en oeuvre de la Charte du Parc et formaliser une "Programmation de territoire"
- . Animer la programmation du Pays Sambre Avesnois, à l'échelle de l'arrondissement d'Avesnes, en synergie, cohérence et complémentarité avec la Programmation du territoire du Parc
- . Mettre en place le Conseil de développement durable, permettant d'associer la société civile à la mise en oeuvre de la Charte du Parc
- . Formaliser les relations partenariales entre le Parc et les EPCI du territoire
- . Formaliser les relations partenariales entre le Parc et les territoires voisins (villes portes : Maubeuge, Le Cateau... ; territoires voisins : Thiérache de l'Aisne...)
- . Animer un réseau de techniciens de l'Avesnois

## Liste des actions

Action 1 : Organisation de la 2<sup>ème</sup> Conférence de signataires en 2017

Action 2 : Formalisation du partenariat avec les EPCI et les villes portes du Parc.

## Coût des actions prévues à ce jour

Coût ingénierie SMPNRA / ENRx

## Indicateurs de suivi

- nombre de conventions de partenariat
- nombre d'actions mises en oeuvre dans le cadre de ces conventions
- organisation de la 2<sup>nd</sup>e Conférence des signataires
- nombre et qualité des intervenants et participants
- produit(s) de sortie

## Résultats attendus

Mobilisation/adaptation des politiques publiques en faveur de la mise en oeuvre de la Charte du Parc

Développement des actions collaboratives entre le SMPNRA et les EPCI

## Périmètres concernés

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois



## 2017 - Conférence des signataires de la Charte

**Mesure de la charte** : Transversalité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

La Charte du Parc consacre la mise en place d'une Conférence des signataires de la Charte, qui rassemble les représentants élus des communes, des intercommunalités, de la Région, du Département, des parlementaires, de l'Etat.

La mise en place de cette Conférence est confirmée dans la convention tri-partite 2015-2017 qui lie le Syndicat mixte du Parc de l'Avesnois, Enrx et la Région Nord Pas de Calais.

Pour mémoire, en 2013, ont été organisés :

- l'Assemblée générale des délégués du Parc (1er juin) : présentation de la démarche, de la méthode, du calendrier et choix de la thématique centrale, le bocage
- l'envoi d'un questionnaire aux communes (septembre-octobre) : évaluation de la participation des communes à la mise en oeuvre de la Charte du parc, estimation de leur besoin d'accompagnement par l'équipe technique du Parc
- une Conférence sur le devenir de l'agriculture (novembre) : rencontre entre élus, techniciens et représentants du monde agricole pour envisager l'évolution de l'élevage laitier en Avesnois à l'heure de la nouvelle PAC et de la fin des quotas laitiers
- un Atelier technique sur le bocage (novembre) : formalisation de contributions techniques permettant de dégager des pistes d'actions en faveur du bocage (hiérarchisation de 6 axes de travail)
- la 1ère Conférence des signataires le 13 décembre 2013 à Le Quesnoy : témoignage de l'ensemble des signataires de la Charte ou de leurs représentants : communes, epci, Département du nord, Région Nord Pas de Calais, Etat. A cette occasion, publication d'un document de synthèse valorisant la contribution des signataires à la mise en oeuvre de la Charte.

**Objectifs** :

La 2nde Conférence des signataires devrait se tenir fin 2017. Elle doit permettre de valoriser le bilan intermédiaire de la Charte du Parc, sur la période 2010-2016, et projeter l'ensemble des signataires de la Charte sur la période 2018-2022/2025 (en cas de prolongation de la durée de la Charte comme la Loi Biodiversité le permet)

**Description** :

Animation d'un Comité technique "évaluation" (cf fiche évaluation).

Sur la base du bilan intermédiaire de la mise en oeuvre de la Charte, établi par tous les signataires de la Charte, cette Conférence aura pour objet de vérifier le bon avancement du projet de territoire, en analysant la contribution de l'ensemble des politiques publiques.

Elle doit permettre, le cas échéant, d'identifier les besoins de ré-orientation, d'adaptation ou de coordination de ces politiques. Les engagements des signataires de la Charte pourront être actualisés et/ou priorités si nécessaire.

Il est envisagé de publier :

- le bilan intermédiaire de l'action du Syndicat mixte du Parc (2010-2016)
- les perspectives d'engagements des signataires de la Charte sur la période 2018-2022/2025

**Périmètre d'action** : parc naturel régional de l'Avesnois  
*Programme d'actions 2016 / PNR Avesnois - 97 -*

**Ingénierie mobilisée** :

Comité de direction du Parc (ENRx)  
Les CMP (ENRx),  
CM SIG et Evaluation (ENRx)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage  
Pilotage

**Partenaires** : Etat, Région Hauts de France, Département du Nord, EPCI, Communes

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- organisation de la 2nde Conférence des signataires
- nombre et qualité des intervenants et participants
- produit(s) de sortie



## 2017-Convention Parc-Collectivités (epci, villes portes...)

**Mesure de la charte** : Transversalité

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

La Charte du Parc prend en compte l'évolution du contexte institutionnel, notamment le renforcement du rôle des EPCI.

L'évolution de la carte intercommunale (fusion) ne fait qu'accroître la place prépondérantes des EPCI.

2014 a été marquée par le renouvellement des conseils municipaux et conseils communautaires, dans un contexte d'importante évolution de la carte intercommunale, voyant la création de 3 Communautés de communes issues de la fusion : l'agglomération Maubeuge Val de Sambre, la Communauté de communes du Pays de Mormal, la Communauté de communes du Sud Avesnois (sans compter celle déjà existante du Cœur de l'Avesnois).

A l'issu des élections, le Syndicat mixte du Parc a repris contact avec les collectivités locales concernées afin :

- de renouveler la convention avec la Ville Porte de Maubeuge
- de finaliser et mettre en oeuvre la convention avec la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois ; cette dernière n'a toutefois pas fait l'objet de signature officielle.

- de formaliser le partenariat avec les 3 autres communautés de communes du territoire : la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, la Communauté de communes du Pays de Mormal, la Communauté de communes du Sud Avesnois.

En 2015, un travail partenarial avec la Ville Porte de Maubeuge a permis à l'équipe technique du Parc d'apporter son expertise et ses conseils pour la valorisation de la ferme du zoo. Un travail partenarial avec le CCAS de Maubeuge a également permis d'envisager une action de tourisme social de proximité en faveur de familles défavorisées de la ville, en partenariat étroit avec les hébergeurs d'Accueil paysan situés sur le territoire du Parc.

Du côté des EPCI, en 2015 :

- les réunions entre la Direction du Parc et les DGS des 4 EPCI du territoire ont été régulièrement organisées sur des sujets les concernant tous (ex. Leader)
- un travail collaboratif a été proposé à chaque EPCI en vue de la formalisation d'une convention de partenariat avec le Syndicat mixte du Parc, permettant de cibler les besoins d'accompagnement des EPCI dans leur contribution respective à la mise en oeuvre de la Charte du Parc.

Si aucune convention de partenariat n'a été formalisée et signée, les habitudes de travail entre le Syndicat mixte du Parc et les EPCI se sont renforcées, notamment au travers de la réunion régulière des 4 DGS des EPCI sur des sujets les concernant tous : Leader, développement de la filière bois énergie, développement du tourisme...

**Objectifs** :

Il s'agit de renforcer le partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et les EPCI et Villes portes du territoire, afin de préciser et de planifier le rôle d'accompagnement du Parc auprès de ces derniers.

**Description** :

En 2017, il s'agira de poursuivre le partenariat engagé avec la Ville Porte de Maubeuge, et de formaliser une convention de partenariat pluriannuel.

Les premiers contacts pris avec la Ville de Le Cateau fin 2016 devraient pouvoir se formaliser sous la forme d'une convention de partenariat Ville Porte du Parc.

Du côté des EPCI :

- les réunions entre la Direction du Parc et les DGS des 4 EPCI du territoire seront régulièrement organisées
- les conventions de partenariat entre le Syndicat mixte du Parc et les EPCI, permettant de cibler les besoins d'accompagnement de ces derniers dans leur contribution respective à la mise en oeuvre de la Charte du Parc, seront formalisées avec les EPCI volontaires.

**Périmètre d'action** : parc naturel régional de l'Avesnois

**Ingénierie mobilisée** :

- Directrice adjointe (ENRx),
- CMP (ENRx)
- Directeur (ENRx)
- CM selon les thématiques abordées

**Rôle du Parc** : Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) partenariat technique

**Partenaires** : EPCI, villes portes

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

- nbre de conventions de partenariat
- nbre d'actions mises en oeuvre dans le cadre de ces conventions



# 7

## Investissement



# Réhabilitation des bâtiments propriété du Parc et aménagement de la cour de l'abbaye 117

Référence aux objectifs de la Charte :

Partie I - Orientation stratégique - §3 : du projet de territoire à sa gouvernance

## Contexte et motif du projet

L'équipe technique du Parc de l'Avesnois est, depuis de nombreuses années, dispersées sur 2 sites : Maroilles et Le Quesnoy.

Les élus du Syndicat mixte du Parc ont très tôt exprimé leur volonté de réunir l'ensemble de l'équipe en un seul site - la Maison du Parc à Maroilles - afin de renforcer le travail d'équipe (communication interne, transversalité, gain de temps aujourd'hui perdu en déplacement Le Quesnoy-Maroilles) et de réaliser des économies d'échelles.

## Bilan des années antérieures

Ces dernières années, le Syndicat mixte du Parc a saisi des opportunités d'acquisition foncière en mitoyenneté de la Maison du Parc, ou au cœur de la cour de l'abbaye. Il dispose depuis quelques années d'un patrimoine foncier à réhabiliter/à réinvestir.

En 2012/2013, un budget d'investissement, à parité entre la Région et le Département, a permis de restaurer le clos et le couvert de 2 maisons adjacentes à la Maison du Parc, propriétés du SMPNRA.

A la même époque, et toujours avec le soutien financier de la Région et du Département, le SMPNRA a confié à un bureau d'étude une étude de programmation à l'échelle de la cour de l'abbaye, élargie au moulin de Maroilles. Une évaluation des besoins de l'équipe du Parc ainsi qu'un diagnostic des bâtiments existants et du foncier non bâti, propriétés du SMPNRA, ont permis de définir un programme. Plus que l'extension d'une Maison du Parc, le projet consiste en la requalification urbaine d'un site patrimonial en cœur de bourg : l'ancienne abbaye bénédictine de Maroilles. L'ensemble de la réflexion a été partagée et enrichie dans le cadre d'un Comité de pilotage composé, notamment, de la Région, du Département, de la commune de Maroilles.

En 2015 la volonté d'une valorisation touristique et patrimoniale de l'ensemble du site abbatial de Maroilles a été réaffirmée par la commune, le Syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes du Pays de Mormal (dans le cadre de sa compétence tourisme).

L'appel à projet FEDER (Axe 4 - 6c) "préserver et développer le patrimoine et les paysages remarquables du Nord Pas de Calais comme supports de transformation sociale, environnementale et économique" a notamment été identifié comme une ressource financière mobilisable.

## Objectif général du projet

- Réunir l'ensemble de l'équipe technique du Parc au cœur de la cour de l'abbaye à Maroilles

- Au-delà de l'extension de la Maison du Parc, donner au projet une dimension plus stratégique, en repositionnant la Maison du Parc en lieu ressource en matière de préservation de l'environnement et de transition énergétique
- Contribuer à la requalification, en centre bourg de Maroilles, d'un site patrimonial remarquable : l'ancienne abbaye de Maroilles.

## Partenaires/acteurs

La commune de Maroilles

La Communauté de communes du Pays de Mormal

L'établissement public foncier

=> ces partenaires constituent, avec le SMPNRA, le Cté technique du projet

Sont également associés au projet dans le cadre d'un Comité de pilotage :

Les services de l'Etat : DDTM, DRAC/ABF

La Région Nord Pas de Calais

Le Département du Nord

Le CAUE

L'ADEME

La Fondation du patrimoine

## Descriptif

- Participation à une étude de définition pour la valorisation touristique et patrimoniale du site de l'ancienne abbaye de Maroilles, en partenariat étroit avec la commune de Maroilles, la communauté de communes du Pays de Mormal, et l'Etablissement public foncier (maître d'ouvrage de l'étude)

- Actualiser l'étude programme en fonction des conclusions de l'étude de définition ; Participer aux études nécessaires en amont de la maîtrise d'œuvre ; participer à la sélection de la maîtrise d'œuvre

- Assurer la coordination des différents projets qui s'exprimeront sur site

- Monter le dossier de candidature à l'appel à projet Feder Axe 4-6C

- L'aménagement intérieur des maisons dont le clos et couvert ont été récemment restaurés devra également être envisagé.

## Liste des actions

L'action comprendra :

- La finalisation de l'étude (EPF) de définition du projet de valorisation touristique et patrimoniale du site de l'ancienne abbaye de Maroilles.

- La conduite de l'étude programme d'extension de la maison du Parc cet de qualification des espaces publics (pour le compte de la commune de Maroilles)

- La candidature à l'appel à projet FEDER axe4-6C



Coût des actions prévues à ce jour

**Recettes :**

SMPNRA : 13 266€

Commune de Maroilles : 5 000€

Département du Nord : 12 500€

Total : 30 766€

**Dépenses :**

Participation à l'étude de définition portée par l'EPF : 5 766€

Etude programme pour l'extension de la maison du parc et la qualification des espaces publics :

25 000€

Total : 30 766€

Indicateurs de suivi :

Réalisation de l'étude de définition et de l'étude programme

Nombre de membres de l'équipe travaillant effectivement sur le site de la cour de l'abbaye

Efficacité énergétique des bâtiments réhabilités

Résultats attendus :

Dossier de candidature à l'appel à projet FEDER

Actualisation de l'étude programme

Périmètres concernés

Périmètre du Parc naturel régional de l'Avesnois



Réhabilitation des bâtiments propriété du Parc et aménagement de la cour de l'abbaye (I17)

2017-PI 17-A1

## 2017 - Réhabilitation des bâtiments propriété du Parc et aménagement de la cour de l'abbaye

**Mesure de la charte** : projet transversal

**Date de démarrage prévue** : 01/01/2017

**Date de fin prévue** : 31/12/2017

**Contexte et motif de l'action** :

L'équipe technique du Parc de l'Avesnois est, depuis de nombreuses années, dispersées sur 2 sites : Maroilles et Le Quesnoy.

Les élus du Syndicat mixte du Parc ont très tôt exprimé leur volonté de réunir l'ensemble de l'équipe en un seul site - la Maison du Parc à Maroilles - afin de renforcer le travail d'équipe (communication interne, transversalité, gain de temps aujourd'hui perdu en déplacement Le Quesnoy-Maroilles) et de réaliser des économies d'échelles.

En 2015 et 2016, les partenaires - commune de Maroilles, Communauté de communes du Pays de Mormal - SMPNRA - ont décidé de réfléchir ensemble à un projet global de valorisation patrimoniale et touristique du site de l'ancienne abbaye de Maroilles. Une étude, portée par l'EPF a été initiée dans ce sens.

**Objectifs** :

- Réunir l'ensemble de l'équipe technique du Parc au coeur de la cour de l'abbaye à Maroilles

- Au delà de l'extension de la Maison du Parc, donner au projet une dimension plus stratégique, en repositionnant la Maison du Parc en lieu ressource en matière de préservation de l'environnement et de transition énergétique

- Contribuer à la requalification, en centre bourg de Maroilles, d'un site patrimonial remarquable : l'ancienne abbaye de Maroilles.

**Description** :

Finalisation de l'étude de définition pour la valorisation touristique et patrimoniale du site de l'ancienne abbaye de Maroilles, en partenariat étroit avec la commune de Maroilles, la communauté de

communes du Pays de Mormal, et l'Etablissement public foncier (maître d'ouvrage de l'étude)

- Actualisation de l'étude programme en fonction des conclusions de l'étude de définition ; Participer aux études nécessaires en amont de la maîtrise d'oeuvre ;

- Assurer la coordination des différents projets qui s'exprimeront sur site

- Monter le dossier de candidature à l'appel à projet Feder Axe 4-6C

**Périmètre d'action** : Maroilles

**Ingénierie mobilisée** :

Directrice adjointe (ENRx)

CMP Cadre de vie (ENRx)

CM tourisme (SMPNRA)

CM bois énergie (Op SMPNRA)

**Rôle du Parc** : Maîtrise d'ouvrage

Accompagnement à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

**Partenaires** :

La commune de Maroilles, La Communauté de communes du Pays de Mormal, l'établissement public foncier, Les services de l'Etat : DDTM, DRAC/ABF, Région Hauts de France, Département du Nord CAUE, ADEME, Fondation du patrimoine

**Indicateurs de réalisation et/ou de résultats** :

nbre d'études réalisées

nbre de dossiers de demande de subvention déposés

nbre de COTEC

Nbre de COPIL







**Parc naturel régional de l'Avesnois**

**Maison du Parc**  
Grange D'imière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
N50° 8' 0.9234" E3° 45' 32.472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Nord et de l'Etat Français.

